

МИНИСТЕРСТВО ОБРАЗОВАНИЯ И НАУКИ РОССИЙСКОЙ ФЕДЕРАЦИИ
ФЕДЕРАЛЬНОЕ АГЕНТСТВО ПО ОБРАЗОВАНИЮ

Государственное образовательное учреждение
высшего профессионального образования
«Оренбургский государственный университет»

И. Ю. МОИСЕЕВА

СТИЛИСТИКА ФРАНЦУЗСКОГО ЯЗЫКА

Рекомендовано Ученым советом государственного образовательного учреждения высшего профессионального образования «Оренбургский государственный университет» в качестве учебного пособия для студентов, обучающихся по программам высшего профессионального образования по направлению «Гуманитарные науки»

Оренбург 2009

УДК 804.0 (075.8)
ББК 81.2.Фр – 5я73
М74

Рецензент
профессор, доктор педагогических наук Л. В. Колобова

М74 **Моисеева, И. Ю.**
Стилистика французского языка : учебное пособие / И. Ю. Моисеева. – Оренбург : ГОУ ОГУ, 2009. – 116 с.

ISBN

Настоящее учебное пособие освещает ключевые проблемы стилистики французского языка и включает главы : предмет и задачи курса, формирование французской стилистики как самостоятельной научной дисциплины, основополагающие понятия стилистики, категория нормы и ее роль, общие принципы выделения стилей, особенности разговорного и письменного стилей, а также вопросы для самоконтроля, глоссарий стилистических терминов. В каждой главе актуализация теоретических положений опирается на систему практических заданий, которые могут быть использованы как на семинарских занятиях, так и для самостоятельной работы.

Учебное пособие предназначено для студентов специальностей 031202 «Перевод и переводоведение», 031201 «Теория и методика преподавания иностранных языков и культур», 031001 «Филология» (специализация 021703 «Зарубежная филология»).

М 4602020104

ISBN

© Моисеева И. Ю., 2009
© ГОУ ОГУ, 2009

Table des matières

Introduction	5
1 Formation de la stylistique française en tant que science autonome	6
1.1 Périodes de la formation de la stylistique	6
1.1.1 Période de l'Antiquité	6
1.1.2 Rhétorique d'Aristote	7
1.1.3 XVI ^e siècle. XVII ^e siècle. Conceptions littéraires et linguistiques des poètes de la Pléiade	7
1.1.4 XVIII ^e siècle. Développement de la langue littéraire et des conceptions stylistiques	8
1.1.5 XIX ^e siècle. Problèmes de la langue littéraire	9
1.1.6 XX ^e siècle. Naissance de la stylistique en tant que discipline autonome de la philologie française	9
1.2 Types de la stylistique	10
2 Notions fondamentales de la stylistique	12
2.1 Objet de l'étude de la stylistique	12
2.2 Variétés de stylistique	13
2.3 Tâches propres à la stylistique	17
2.4 Valeur stylistique. Fonction stylistique	19
3 Norme	21
3.1 Normes et les gens	21
3.1.1 Normes et société	21
3.1.2 Deux façons d'aborder le problème de la norme en matière de langage	22
3.2 Fonctionnement de la norme prescriptive dans une société	25
4 Style parlé et ses particularités	31
4.1 Phonétique du style parlé	31
4.2 Particularités grammaticales du style parlé	33
4.2.1 Espèces de propositions préférées par la langue parlée	33
4.2.2 Particularités de l'ordre des mots dans le français parlé	34
4.2.3 Moyens de mise en relief et d'insistance	36
4.3 Lexique du style parlé	37
4.3.1 Expressivité des mots due aux morphèmes	38
4.3.2 Abréviation, reduplication	39
4.3.3 Sens nouveau des mots déjà existants	40
4.3.4 Métaphore	41
4.3.5 Séries phraséologiques	42
4.3.6 Unités phraséologiques	43
4.3.7 Hyperbole, euphémisme, litote, antiphrase	44
4.3.8 Unités lexicologiques, mots isolés ou locutions	45
4.3.9 Création de mots et de sens nouveaux	46

5 Styles écrits du français moderne	47
5.1 Principaux styles écrits du français moderne	47
5.2 Style officiel (langage de l'administration et des affaires)	48
5.2.1 Particularités du texte de loi	49
5.2.2 Particularités du texte administratif	51
5.2.3 Particularités de la lettre d'affaires	53
5.3 Particularités du style scientifique	56
5.4 Particularités du style journalistes et publicistes (langage de la presse)	60
5.4.1 Manifestation oratoire	61
5.4.2 Articles de journaux et de revues	64
6 Modèles de lettres, de C.V.	74
7 Ouvrages de référence	78
8 Plans des séminaires	81
9 Tests de contrôle	84
10 Questions pour le contrôle	106
11 Glossaire	107
Bibliographie sommaire	115

Introduction

La stylistique du français s'adresse aux étudiants de la faculté de la philologie des Instituts et des Universités pour des spécialités «Traduction et interprétation», «Théorie et méthodologie de l'enseignement du français», «Philologie étrangère», étudiant le français comme première langue.

Elle s'appuie sur l'expérience et le savoir-faire des auteurs–professeurs des Cours de la stylistique française des Universités d'Etat de Moscou Z. Khovanskaïa, L. Dmitrieva, M. Moraine, N. Teterevnikova qui, depuis des années, aident les étudiants à découvrir et à maîtriser la stylistique française.

La stylistique du français comprend des tâches : cours de la stylistique, ouvrages de référence, plans des séminaires, tests de contrôle, questions pour le contrôle, glossaire,

Le cours prévoit les sujets essentiels : «Formation de la stylistique française en tant que science autonome», «Notions fondamentales de la stylistique», «Norme», «Style parlé et ses particularités», «Styles écrits du français moderne».

Le matériel du présent ouvrage correspond au programme prévu pour les établissements de l'enseignement supérieur pour la matière «La stylistique de la langue française».

1 Formation de la stylistique française en tant que science autonome

1.1 Périodes de la formation de la stylistique

Le terme **stylistique** est un dérivé du mot français «style» venant du latin *stilus*. Ce mot latin avait plusieurs acceptions. Il signifiait d'abord «poinçon», baguette dont un bout était pointu et l'autre plat, qui servait à écrire sur des tablettes enduites de cire. Du bout pointu on traçait les lettres, du bout plat on les effaçait au besoin. Ainsi cette baguette avait une double fonction : on s'en servait non seulement pour écrire mais aussi pour apporter des corrections dans l'écrit. De là, les autres acceptions du mot *stilus* : «action d'écrire» (nom d'action), «exercice par écrit», enfin «manière d'écrire», «art d'écrire».

1.1.1 Période de l'Antiquité

Dans l'**Antiquité**, cette «manière d'écrire», cet «art d'écrire» fait l'objet d'une étude particulière, la rhétorique. La rhétorique, chez les Anciens, était à la fois un art de l'expression littéraire, un code de règles qui permettait d'apprécier l'art des orateurs et des écrivains. Il existe trois types de rhétorique :

La plus ancienne, celle dont il est question ici ainsi que chez Aristote, est liée à l'argumentation : la pratique langagière qui correspond est l'art oratoire, qui vise à la justification et à la persuasion par le discours : on voit bien là en quoi les valeurs de «vérité» et de «justice» sont au cœur de la définition platonicienne de la rhétorique. Cette rhétorique (qui se poursuivra à Rome et jusqu'au Moyen-Âge, comporte elle-même plusieurs parties :

– **l'invention** (sélection des «topoi», des motifs, les plus efficaces en fonction des circonstances);

– **la disposition**, ou l'art d'organiser son discours – avec la succession très codifiée de la «captatio benivolentiae», de l'exposé du sujet, de la réfutation de la thèse adverse. Nos dissertations à «plan dialectique» (thèse, antithèse, synthèse) sont les héritières de cette «disposition»;

– **l'élocution**, ou arrangement du style : c'est alors qu'apparaît la théorie des «niveaux de langue», en trois sous-groupes : simple ou familier, neutre ou courant, noble ou soutenu.

La rhétorique des figures trouve sa source dans la *Poétique* d'Aristote ; elle aboutira aux manuels dont les plus connus sont le *Traité des Tropes*, du Marsais (18^e-ième siècle) et *Les Figures du discours*, de Fontanier. Plus récemment, le groupe liégeois de linguistes formalistes a proposé une organisation sémantique générale de ce vaste ensemble protéiforme. L'un des derniers avatars de cette rhétorique des

figures (qui consiste d'ailleurs essentiellement à les répertorier) est le célèbre *Gradus*, ou dictionnaire des procédés littéraires, de Bernard Dupriez, publié en 1984, et qui est la bible de tout étudiant de lettres, comme de tout professeur.

La rhétorique normative ou prescriptive : la question des «niveaux de langue» est liée à l'histoire des genres littéraires, et aboutit à une rhétorique normative du goût : se répand alors tout un vocabulaire axiologique concernant le style : ce qui est «bas», ce qui «ne doit pas se dire», en particulier dans les genres «nobles» comme la tragédie [30].

1.1.2 Rhétorique d'Aristote

L'une des plus connues et des plus remarquables Rhétoriques, celle d'**Aristote** (antiquité grecque, IV^e siècle avant J.-C.).

L'idée principale de la «Rhétorique» d'Aristote (qu'il faut bien distinguer de sa «Poétique») est que la structure du discours correspond strictement à l'intention du sujet parlant et aux conditions de l'acte communicatif. Aussi les moyens lexicosyntaxiques mis en œuvre par l'orateur sont-ils étudiés dans cet ouvrage non par eux-mêmes, mais en fonction des caractères spécifiques du locuteur, de ceux à qui il s'adresse et de toute l'ambiance de l'acte communicatif.

Aristote soumet à une analyse détaillée la nature sociale et psychologique des communicants, de même que la spécificité de leurs rapports, et explique pourquoi et comment, dans une situation donnée, tel procédé assure l'effet voulu : persuader ou dissuader les auditeurs, c'est-à-dire agir sur eux d'une façon ou d'une autre.

On voit bien que c'est une démarche finaliste et pragmatique, en termes de P. Guiraud, mais qui s'inscrit dans une perspective plutôt analytique que prescriptive : on trouve chez Aristote tous les éléments de ce qu'on appelle aujourd'hui une linguistique communicative.

L'étude de l'aspect stylistique de langage ne constitue pas chez Aristote l'objet d'une discipline autonome, mais fait partie d'une science plus générale, la rhétorique, où le discours est examiné au même titre que les autres éléments de l'acte communicatif. En outre, cette étude se borne aux trois genres des interventions publiques : discours judiciaires, politiques (délibératifs) et épидictiques (Éloges funèbres). La stylistique, par contre, fait du discours son objet principal et l'étudie dans toutes les variations de ses genres, tout en conservant la démarche communicative et pragmatique propre à la «Rhétorique» d'Aristote.

1.1.3 XVI^e siècle. XVII^e siècle. Conceptions littéraires et linguistiques des poètes de la Pléiade

En France, le problème du style a été toujours vivant. Au **XVI^e siècle les poètes de la Pléiade** formulent leurs conceptions littéraires et linguistiques qui

présentent un certain intérêt pour l'évolution de la stylistique française. Ils traitent des problèmes de l'enrichissement du vocabulaire et du choix des moyens d'expression.

Au XVII les gens lettrés, grammairiens, lexicographes, écrivains et poètes discutent, souvent avec passion, les problèmes de la langue et du style. Il faut rappeler les noms de **Vaugelas Claude Favre** (baron de Pérouges, seigneur de **Vaugelas**, 1585 – 1650 un grammairien savoyard) (*Remarques sur la langue française*, 1647), de **Bouhours Dominique** (1628 – 1702), de **Malherbe François** (1555 – 1628) (*Commentaires sur Desportes*), de **Boileau Nicolas** (1636 – 1711).

Les ouvrages de Vaugelas et de Malherbe contiennent des remarques précieuses sur la valeur stylistique des mots et locutions et des tournures grammaticales, sur les différences sémantiques et stylistiques des synonymes. Boileau, poète et théoricien du classicisme français, définit dans son *Art poétique* (1674) les genres littéraires et les procédés d'invention, de disposition et d'élocution propres à chacun de ces genres. En effet, la notion des genres littéraires est inséparable de celle du style; à chaque genre correspond son style à lui, c'est-à-dire des modes d'expression rigoureusement définis non seulement en ce qui concerne la composition, mais également le vocabulaire, la syntaxe, les figures et les tropes.

1.1.4 XVIII^e siècle. Développement de la langue littéraire et des conceptions stylistiques

Le vif intérêt que le XVII^e siècle porte aux problèmes de langue et de style a contribué au développement de la langue littéraire et des conceptions stylistiques. Les plus grands écrivains et philosophes du XVIII^e siècle tels que **Buffon Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon** (1707 – 1788), **d'Alembert Jean le Rond D'Alembert** ou **Jean Le Rond d'Alembert** (1717 – 1783), **Condillac Étienne Bonnot de Condillac, abbé de Mureau** (1715 – 1780) et autres, se sont aussi prononcés sur les problèmes du style.

Si Voltaire distingue, dans son *Dictionnaire philosophique*, le style simple et le relevé, **Jean-François Marmontel** (1723 – 1799) – le simple, le moyen et le sublime, Ferraud, dans la préface de son *Dictionnaire critique*, distingue les styles «polémique, critique, satirique, badin, plaisant, comique, marotique, burlesque». Mais le même auteur parle d'autre part du «style simple ou de conversation, à ne pas confondre avec le familier qui a un degré de plus d'aisance et de liberté».

Le style commence donc à être défini non seulement comme l'ensemble de moyens d'expression conforme à un genre littéraire, mais aussi en rapport avec les circonstances de l'énoncé, le milieu, les conditions de son fonctionnement

La même idée se reflète dans les dictionnaires parus vers la fin du XVII^e et au cours du XVIII^e siècle. Ainsi, dans le *Dictionnaire de l'Académie française* les mots sont souvent accompagnés de remarques qui précisent leur couleur stylistique, telles que poétique, vieilli, familier, populaire, etc.

1.1.5 XIX^e siècle. Problèmes de la langue littéraire

Au XIX^e siècle ce sont surtout les problèmes de la langue littéraire qui prêtent aux discussions les plus vives. Une guerre acharnée s'engage entre les classiques et les puristes, d'une part, et les écrivains progressistes, réalistes et romantiques, de l'autre. Si les premiers s'appliquent à entraver l'enrichissement de la langue littéraire, à limiter le choix des moyens d'expression par des règles tyranniques, leurs adversaires, avec Stendhal et Victor Hugo à la tête réclament la liberté du choix des moyens d'expression et tendent à renverser les barrières entre la langue littéraire et la langue courante, livrant la langue littéraire à des réformes novatrices. Le problème de la langue littéraire a été universellement discuté. Il ne cesse de préoccuper les écrivains, les philosophes et les linguistes de l'époque.

1.1.6 XX^e siècle. Naissance de la stylistique en tant que discipline autonome de la philologie française

Au cours du XIX^e siècle, la stylistique ne s'est pas constituée en tant que branche spéciale de la science philologique. Cela est devenu l'œuvre du XX^e siècle. Si aux siècles précédents les études stylistiques ne portaient guère que sur les belles-lettres et l'art oratoire, les recherches stylistiques du XX^e siècle embrassent la langue dans toutes ses formes, parlées et écrites.

En 1908, Albert Séchéhaye a été le premier à proclamer la nécessité de considérer la stylistique comme une branche spéciale de la philologie.

La naissance de la stylistique en tant que discipline autonome de la philologie française est étroitement associée au nom de **Charles Bally**. Dans ses ouvrages de 1905 et 1909 le savant genevois, disciple de Ferdinand de Saussure, jette les fondements d'une stylistique conçue comme une discipline linguistique et qui n'a rien à voir ni avec la critique littéraire, ni avec la rhétorique. Elle s'appuie sur les théories du langage de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, en particulier, sur celle de F. de Saussure, et constitue la base de ce que nous appelons aujourd'hui la branche linguistique de la stylistique.

En 1941, **Jules Marouzeau**, philologue français renommé, a publié un cours sommaire de stylistique française intitulé *Précis de stylistique française*. Nous y trouvons une autre conception de l'objet et des tâches de la stylistique. Selon Marouzeau, **cette science est appelée à étudier les principes du choix des faits d'expression en partant du but et des circonstances de l'énoncé**. Guidé par ce principe, Marouzeau dresse un inventaire des ressources expressives du français littéraire, accompagné d'exemples tirés de préférence des bons auteurs : emploi des sons, des mots, des catégories grammaticales, construction de la phrase, versification. A cet inventaire Marouzeau ajoute quelques remarques sur les particularités de style propres aux différents genres littéraires (prose et poésie) ainsi que sur les caractères essentiels des styles du français parlé et écrit. Quant à ce dernier problème,

Marouzeau y revient en 1950 dans son ouvrage *Aspects du français*, où il traite de la différenciation stylistique du français contemporain.

Au cours du XX^e siècle l'étude stylistique du français, de ses moyens d'expression et de l'étagement de ses styles, ainsi que l'étude de la langue et du style des écrivains fait l'objet d'un nombre d'ouvrages appartenant à la plume des philologues français.

1.2 Types de la stylistique

La stylistique est une branche de la philologie, ayant pour objet l'étude du choix et de l'emploi des faits de langue servant à exprimer une idée, selon les circonstances de l'énoncé. Cette étude peut avoir un aspect purement normatif et appréciatif. C'est alors une science plutôt pratique qui offre un code de règles de bon langage et enseigne l'art de bien écrire et de bien parler. Cet aspect est propre aux nombreux recueils de règles et d'exercices stylistiques bien choisis à l'usage des Français et des étrangers. On ne saurait nier la valeur pratique de tels ouvrages.

Mais **pour savoir formuler des règles bien fondées de l'emploi des faits de langue, il faut qu'il y ait une stylistique descriptive.** La stylistique descriptive a deux aspects. D'une part, **elle étudie les différents styles de la langue**, c'est-à-dire les systèmes de faits d'expression, qui résultent du choix et de l'emploi de ces faits suivant le domaine d'activité et les circonstances de l'énoncé.

D'autre part, **elle s'attache à l'étude de la valeur stylistique des faits d'expression et de leurs fonctions dans les différents styles de la langue et dans les œuvres littéraires.**

La valeur stylistique comprend : 1) la couleur stylistique d'un fait d'expression, c'est-à-dire l'empreinte que lui laisse la sphère de son emploi habituel; 2) les nuances expressives, d'ordre sémantique et affectif qui peuvent s'ajouter au sens principal des mots, locutions et faits de grammaire et de phonétique.

Ce sont là les deux tâches essentielles de la **linguostylistique** (stylistique d'une langue nationale). L'autre aspect d'une stylistique nationale a pour objet spécial l'étude du style d'une œuvre littéraire, du style individuel d'un écrivain, ou d'une école littéraire. L'étude stylistique d'une œuvre littéraire implique l'analyse du choix et de l'emploi des faits d'expression en rapport avec le fond, le sujet et le genre de l'œuvre, les conceptions littéraires et esthétiques de l'auteur. Une pareille étude stylistique peut être nommée stylistique littéraire du fait qu'elle s'apparente à la critique littéraire et à l'histoire de la littérature. Or, s'il est possible de distinguer deux aspects de la stylistique, il serait pourtant faux de les opposer. On ne saurait trop insister sur le fait que le style littéraire en général, et le style personnel d'un auteur en particulier, sont, eux aussi, des formes de la langue nationale. Le style d'un écrivain pousse sur le sol nourricier de la langue d'un peuple.

Pour préciser l'objet et les tâches de la linguostylistique, il faut se faire une idée nette des rapports existant entre elle et les autres branches de la science linguistique, la phonétique, la grammaire et la lexicologie. Ces trois sciences et la

stylistique étudient la même matière, une même langue. Mais si la grammaire et la lexicologie s'attachent, respectivement, à l'étude d'un des aspects de la langue, la stylistique en recouvre tout le domaine (sons, mots, formes grammaticales).

D'autre part, bien qu'elle étudie la même matière, la stylistique l'envisage d'un point de vue tout spécial. Les sons d'une langue, son système phonétique sont étudiés par la phonétique. Les formes grammaticales constituent le système grammatical d'une langue, dont s'occupe la grammaire. De même, les mots et locutions forment le système lexical qui est l'objet des recherches de la lexicologie.

Ces trois systèmes (système de sons, de formes grammaticales et de mots) constituent la structure d'une langue. Mais à côté du problème de la structure d'une langue il existe aussi celui de son fonctionnement, de sa réalisation dans la parole. Les styles d'une langue sont eux aussi des systèmes, mais des systèmes stylistiques qui se composent de différents éléments de la langue (sons, mots, formes grammaticales) et qui se constituent au cours de l'évolution d'une langue pour satisfaire aux besoins de la communication dans les différentes sphères d'activité.

C'est la stylistique qui étudie ces systèmes complexes et leur fonctionnement, à l'opposé des autres branches de la linguistique qui s'occupent chacune d'un des aspects structuraux de la langue. Ni la grammaire ni la lexicologie ne s'intéressent guère à la différenciation stylistique des faits de langue, à leur valeur affective, ni à leur fonction dans une situation concrète. C'est à la stylistique qu'incombe la tâche d'étudier et de définir ces aspects des faits d'expression. Mais elle ne saurait le faire sans l'appui de la grammaire et de la lexicologie qui fournissent des données précises sur le système grammatical de la langue et la valeur grammaticale des faits d'expression, sur les couches du lexique, les lois qui gouvernent la formation des mots et les changements de leur sens, etc.

Pour définir la valeur d'un fait de langue on étudie les variantes stylistiques dont chacune constitue une manière particulière d'exprimer une même notion; on les compare, et c'est ainsi qu'on arrive à préciser la valeur stylistique de chacune de ces variantes. **La comparaison est donc l'essence de l'analyse stylistique.**

La méthode de comparaison est valable non seulement lorsqu'il s'agit d'une seule langue nationale; on peut l'appliquer à l'étude stylistique comparée de deux ou plusieurs langues. L'étude comparée permet d'établir les ressemblances et les divergences stylistiques entre les langues. Il y a des phénomènes stylistiques communs à plusieurs langues (voir, par exemple, l'emploi des mots au figuré).

D'autre part, toute langue nationale présente des phénomènes stylistiques qui n'ont pas leurs équivalents exacts dans une autre langue. La comparaison des ressources stylistiques de deux ou plusieurs langues fait l'objet de la **stylistique comparée**, qui repose sur les données des stylistiques dites nationales. Au cours de ces dernières années on a vu paraître plusieurs ouvrages consacrés à la stylistique comparée franco-allemande, franco-anglaise et franco-russe.

2 Notions fondamentales de la stylistique

2.1 Objet de l'étude de la stylistique

La langue est un dépôt des connaissances que l'humanité a acquises au cours de longs siècles. Elle s'enrichit à la suite du développement des connaissances qui augmentent et se précisent constamment. En tant que moyen de communication la langue sert avant tout de véhicule à notre pensée. Mais elle permet aussi de traduire nos sentiments, nos intentions, notre attitude vis-à-vis de la réalité.

Cette multiplicité des fonctions de la langue n'est possible, que grâce à son caractère asymétrique qui en fait un moyen très économique de communication. Cette asymétrie de la langue détermine la possibilité de rendre, d'une part, des contenus différents, et d'autre part, le même contenu par des formes différentes.

Les divers rapports entre forme et contenu en tant que propres au système de la langue sont étudiés par la grammaire et la lexicologie. Ces rapports, envisagés à travers le fonctionnement de la langue, dans la parole, intéressent la stylistique.

Le sujet parlant qui énonce ses pensées, exprime ses sentiments ou ses intentions, est mis en demeure d'opérer un choix. Il choisit entre tel ou tel mot ou locution, entre telle ou telle construction syntaxique, entre telle ou telle manière de prononcer. **Ce choix, qu'il soit conscient ou non, n'est pas sans conséquence pour l'information.**

Y. Stépanov relate l'anecdote française où par trois phrases exprimant la même idée sont rendues les attitudes différentes des locutions :

- «- Avancez *l'automobile* du patron!
- Sortez *la voiture* du chef!
- Amenez *la bagnole* du singe!»

Sans risque de se tromper on peut dire que la première phrase est émise par un personnage respectable et plein d'égards pour ceux qui sont placés encore plus haut sur l'échelle sociale.

La deuxième phrase est prononcée par quelque fonctionnaire plus ou moins indifférent. Quant à la troisième, elle appartient à un subalterne, peut-être un ouvrier qui manifeste ouvertement son mépris vis-à-vis du maître, de sa voiture, et de son autorisation.

C'est précisément **le principe du choix qui est à la base de tout style**. Il est évident que **le choix dans la langue n'est possible qu'entre moyens d'expressions synonymes**, qui supposent nécessairement tant d'éléments communs que des éléments distincts.

En effet, dans les trois phrases de l'anecdote nous sommes en présence de l'identité du contenu notionnel, de l'idée rendue par les locuteurs.

Mais l'information que recèlent ces phrases dépasse leur contenu notionnel puisque chacune d'entre elles nous renseigne sur l'état social des locuteurs et sur leur attitude vis-à-vis du fait exprimé de celui à qui est adressé la parole.

Cette information supplémentaire varie d'une phrase à l'autre. Elle varie, comme nous l'avons vue, selon l'appartenance du locuteur à tel ou tel groupe social ou bien selon les buts de l'énoncé. Ainsi, la langue peut toujours fournir au sujet parlant plusieurs moyens d'expression pour une même idée; ces divers moyens d'expression représentent **des variantes stylistiques**; chacune de ces variantes constitue **une manière particulière d'exprimer la même idée ou situation**. Le locuteur choisit entre ces différentes manières de s'exprimer, entre ces variantes stylistiques.

L'objet d'étude de la stylistique est précisément le choix des moyens d'expression selon les conditions et les buts de l'énoncé.

Les notions fondamentales de la stylistique sont le style et la synonymie (au sens large de ce terme) qui déterminent le choix des moyens d'expression.

2.2 Variétés de stylistique

On distingue deux variétés de stylistique : la linguostylistique et la stylistique des œuvres littéraires. Chacune de ces variétés possède un objet d'étude spécial qui découle des buts différents en vue desquels on opère un choix des faits de la langue. La linguostylistique, à son tour, se subdivise en la stylistique de la langue commune et la stylistique de la langue des œuvres littéraires.

La stylistique de la langue commune étudie l'utilisation des faits de la langue dans des buts de communication (comprise largement comme transmission des pensées, des sentiments, de l'attitude vis-à-vis de la réalité).

Stylistique de la langue refuse de se cantonner à l'étude des textes littéraires mais envisage au contraire son terrain d'investigation dans la *parole* en général. Ch. Bally est un éminent représentant de cette lignée. En bon disciple de Saussure, il conçoit la stylistique comme une extension de la linguistique saussurienne appliquée au domaine des faits expressifs. Son objectif consiste à descendre de l'abstraction (langue) au niveau de la langue parlée (parole), à savoir le langage affectif. C'est à ce dernier niveau qu'il faut placer l'œuvre littéraire qui n'est, selon Bally, qu'une parole individuelle. De ce fait, l'étude scientifique de l'œuvre littéraire devient incongrue. Ch. Bally (1909-1952) définit ainsi la stylistique : «**[elle] étudie donc les faits d'expression du langage organisé au point de vue de leur contenu affectif, c'est-à-dire l'expression des faits de la sensibilité par le langage et l'action des faits de langage sur la sensibilité**». Il apparaît donc nécessaire de délimiter et d'identifier au préalable les faits expressifs, sans que ce travail tienne lieu en aucun cas d'étude stylistique.

Dans cette perspective, ce qui constitue véritablement la stylistique ce sont les caractères affectifs des faits d'expression, les moyens mis en œuvre par la langue pour les produire, les relations existant entre ces faits et enfin l'ensemble du système expressif dont ils sont les éléments. Identifier ces caractéristiques n'éluide pas les problèmes posés par le terrain d'étude. En effet, où convient-il de chercher les moyens d'expression des caractères affectifs? Faut-il envisager le mécanisme du

langage en général, autrement dit les universaux de l'esprit humain tels qu'ils se trouvent actualisés dans la parole articulée (niveau général), ou bien faut-il s'attacher au système d'expression d'un individu isolé (niveau particulier)?

Quoi qu'il en soit, Ch. Bally sépare très nettement le style de l'écrivain de la stylistique individuelle. Cette dernière consiste en la manière particulière dont un individu parle son idiome maternel, en d'autres termes, sa façon d'actualiser les virtualités de sa langue, au sein d'un groupe et placé dans les mêmes conditions générales que les autres individus de ce groupe. Le style de l'écrivain est radicalement différent, car le littéraire **«fait de la langue un emploi volontaire et conscient (...), il emploie la langue dans une intention esthétique»**. Avec ses mots, l'écrivain, comme un peintre avec ses pinceaux et ses couleurs, fabrique de la beauté. Cette intention esthétique est en revanche quasi-inexistante chez le locuteur qui parle spontanément sa langue maternelle. Cela fait dire à Ch. Bally : **«Il y a un fossé infranchissable entre l'emploi du langage par un individu dans les circonstances générales et communes imposées à tout un groupe linguistique, et l'emploi qu'en fait un poète, un romancier, un orateur»**. Le seul facteur commun à ces deux extrêmes est la langue maternelle que chacun possède. Celle-ci constitue donc pour Ch. Bally le point de départ de toute étude stylistique.

La stylistique de la langue des œuvres littéraires s'intéresse à l'emploi des moyens d'expression dans les buts esthétiques. Cela ne veut pas dire que la langue d'une œuvre littéraire soit dépourvue de sa fonction communicative qui constitue un de ses traits inhérents, toutefois la création littéraire, comme toute création artistique est destinée avant tout à produire un effet esthétique. Elle y réussit non seulement par le contenu mais par la forme, en l'occurrence par la langue, par une utilisation particulière des moyens d'expression.

D'ici les objectifs propres à la stylistique de la langue des œuvres littéraires (qui peut-être aussi appelées interprétation du texte littéraire).

La stylistique des œuvres littéraires étudie le choix et l'emploi des faits de la langue en liaison avec le sujet et le genre de l'œuvre, les vues esthétiques et les intentions idéologiques de l'auteur.

G. Molinié (1993) estime que l'objet premier de la stylistique est la littérature, le discours littéraire, et non pas, paradoxalement, le style comme pourrait le laisser entendre la morphologie du terme **«l'objet majeur et éminent de la stylistique (...) c'est le caractère spécifique de littérarité du discours, de la praxis langagière telle qu'elle est concrètement développée, réalisée, à travers un régime bien particulier de fonctionnement du langage, la littérature»**. Une telle conception instaure un régime de littérarité par opposition à tout ce qu'il n'est pas.

Mais la stylistique littéraire, pratiquée littérairement, se fonde surtout sur la notion d'écart par rapport à une norme collective, et comme le signalent par ailleurs O. Ducrot et J.-M. Schaeffer, elle était à son commencement une stylistique psychologique, puisqu'elle demeurait indissolublement liée à l'histoire individuelle de l'auteur. Une analyse stylistique menée dans cette perspective était censée mettre à jour le moi de l'auteur. Cette orientation a connu une fortune diversifiée, car elle est allée du plus radical au plus nuancé, annonçant dans sa métamorphose la stylistique structurale telle que l'a pratiquée M. Riffaterre.

M. Cressot (1947) affirme également que l'œuvre littéraire est par excellence le champ de la stylistique, parce que les choix langagiers y sont plus volontaires et plus conscients que dans la langue standard de la communication courante. En cela il s'oppose à Bally, défenseur d'une stylistique de la langue.

Quant au centre de l'intérêt de la stylistique de la langue des œuvres littéraires se trouve la parole individuelle des écrivains, leur utilisation occasionnelle, originale des faits de langue, alors que la stylistique de la langue commune a pour objet d'étude avant tout les faits stylistiques admis par la société.

Faisons la remarque que dans les ouvrages français de stylistique (en particulier dans celui de P. Guiraud) on distingue respectivement la stylistique de l'expression et la stylistique de l'individu ce qui correspond à peu près aux termes admis dans les ouvrages de stylistique soviétique : linguostylistique et la stylistique des œuvres littéraires parce que celle-ci prend corps et acquiert une valeur sociale avant tout dans la langue des écrivains.

Quoiqu'il soit juste de séparer la linguostylistique et la stylistique des œuvres littéraires, cette séparation ne saurait être absolue. C'est ces deux stylistiques ont également affaire aux faits de la langue et elles reposent nécessairement sur les mêmes notions fondamentales (le style et la synonymie).

Notre cours sera orienté vers la linguostylistique et surtout vers la stylistique de la langue commune. En tant que branche spéciale de la langue la stylistique de la langue commune a ses objectifs propres en comparaison des autres disciplines linguistiques : la grammaire, la lexicologie. La phonétique n'est pas prise en considération du fait qu'elle envisage des unités linguistiques unilatérales.

Dans les trois phrases citées plus haut et visant à illustrer les possibilités du choix des faits de la langue nous avons dégagé sur le plan contenu des éléments communs et des éléments distinctifs. Ces éléments communs qui sont d'ordre logique notionnel constituent le noyau de leur signification. Les éléments notionnels sont à la base de tout énoncé. Exiption faite aux interjections dont le contenu sémantique est purement affectifs (cf. Pouah! peuh! Fi! etc.).

Il serait juste de dire qu'ils en constituent la base sémantique qui s'oppose au supplément sémantique formé par les éléments différentiels. (Il est connu que toute comparaison n'est possible qu'entre phénomènes ayant quelque trait commun).

Dans ces phrases citées la confrontation se fait à partir de la base sémantique. Par contre, les éléments distinctifs (autrement dit le supplément sémantique) sont d'ordre appréciatifs, émotionnels et sociolinguistiques ont déterminé le choix fait par chacun des locuteurs.

Il s'ensuit que la stylistique de la langue commune s'occupe précisément des éléments distinctifs et des moyens de leur expression dans énoncé.

Contrérement à la stylistique la grammaire et la lexicologie s'intéressent à toute la valeur sémantique (base et supplément) des faits de la langue en tant qu'éléments de la langue-système.

Dans son ouvrage «La stylistique» P. Guiraud souligne que chaque énoncé comporte outre son sens rationnel, intellectuel d'autres nuances supplémentaires : «on n'exprime jamais une pensée pure et abstraite, écrit-il, le contenu de l'expression est complexe».

- notionnelle ou gnostique, une logique de l'expression;
- expressive, plus ou moins incosiente, une socio–psycho–physiologie de l'expression;
- impressive ou l'intention : une esthétique, une éthique, une didactique etc de l'expression.

Les deux dernières valeurs ressortissent de la stylistique.

Ainsi la stylistique qui se pose pour but d'expliquer le choix fait par les locuteurs des faits de la langue est orientée vers la parole, qui n'est rien autre que la langue dans son fonctionnement et le supplément sémantique qui détermine ce choix. Ce n'est par hasard que les éléments sémantiques différentiels qui constituent le supplément sémantique sont aussi appelés «**connotation stylistique**».

En plus il faut ajouter qu'à l'encontre de la grammaire, de la lexicologie, de même que la phonétique qui envisage respectivement un des niveaux de la langue, la stylistique englobe tous les aspects (sons, unités lexicales, formes et structures grammaticales, etc.).

P. Guiraud : «C'est pourquoi la stylistique n'est pas une nouvelle partie de la linguistique mais, un aspect particulier de l'expression qui intéresse tous les éléments de la langue».

Selon les approches différentes vis-à-vis des faits stylistiques de la langue nationale, on distingue quelque variétés de stylistique : la stylistique normative qui s'oppose à la stylistique descriptive; la stylistique externe ou comparée qui s'oppose à la stylistique interne.

La stylistique normative vise à des buts pratiques en enseignant l'art de bien écrire et de bien parler. Elle cherche à **imposer le bon usage** en prenant souvent la forme de recueil de règles à suivre et d'exercices stylistiques à l'usage des Français et des étrangers. Ce sont des espèces de recueils de recettes pratiques constamment remise en question.

La stylistique descriptive offre un tableau systématisé et détaillé des phénomènes stylistiques appartenant à la langue nationale indépendamment de l'appartenance à la norme littéraire.

Notons que pour atteindre les buts qu'elle se pose la stylistique normative ne peut se passer des données de la stylistique descriptive.

La distinction entre la stylistique **externe** et la stylistique **interne** a été nettement formulée par Charles Bally.

Pour la la stylistique **externe** Charles Bally entend **la description des phénomènes stylistiques d'une langue par la méthode de confrontation avec ceux d'une autre langue**.

La stylistique **interne** vise à **décrire les phénomènes stylistiques d'une langue par la confrontation de leurs types essentiels existant dans cette langue même**.

Notre cours sera un cours de **stylistique descriptive interne**.

2.3 Tâches propres à la stylistique

Il nous incombe à présent de formuler les tâches propres à la stylistique. Nous avons déjà constaté que la notion de style est une de notion fondamentale de la stylistique. Donc la stylistique a pour tâche **de préciser la nature du style** (1^{ère} tâche). Afin de comprendre l'essence du style il est nécessaire de préciser sa place par rapport à la langue, précisément, par rapport au système de la langue et s'en établir la différence.

Le système de la langue est l'ensemble de tous les moyens d'expression dont l'homme dispose dans le processus de communication, autrement dit dans la parole, dans l'énoncé. Suivant les buts de l'énoncé les conditions dans lesquelles s'effectue la communication, le locuteur opère un choix entre ces moyens d'expression.

Donc le style peut être défini comme un ensemble de moyens d'expression choisis selon les besoins et les conditions de l'énoncé et formant système.

Le fonctionnement de la langue, sa réalisation concrète n'est possible que sous forme d'un de ses styles. Ainsi, **le style est un phénomène d'ordre linguistique**.

Comme tout style représente avant tout une réalisation concrète des moyens d'expression de la langue. Il est orienté vers la parole. A proprement parler, le style existe précisément dans la parole.

En même temps toute langue développée possède des moyens d'expression stylistiquement marqués, reconnus comme tels par les sujets parlants et formant des systèmes différents au niveau de la langue. Ces systèmes sont appelés «**styles de la langue**» quoique ce terme suscite des discussions. Toutefois nous l'utiliserons dans le sens de **systèmes latents de moyens d'expression stylistiquement marqués**.

Dans son ouvrage «De la différenciation stylistique des mots» (О стилистической дифференциации слов) Akhmanova souligne que les caractéristiques stylistiques existent non seulement au niveau de la parole individuelle, mais elles appartiennent aussi à un certain nombre d'unités au niveau de la langue-système.

En tant que systèmes ou, plus précisément, sous-systèmes d'une langue nationale **les styles sont perçus comme tels par tous les sujets parlant cette langue**. Consciemment ou non les hommes observent les normes stylistiques propres à une langue nationale donnée. Comme ces normes stylistiques sont les mêmes pour toute une communauté linguistique le style représente un phénomène d'ordre social.

Toute langue nationale évoluée est caractérisée par l'existence de styles différents qu'on appelle aussi **styles fonctionnels**. Plus les styles d'une langue sont développés, plus cette langue offre de variété quant aux moyens de communication. **Les styles différents d'une langue représentent à leur tour un système, le système stylistique de cette langue**.

Le problème de **la classification des styles et la description de leurs particularités** constituent une autre tâche de la stylistique (2^{ème} tâche).

Le français moderne possède un système stylistique développé. On y distingue deux grands groupes de styles fonctionnels : les **styles écrits** et les **styles parlés**, appelés conventionnellement le français écrit et le français parlé.

Les styles les plus importants **du français écrit** sont :

- **le style officiel, administratif ou d'affaires** (on dit aussi langage de l'administration et des affaires);
- **le style scientifique;**
- **le style publicite** (on dit aussi langage de la presse).

Chacun de ses styles présente des variétés plus spéciales conformes aux conditions concrètes de la communication. Mais les distinctions entre ces variétés sont moins importantes que leurs traits communs ce qui permet de les réunir en un seul style. Ainsi, un traité de médecine sera rédigé qu'un ouvrage de linguistique, toutefois les deux garderons les caractères propres au style scientifique.

Le français parlé n'offre guère non plus d'uniformité. Il **comprend le style parlé normatif et le style parlé familier**.

Le premier est entièrement conforme à la norme littéraire, autrement dit, au bon usage.

Le second, qui repose, lui aussi, sur les règles fondamentales, s'en écarte quelque peu par emploi de formes grammaticales, lexicales et phonétiques que la norme littéraire condamne.

En marge de la norme littéraire se situent les faits de la langue de caractère «populaire», d'origine argotique ou dialectique.

Le style familier accueille toutefois un certain nombre de formes «populaires»et argotiques. Leur fréquence est variable suivant l'éducation, le degré d'instruction des sujets parlants, le milieu social auquel ils appartiennent, les circonstances de l'énoncé.

En dehors de la norme littéraire se trouve le style «**populaire**» nommé couramment «**langage populaire**».

Notons toutefois que le terme «populaires» malgré son emploi régulier n'est guère réussi du fait que sa «forme interne» traduit d'une façon imprécise la notion exprimée.

En réalité non seulement le langage dit populaire, mais la langue en générale est une création du peuple. Pourtant la tradition de l'emploi de ce terme est si forte, qu'une innovation occasionnelle ne ferait qu'embrouiller les choses.

Le français populaire, doit être aussi qualifié de style parlé, mais se situant en dehors de la norme littéraire.

La division des styles en écrit et parlé est due à ce qu'ils prennent de préférence, les uns, la forme écrite, les autres, la forme orale.

Toutefois cette corrélation entre langue écrite et forme écrite, de même qu'entre langue parlée et forme orale n'est point absolue. Un énoncé dont les caractères sont ceux d'un style écrit peut se faire oralement et, vice versa, un énoncé appartenant à un style parlé peut être fait par écrit. En effet, un cours ou un rapport traitant d'un problème scientifique sera nécessairement rédigé en style scientifique, mais pourra revêtir la forme orale, et, au contraire, une conversation familière pourra être reproduite graphiquement dans une œuvre littéraire. par ex.

Donc, il faut distinguer en principe les langues écrite et parlé, d'une part, des formes graphiques et orales, de l'autre, tout comme on distingue l'essence et la forme de la communication. Faisons la remarque, que le style ne reste pas complètement

indifférent à la forme de communication en cas où cette dernière ne lui est pas typique. Ainsi, un exposé scientifique fait oralement pourra prendre une allure relâchée et s'emprènera alors des traits propres à la langue orale. Et le style d'une lettre sur un sujet banal, tout familier qu'il soit, sera plus soigné que celui d'une conversation spontanée.

Dans le système d'une langue évoluée à côté des moyens d'expression stylistiquement marqués il y en a d'autres qui sont stylistiquement neutres. Ces derniers ne sont point attachés à quelque style fonctionnel déterminé, on pourrait dire qu'ils sont inter-styles puisqu'ils appartiennent à tous les styles à la fois; ils sont dépourvus d'expressivité, autrement dit, de nuances appréciatives et affectives.

Quoique dans toute langue on trouvera des éléments stylistiquement neutres, il est difficile de parler de style neutre. C'est qu'en principe tout acte de la parole comporte outre la signification stylistique expressive. Pour le français les éléments stylistiquement neutres caractérisent plutôt les styles écrits.

Ainsi, dans une situation concrète le mot le plus neutre peut se nuancer stylistiquement. Citons l'exemple de l'emploi des mots stylistiquement neutres dans la langue et dans des œuvres littéraires. Les mots «pingouin», «marsouin», «vert» acquièrent une connotation appréciative, ironique dans l'œuvre littéraire d'Anatole France «L'île des pingouins». Dans ce roman-satire pingouin fait penser à la naïveté de l'oiseau; «marsouin» dont l'étymologie est «cochon de mer» rend parfaitement l'attitude négative vis-à-vis d'un peuple étranger; le «vert» qui est la couleur de l'espérance prend la valeur d'un symbole, celui de la monarchie, haïe par le peuple, mais désirée par l'aristocratie.

La synonymie est une autre notion fondamentale de la stylistique. En tant que phénomène dialectique la synonymie suppose une base commune et des traits distinctifs.

2.4 Valeur stylistique. Fonction stylistique

Nous avons constaté plus haut que le contenu sémantique des faits de langue est formé d'éléments fondamentaux (base sémantique d'ordre notionnel) et des éléments supplémentaires (supplément sémantique) qui apparaissent avec évidence à la suite de la confrontation de phénomènes linguistiques synonymes.

Ces éléments supplémentaires constituent ce qu'on appelle **les connotations stylistique ou la valeur stylistique des faits de langue**. Des faits de langue qui sont pourvus **d'une valeur stylistique** nous disons qu'ils remplissent **une fonction stylistique**.

La valeur stylistique peut être la conséquence de l'emploi régulier d'un moyen d'expression dans un style fonctionnel déterminé. Ainsi, les mots et les locutions tels que *gosse, moche, bouffer, avoir la dent, bagnole, piaule, plaquer, roupiller* sont stylistiquement marqués du fait que même en dehors du contexte ils sont sentis comme appartenant au langage parlé familier. Leur couleur stylistique apparaît

nettement lorsqu'on les confronte à leurs synonymes «neutres» *enfant, laid, manger, avoir faim, voiture, demeure, lit, dormir*.

La structure syntaxique où le pronom personnel atone (non autonome) est séparé du verbe par des mots autonomes comme, p. ex., dans *je, sousigné*, est marqué stylistiquement car elle porte en soi l'indication du style officiel. Il en est de même pour le pronom personnel *nous* employé pour désigner une seule personne : la forme du pluriel n'est ici qu'une marque du style scientifique, ou parfois officiel «...Nous, de Moissac, juge d'instruction près de Tribunal militaire du Cherche-Midi».

La valeur stylistique peut être créée par les nuances appréciatives

a) celle-ci peuvent faire partie du contenu notionnel des moyens d'expression. Tels sont les cas de *bouquin, bagnole, haridelle* qui signifient «mauvais livre», «mauvaise voiture», «mauvais cheval»;

b) les nuances appréciatives apparaissent, nécessairement dans les emplois imagés. C'est le cas des métaphores, des métonimies stylistique et d'autres figures de style ou tropes;

c) les nuances appréciatives peuvent être aussi le résultat de l'emploi d'un phénomène linguistique qui serait en contradiction avec les normes stylistiques d'une langue nationale. Ainsi, l'apparition inattendue d'un tour familier ou populaire dans un énoncé rédigé en style soutenu servira à rendre l'attitude du locuteur. L'exemple tiré de l'œuvre d'A. France «L'île des pingouins» : «C'est sur cette terre hospitalière, dans le château de Chitterlings, que *Crucha mangeait le pain amer de l'exil*. Agaric le rencontra sur la route, *en auto, faisant du cent trente avec deux demoiselles*»;

d) une valeur stylistique particulière peut apparaître à la suite d'un contraste entre le contenu et la forme;

– un contenu trop réaliste moulé dans une forme particulièrement recherché produit toujours un effet comique. C'est justement ce contraste, ce décalage entre le contenu et la forme créé le caractère humoristique;

– la valeur stylistique peut comporter aussi des nuances émotionnelles. L'affectivité apparaît dans les moyens d'expression recelant des nuances appréciatives. Les nuances appréciatives et émotionnelles qui font partie de la structure de la signification constituent l'expressivité des faits de la langue.

Donc, la valeur stylistique peut être la caractéristique soit constante, soit occasionnelle d'un phénomène linguistique. Constante, elle appartiendra au système de la langue occasionnelle, elle sera propre uniquement à la parole. Dans le premier cas on parle de couleur stylistique, dans le second – des nuances stylistiques éventuelles. Si les nuances stylistiques éventuelles intéressent exclusivement les stylistes, la couleur stylistique est étudiée également par les stylistes et les spécialistes d'autres branches de la linguistique (grammairiens, lexicologue, phonéticiens).

Il arrive que telle nuance stylistique occasionnelle commence à s'associer régulièrement à un phénomène linguistique, si bien que ce dernier finit par être marqué stylistiquement. Nous sommes alors en présence de l'évolution stylistique d'un fait de langue.

3 Norme

3.1 Normes et les gens

3.1.1 Normes et société

La notion de norme est liée au postulat même de toute sociologie, qui cherche à établir, sous l'incohérence apparente des actions humaines, **l'existence d'un ordre sous-jacent** ; il s'agit d'un concept emprunté à la statistique. Les sociologues contemporains distinguent la **norme sociale**, c'est-à-dire l'ensemble des conduites dont on constate la régularité dans un groupe, dont les membres n'ont pas conscience, et le **système de valeurs** auxquels ils obéissent consciemment. Ainsi, Pierre Bourdieu fait appel au concept **d'habitus** : il le définit comme un système de **structures intériorisées**, mais non individuelles, qui conditionnent l'action et la pensée. Ces réflexes de perception et de conception sont acquis au sein de la famille, puis à l'école, et sont sans cesse **remodelés au gré des expériences**. Ils varient donc considérablement d'un milieu social à l'autre. P. Bourdieu refuse l'idée d'une norme définitive, qu'elle soit acquise par hérédité ou conditionnement, qui déterminerait une fois pour toutes le comportement des individus.

Talcott Parsons (1902–1979) propose pour sa part un modèle inspiré de la cybernétique. Au niveau des individus, il distingue les **conduites** elles-mêmes, qui répondent au besoin d'adaptation, et les **modèles** tirés progressivement de l'expérience, qui conditionnent la réussite ou l'échec de tel ou tel acte. Au niveau social, il définit la norme comme **l'ensemble des connaissances pratiques et théoriques** dont dépend l'intégration à une communauté : langue, habillement, mais aussi façon de marcher, de manger. De même que de multiples **modèles de comportement** permettent à chaque instant à l'individu de «contrôler» ses actions, une société se dote d'un système de valeurs explicites, qui, selon Parsons, **assurent sa stabilité** «en contrôlant» l'évolution de la norme. En effet, les valeurs représentent un ensemble de fins très valorisées (pouvoir, prestige, etc.) et la norme un ensemble de moyens légitimes pour les atteindre.

La norme linguistique n'est **qu'un aspect de** l'ensemble complexe des **normes sociales**. Elle fonctionne dans une société comme un **régulateur du comportement** collectif. La mépriser n'entraîne des sanctions que dans l'enseignement, mais «dans des sociétés où des puristes régissent la langue et où l'État même légifère, ce qui est le cas en France, les journalistes, les écrivains, les publicistes, etc. risquent également d'être blâmés, s'ils commettent des infractions» [32, p. 264]. De fait, on subit les conséquences de toute atteinte à la norme linguistique en s'exposant en général à une communication plus difficile, à des commentaires critiques, à un déclassement social, à une disqualification (par exemple, quand on manque de compétence dans une langue technique ou que l'on fait des fautes en rédigeant une demande d'emploi). Élément déterminant le

comportement social, lequel évolue, la norme linguistique est soumise au **changement**, même si elle paraît identique pendant plusieurs générations ou que le locuteur la perçoit dans une sorte d'intemporalité. Elle est donc toujours **liée à une époque historique**. Ainsi, c'est l'usage de la cour au XVII^e siècle qui a peu à peu imposé la prononciation grasseyée du «r»; le «r» roulé, considéré aujourd'hui comme un provincialisme, représentait jusqu'à la norme. La Révolution de 1789, par contre, a généralisé la prononciation en «wa» des mots comme **roi, loi, bois**. La noblesse tenta en vain, sous la Restauration, de faire renaître la pratique du «wé». **L'arbitraire de la norme** et son caractère relatif sont évidents en ce qui concerne le vocabulaire : si elle accepte à présent le mot «**tête**» et rejette le mot «**cul**», la situation était inverse au XVI^e siècle.

3.1.2 Deux façons d'aborder le problème de la norme en matière de langage

Il existe **deux façons d'aborder le problème de la norme en matière de langage**. D'un point de vue formel, on peut la définir par la négative, comme une **moyenne** : il s'agit de la **langue sans les écarts**. On rejette alors aussi bien les registres populaires et familiers que les usages trop distingués. On obtient une **norme d'usage**, statistique, qui représente le registre des habitudes linguistiques sociales qui se régularisent par la vie en société. Mais on peut aussi **voir dans la norme un modèle à imiter** : cette définition en positif désigne alors l'ensemble des formes habituellement considérées comme correctes. Il s'agit alors d'une **norme prescriptive**, d'un **registre de prescriptions écrites, imposé officiellement**, un registre où l'utilisation de la langue est **contrôlée et dirigée de l'extérieur**. Parmi les raisons qui poussent les hommes à décrire les langues en réalisant des grammaires, le désir de fixer une forme considérée comme la plus correcte joue un rôle important. La norme «coercitive» est donc un phénomène social qui s'appuie sur un jugement d'inégalité entre productions linguistiques, une façon d'isoler l'usage correct de ce qui est jugé relâché, incorrect, impur, fautif ou vulgaire : plus une attitude qu'une réalité linguistique. Elle fonctionne comme un système d'instructions définissant les formes à choisir pour modèles, et celles dont l'usage est prohibé. Les **rapports** sont donc **complexes entre cette norme et l'usage** : à travers un fonctionnement en «ne dites pas..., dites...» (ne dites pas **pallier à un inconvénient** mais **pallier un inconvénient**), elle donne corps à la grammaire normative, et cette dernière rejette des constructions qu'elle considère comme incorrectes, tout en admettant qu'elles sont dans l'usage [34, p. 4–28].

Pour beaucoup de Français, la notion de «norme» au sens linguistique recouvre uniquement la norme prescriptive et les formes qui la constituent. Sa **désignation** même relève d'un acte normatif : pour la désigner, on avait recours à de nombreux termes (comme **bon usage, langue de référence, français référentiel**), éclipsés dans les années 60 par **français standard**, parallèlement à l'extension du mot **standard** dans le domaine technique (de l'anglais **standard**) ; dans un communiqué du

20.4.1967, l'Académie française a «recommandé» de remplacer standard par norme dans la mesure du possible. Depuis, conformément à ce règlement, il n'est plus question que de **norme du français**, **norme grammaticale**, **norme lexicale**, **normalisation**, **langage normalisé**... Pourtant, en français, comme dans beaucoup de langues européennes, il faut distinguer **différentes sortes de normes**. Ainsi Bodo Muller propose de distinguer :

a) par rapport à la situation de discours, la **norme relative ou situationnelle**, dépendant de la situation et fonctionnant dans l'instant, et la **norme absolue**, totalement indépendante de la constellation variable des éléments de la situation, dont l'objectif premier et immédiat est d'assurer l'entière compréhension la plus parfaite possible ;

b) par rapport au nombre de locuteurs, la **norme individuelle** et la **norme sociale** collective, commune ;

c) par rapport à la validité, la **norme prescriptive**, idéale, et la **norme statistique** ou **norme d'usage** [32, p. 263–271].

Déterminer «la norme du français d'aujourd'hui» ne constitue pas une tâche aisée, parce que précisément ces différents types de normes s'interpénètrent et du même coup se diluent. Ceci est lourd de conséquences pour les pédagogues. Jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, la norme prescriptive régnait sans partage sur l'enseignement du français, langue maternelle et étrangère.

Depuis 1945, très influencée par la linguistique en général et la linguistique distributionnelle en particulier, la méthodologie a instauré une norme de caractère descriptif et objectif (ce qui est le plus attendu dans une situation de communication donnée), qui tend à remplacer la norme fondée sur la notion de niveaux de langue hiérarchisés. Le terme demeure au centre des discussions des méthodologues, mais avec des contenus différenciés : au fur et à mesure que les professeurs se préoccupent davantage de mettre à la disposition de leurs élèves un outil de communication efficace plutôt que de leur enseigner une «belle» langue, le sens pédagogique de norme glisse de «norme esthétique» à «norme fonctionnelle» (est correct ce qui est émis le plus aisément et compris le plus aisément).

Parallèlement au glissement de sens du mot, on assiste à son éclatement : pour nombre d'enseignants d'aujourd'hui, il y a autant de normes que d'usages, donc que de registres de discours, de langues de spécialités. Le choix objectif des usages et des normes d'usage, en fonction des publics visés et à partir de descriptions linguistiques systématiques, entre peu à peu dans les mœurs pédagogiques, pour se substituer au choix subjectif d'un unique bon usage pour tous.

Cette diversité des usages et l'éclatement relatif de la notion de norme se manifestent en particulier dans les hypothèses méthodologiques qui mettent l'accent sur un enseignement de la langue étrangère en discours et en situation. Si le premier niveau adopte généralement, pour un type de discours comme le dialogue par exemple, une norme fonctionnelle, la diversification croît au fur et à mesure que l'on avance dans l'apprentissage, et la mise en place progressive des règles de la langue étrangère se fait non pas de façon normative en fonction d'un bon usage, mais dans une perspective où se mêlent assez empiriquement ce que les générativistes appellent modèle de compétence d'une part, modèle de performance d'autre part. C'est dire

que même renouvelés, les débats autour de la notion de norme ne sont pas pour autant beaucoup plus clairs.

L'attitude normative dans la description de la langue se maintient en partie dans la pratique pédagogique française quand l'étude de la langue est liée à l'acquisition de règles culturelles, sociales, voire de conduite. Le risque de confusion entre nécessité de fixation de la langue commune et ce qui est de l'ordre du «beau parler», voire du purisme, invite à faire une distinction supplémentaire entre ce que certains ont appelé surnorme et norme. La **surnorme** désignerait le système second, non impliqué par la contrainte garantissant le fonctionnement du système que serait la simple norme. Ainsi, «après que doit être suivi de l'indicatif» serait de l'ordre de la surnorme de même que la condamnation de la forme **se suicider**, qui manquerait de logique en redoublant la référence à **soi**. Ces deux «fautes» sont fort répandues : la deuxième est habituelle, et l'usage du subjonctif après **après que** est en passe de le devenir avec de bonnes raisons structurelles. Si la norme est attestée dans toutes les sociétés, la surnorme ne l'est que dans certaines... L'activité du grammairien et du lexicographe risque toujours d'être un équilibre difficile entre deux plans.

Le **grammairien** dit ce qu'est la langue, en décrit le fonctionnement, mais l'usage n'est pas seulement un objet physique observable et analysable, étranger à tout jugement. En privilégiant certains usages sur d'autres (ne serait-ce que par la sélection de la description), il court toujours le risque d'énoncer ce que la langue doit être [33, p. 99–113].

Le **lexicographe**, l'auteur de dictionnaire, est de même empreint de l'idéologie de son époque. Le dictionnaire, qui vise la langue, produit social à travers lequel se reconnaissent les membres d'une communauté, est nécessairement tributaire d'une image plus ou moins idéalisée. Il constitue un garant : une question comme «ce mot est-il français ?» se résout en général par une autre question «ce mot est-il dans le dictionnaire ?». De même, la consultation aidera à résoudre les problèmes du sens «exact», de la possibilité d'utilisation d'un mot : on le sollicitera pour choisir, préférer, éviter, voire condamner certains mots, tours ou expressions. «Il contribue ainsi à la promotion d'une *norme* qui n'est que l'image dans laquelle une société aspire à se reconnaître, face à un objet «langue» essentiellement instable, hétérogène et infiniment créatif» [10, p. 231].

En témoignent : les jugements négatifs du type **populaire, familial, vulgaire, dialectal** relatifs à la «sous-norme», ou valorisants, du type **recherché, littéraire, poétique** relatifs à la «supernorme»; l'exclusion (par certains ouvrages) de mots considérés comme tabous (le plus souvent en relation avec la sexualité); les exemples, présentés comme de simples illustrations mais souvent interprétables comme des modèles prescriptifs, où norme linguistique et norme comportementale finissent, parfois, par se confondre : lieux communs, maximes, proverbes, ou encore exemples d'écrivains, contribuant à la valorisation d'un modèle culturel; le contenu même des définitions, qui ne saurait échapper aux représentations d'une société avec ses systèmes de valeurs mais aussi ses préjugés – pour le vérifier, il suffit de consulter quelques dictionnaires du siècle dernier pour des articles comme **femme, nègre, religion** [24, p. 29–48].

3.2 Fonctionnement de la norme prescriptive dans une société

La stylistique s'est intéressée à la notion de norme : elle lie le phénomène normatif à l'idéologie sous un double aspect de «**pratique sociale**» (comportements sociaux) et de «consensus» (acceptation pour une communauté de locuteurs). Un des comportements sociaux les mieux connus vis-à-vis de la langue, c'est la **normalisation**, c'est-à-dire «la codification et l'acceptation, par une communauté de locuteurs, d'un système formel de normes qui définissent l'usage correct» [37, p. 531–545]. La codification est typiquement du ressort des gens «qui veillent sur la langue», tels les écrivains, les grammairiens, les professeurs, les auteurs : elle dépend de groupes déterminés qui naissent dans les communautés les plus diversifiées et pour lesquels l'usage de la langue est conscient et conditionné par la profession» [23, p. 39].

L'acceptation de la variété formellement codifiée – donc normalisée d'une langue est promue par l'État, les établissements d'enseignement, les mass média, etc. «Cette variété normalisée est dès lors étroitement associée à ces institutions, aux échanges entre elles et nous, ainsi qu'aux valeurs et aux objectifs qu'elles représentent» [26, p. 28].

Le lieu d'élaboration et de diffusion de la norme est clairement désigné : ce sont les intellectuels, professionnels de la langue, qui en assurent la production et la reproduction, en liant leur pratique de la langue à une attitude métalinguistique. Labov enrichit beaucoup la notion de consensus linguistique en montrant que la norme s'impose comme modèle unique à des groupes de locuteurs que leur pratique réelle différencie, déterminant des différences dans le rapport au langage.

A ces indications, précieuses, certains sociolinguistes français ajoutent l'aspect politique, l'aspect historique et la fonction culturelle et sociale du processus normatif. Paraphrasant A. Gramsci, ils posent que «la grammaire normative est toujours un acte de politique culturelle nationale». Dès lors, il y a norme dès l'instant où, sur un territoire déterminé, un **processus d'unification politique et / ou culturel** est à l'œuvre; car cette unification s'organise au moyen **de la domination d'une couche sociale sur les autres**. Cette «normalisation» dont le moteur essentiel est la multiplication des relations sociales entre groupes au départ relativement isolés se trouve activée à l'ère du régime capitaliste en expansion.

«Ces caractéristiques sont bien connues : multiplication des moyens de transport et de communication, mobilité de la main-d'œuvre, développement des rapports économiques, destruction des corporations, introduction de techniques nouvelles et de produits standardisés, tous facteurs d'unification linguistique et / ou culturelle. L'aspiration à l'unité nationale se nourrit de l'unification linguistique, mais en même temps la variété linguistique qui s'étend dans une sphère d'influence économique donnée ne devient pas langue nationale par sa seule diffusion géographique, elle suppose une certaine homogénéisation du mode de production et d'autres facteurs d'unification tels que le développement du pouvoir d'Etat avec ce que cela entraîne d'unification administrative, la pénétration de la sphère du politique dans tous les secteurs de la vie sociale. On aura reconnu les caractéristiques de l'État

bourgeois moderne. On sait avec quelle cohérence la bourgeoisie révolutionnaire mena à bien cette tâche dans la France de 1789. Quoi d'étonnant que dans la vigoureuse politique linguistique conduite par les révolutionnaires, les problèmes de norme (choix d'une grammaire pour l'école, établissement d'un dictionnaire) aient tenu une place centrale. La rationalisation et l'accélération du processus de normalisation (scolarisation, répression linguistique) est une affaire politique et qui doit être traitée en tant que telle» [11, p. 56].

La norme linguistique est donc un aspect de la lutte pour l'hégémonie culturelle au sein d'une formation socio-économique. La classe ou l'alliance de classes qui part à la conquête du pouvoir doit former ses «intellectuels» et conquérir les «intellectuels» en place pour s'emparer de la norme à son profit (et éventuellement la transformer) pour **prendre la parole**. Ce point de vue est peut-être à nuancer. Ainsi, ces «couches linguistiquement hégémoniques», ces «professionnels de la parole» qui reproduisent et contrôlent la «norme du français standard» sont-ils homogènes du point de vue de l'appartenance de classe ? Sont-ils unanimes dans leur pratique métalinguistique elle-même ? Peut-on assimiler ces intellectuels à la classe dominante ? Peut-on assimiler la langue normée à la culture de la classe dominante ? Existe-t-il une pédagogie non normative ?

Il est vrai que ce sont avant tout des raisons politiques et sociales qui imposent la norme. Liée à l'écrit, et spécialement aux œuvres littéraires (mais plus comme caution que comme source), elle a une origine historique à chercher dans des facteurs externes à la langue. En France, l'idée s'en fixe à partir du XVII^e siècle, en rapport avec des événements politiques (unification nationale, centralisation monarchique, constitution de la bourgeoisie, qui prendra le pouvoir politique lors de la Révolution française, avec pour conséquence linguistique l'imposition définitive de la langue nationale). Ceci impose la valorisation de l'usage de la classe dominante, à travers des institutions comme l'Académie française, relayée au niveau quotidien par divers moyens pédagogiques. Et ceci permet de comprendre à la fois l'arbitraire linguistique de la norme (pourquoi dire *je vais chez le dentiste* et ne pas dire *je vais au dentiste* ? Parce que «c'est comme ça») et son partage par tous les membres de la communauté, même ceux qui ne l'utilisent pas, mais qui la reconnaissent pour ce qu'elle est. C'est donc l'existence de la norme qui unifie la communauté, qui constitue sa structure sociolinguistique, sous les deux formes définies par Labov, la «norme objective» de la stratification sociale et stylistique, et la «norme évaluative» acquise très tôt par l'enfant, de façon active par la correction, puis par intériorisation. En ce sens norme tend à prendre le sens de **normal**, largement partagé par les membres de la communauté.

Faut-il en conclure et souligner avec tant d'insistance que la norme a été instaurée en tant que facteur d'intégration et moyen de pression pour contrôler la société ? Vis-à-vis de ceux qui ne la maîtrisent pas complètement, elle dresserait des barrières et programmerait ainsi leurs chances de réussite. L'utilisation d'une norme prescriptive peut sans doute dévier dans ce sens. «Mais la thèse selon laquelle une norme linguistique coercitive peut avoir des incidences répressives est démentie par l'histoire : la Révolution française a cru devoir mener son combat de libération au nom de «Liberté, Égalité, Fraternité» en instaurant un seul français pour tous les

citoyens de la République. L'histoire lui a donné raison. Aujourd'hui, la thèse de la répressivité est notoirement mise en échec par le fait indéniable que la diffusion la plus large possible de la culture et du savoir est, de l'avis de tous, un moyen de libération pour toute minorité; or, culture et savoir ne peuvent précisément être acquis qu'à l'aide de normes linguistiques communes qui en sont les seules porteuses et dispensatrices dans les États civilisés modernes» [32, p. 265–266].

La conformité à la norme permet à l'individu de se situer vis-à-vis de lui-même comme vis-à-vis d'autre. Seule une convention linguistique qui rallie les différentes subjectivités permet à l'homme de poser, abstraction faite des situations de communication imposées par la vie en société, des actes intellectuellement libres. La connaissance – et la maîtrise – de la norme est une condition essentielle de la liberté du citoyen, liberté qui, comme chacun le sait, est «la nécessité reconnue».

On peut invoquer des arguments divers pour justifier la norme : elle assure la continuité des productions culturelles d'une nation en maintenant le libre accès aux œuvres passées; le sentiment de la langue (qui n'est reconnu qu'à certains), la clarté, la logique du rapport pensée – expression, l'histoire de la langue, l'esthétique... Certains de ses arguments n'ont de fait aucun fondement linguistique.

En effet, une forme ne peut être considérée comme esthétique ou claire que parce qu'elle est employée par un groupe socialement valorisé. L'évolution n'est pas seulement le produit logique de l'histoire de la langue, mais l'interaction complexe de facteurs d'ordre divers, dont certains sociaux. Elle a souvent pour origine un usage populaire (par ex. *se rappeler de quelque chose*, de plus en plus répandu, était senti comme tout à fait fautif au début du siècle).

Par ailleurs, pour les arguments logiques, les innovations sont toujours le produit d'une analogie. Mais ce processus linguistique fondamental donne aussi bien le jour à des formes qui s'imposeront dans la langue (qui deviendront donc norme à leur tour) qu'à des formes qui restent des fautes *il faut que je prende* sur le modèle *que je rende* dans la bouche d'un enfant). D'un point de vue strictement linguistique, la norme est un registre partiel au même titre que les autres registres partiels d'une communauté linguistique, l'ensemble de tous ces registres constituant la totalité de la langue à un moment donné. La norme se distingue des autres registres par des différences contingentes et non pas essentielles.

Il est vrai que rétablissement d'une norme peut avoir des **conséquences idéologiques**. Si les structures linguistiques peuvent conditionner les structures de pensée et de conceptualisation, les formes et contenus linguistiques imposés dans une communauté ne sont pas sans importance. La vision du monde peut s'en trouver manipulée et uniformisée, si bien que certains États totalitaires ont pu se servir de la langue pour manipuler l'opinion. Cette influence sur la pensée et la conceptualisation peut même s'exercer dans les sociétés démocratiques par l'intermédiaire des gouvernements, des instances officielles, des partis, de la famille, des associations... «Lorsque l'on assiste aujourd'hui à l'élimination de séries entières d'anglo-américanismes remplacés par voie d'autorité par des néologismes à base française au nom d'une norme nationale du français, cette normalisation ne relève pas seulement de l'esthétique, du respect de la tradition, ou de ce qu'on pourrait appeler le «génie de la langue»; elle concorde également avec une politique qui vise à démontrer

l'indépendance et l'originalité de la France : la chaîne d'associations» terme anglo-américain, donc réussite anglo-américaine, par conséquent retard de la France dans le domaine concerné «se trouve ainsi annulée d'office. Une réglementation linguistique peut donner une autre couleur à la réalité».

On peut même poursuivre des **but**s politiques par l'intermédiaire d'une norme absolue. Les Etats où coexistent des langues de types différents s'efforcent de sceller l'unité politique par l'accession d'une norme linguistique au statut de langue nationale, gouvernementale, administrative, officielle : c'est le cas du «français» et des langues ethniques du Luxembourg après la libération de 1945... La conscience des potentialités politiques de la norme linguistique explique que l'on se préoccupe d'un **français universel ou français international**, même au-delà de l'hexagone.

Il faut des personnes, des organismes et des initiatives pour arriver à cette norme unique, face à toutes les variations d'une communauté linguistique ; il y faut également certains moyens pour l'imposer à la communauté.

Quels sont ceux qui font ou établissent la norme et qui sont intervenus (ou interviennent encore) dans la langue par des actes normatifs pour constituer ce registre ou le développer? En ce qui concerne le français, il convient de mentionner les grammairiens et les lexicographes que la tradition reparut en deux camps très différents, selon l'idée plus ou moins large qu'ils se font de la norme : les **puristes** et les **laxistes**, séparés par les **modérés**; les **institutions officielle ou semi-officielles** comme l'Académie française et un réseau serré d'organismes destinés à contrôler et à normaliser la langue qui comprend outre les différentes Académies (**des Sciences, de Médecine, des Beaux-Arts, des Sciences morales et politiques**) qui sont surtout compétentes pour les langues de spécialités, le Conseil international de la langue française, l'Association française de terminologie, l'Association Défense de la langue française; l'État en tant que législateur qui, depuis les Arrêtés du 12. 1. 1973, prescrit à toutes les instances placées sous son autorité d'employer ou d'éviter certains termes relevant de certains domaines actuels dont la terminologie est en forte expansion. Le **journal officiel** de la République indique ainsi à tous les citoyens les normes lexicales du français qu'ils ont à respecter.

Aucune normalisation n'est définitive. Malgré toutes les retouches qu'on peut lui apporter pour la perfectionner, la norme prescriptive qui s'est développée à partir d'une langue naturelle, présente des lacunes, fait inévitable dans les langues naturelles. C'est aussi le cas pour la norme du français où bon nombre de réalisations possibles ne sont pas prévues par des prescriptions dûment formelles («*Cet ancien mannequin est la plus parisienne des écrivains américains ; il / elle (?) est le meilleur ambassadeur / la meilleure ambassadrice (?) de la mode française*»); où beaucoup de règles explicitées sont inconséquentes (*il est docteur / elle est docteur vs il est chanteur / elle est chanteuse vs il est seigneur du château / elle est seigneuresse du château*); où bon nombre de règles offrent deux possibilités et même plus (*ils assied, s'assoit, s'asseoit*), où le *Petit Robert* indique une double graphie pour à peu près 500 mots. Une codification est d'ailleurs souvent dépassée au moment de sa promulgation, car pendant le laps de temps nécessaire à son élaboration, l'usage a continué d'évoluer librement.

La base de la norme prescriptive est toujours un modèle linguistique tiré du passé pour corriger la langue présente et à venir. Les moyens dont disposent ceux qui établissent la norme pour faire passer leurs décisions dans l'usage sont **les grammaires «du bon usage» et toute une littérature grammaticale et lexicale** – la France est la seule communauté linguistique à posséder une littérature de ce genre aussi prospère et une grammaire aussi popularisée, d'ailleurs souvent rédigées par des linguistes de renom; les dictionnaires, les ouvrages de référence systématiques intitulés Dictionnaires, Manuels, Traités, Codes... et des ouvrages qui présentent, sans discrimination, tous les problèmes que peut poser le «bon usage de la langue», qu'ils soient lexicaux, grammaticaux, phonétiques ou graphiques comme les trois tomes de l'Encyclopédie du bon français dans l'usage contemporain de Pierre Dupré, 1972 ; des revues linguistiques comme La Banque des mots qui sert à établir et à diffuser des formes lexicales ou Le Français moderne. Le Français dans le Monde; les médias, les instances officielles, les personnalités, sans oublier l'active collaboration de milieux de citoyens auxquels on a inculqué la conscience de la langue et pour qui le «bien parler» est un mot d'ordre impératif.

Dans ce contexte, il y a lieu de se demander sur quoi le français normatif et les décrets de ses législateurs s'appuient : comment est-il possible de dégager de la multiplicité infinie des usages une langue modèle ? D'après la doctrine du XVII^e siècle, le «bon usage» naissait de l'usage linguistique d'une couche sociale bien définie, la «bonne société». Après la Révolution française, une élite culturelle, la bourgeoisie parisienne cultivée, et le français littéraire servaient de fondement à la norme. Avec de si précieux garants, il ne fut pas difficile jusqu'au XX^e siècle de continuer à promulguer îles décisions normatives.

Qu'en est-il aujourd'hui ? On ne peut plus s'en remettre à une couche sociale qui représenterait et garantirait le «beau langage», dans une société en train d'évoluer vers le pluralisme. «Depuis 1945, période où la littérature en» français littéraire «a commencé à faire place à des textes dont le style va du français cultivé au «style canaille», on en vient à se demander quels auteurs choisir comme autorités et selon quels critères. Vu l'extraordinaire différenciation de l'expression individuelle et l'emploi autonome que l'écrivain contemporain prétend pouvoir faire des moyens de la langue, il s'avère peu réaliste de vouloir Fonder, comme au XIX^e siècle et au début du XX^e, la norme du français sur l'exemple littéraire. Puisqu'on ne peut plus la rattacher à une couche sociale, à une élite culturelle, à un français littéraire, il ne reste plus pour l'avenir qu'à la fonder sur l'usage pratiqué ou accepté par la majorité des locuteurs, et donc confondre dans le français commun de demain, l'usage et le bon usage.

De fait, la norme d'usage est à la base de la communication linguistique dans toute la communauté et elle existe à chacun de ses niveaux. Elle rend le dialogue possible à l'intérieur d'un parler local, d'une langue technique, d'une langue propre à une génération, d'un créole français ou d'un français relâché. Elle est à la fois «une instance légiférante supra-individuelle et une réalité linguistique collective prenant la forme d'un registre partiel spécifique : c'est la communauté qui précise les règles et leurs applications d'après l'usage effectif de la langue; la régularisation se fait d'elle-même parmi les locuteurs. On s'applique à être linguistiquement conforme au

comportement de la majorité, car de toute évidence, une langue ayant fait ses preuves dans le cadre des situations les plus variées est «bonne», et ce qui est généralisé par l'usage ne peut être «faux».

Toutefois la norme d'usage, définie statistiquement, n'est ni absolument démocratique, ni strictement exacte. Ce français commun, usuel, courant, concernant la volonté linguistique de la majorité des locuteurs, n'est pas à confondre avec un usage moyen qui se dégagerait mathématiquement des innombrables usages, variables d'une situation à l'autre.

Les membres d'une communauté linguistique s'expriment, pour la plupart, en toute spontanéité, sans aucun souci de statistique linguistique. Ce qu'ils disent et la façon dont ils le disent ne dépend pas seulement du nombre absolu de locuteurs, mais davantage du comportement linguistique de certains sous-groupes dont l'exemple influence leur entourage. Ainsi, le français tel qu'on le parle résulte de l'influence réciproque du français parlé par la majorité des Français et du français parlé dans la capitale, dont certains reconnaissent la primauté. Avec le concept de norme d'usage, on envisage donc une forme de la langue qui se régularise d'elle-même, que la plupart des locuteurs pratiquent ou du moins reconnaissent comme le moyen de communication – normale». Plutôt que le nombre des usagers qui auraient une même compétence active ou passive, c'est cette unanimité sur la valeur de ce registre qui a de l'importance (cit. [12, p 161 – 170]).

4 Le style parlé et ses particularités

La langue parlée sert de préférence aux communications orales, immédiates et spontanées, dans la conversation de tous les jours. Le sens de l'énoncé est expliqué et précisé en grande partie par les circonstances mêmes dans lesquelles a lieu la conversation. L'intonation, la manière d'articuler les mots y sont aussi pour beaucoup. Enfin, les interlocuteurs peuvent recourir aux gestes et à la mimique. Tous ces moyens viennent à leur aide pour souligner, ponctuer et compléter l'énoncé.

La conversation revêt ordinairement la forme d'un dialogue, et le rythme du discours est souvent accéléré. Dans la conversation on laisse facilement voir ses sentiments et émotions, son attitude envers les choses et les personnes en question. De là, le caractère souvent affectif de la langue parlée. Ces circonstances particulières déterminent les particularités linguistiques du français parlé (celles de phonétique, de grammaire et de lexique).

4.1 Phonétique du style parlé

La prononciation varie selon le but et les circonstances de l'énoncé. Quand il s'agit d'une conférence, d'un discours ou d'un entretien officiel, on ralentit le rythme du débit, on prononce distinctement presque toutes les syllabes ; c'est le style soigné de prononciation. Dans la conversation courante le rythme est plus ou moins accéléré, la prononciation est plus négligée; l'intonation marque les sentiments des interlocuteurs, commente la pensée énoncée : c'est le style parlé (ou familier). Ces deux styles de prononciation (le style soigné et le style parlé), ayant chacun ses particularités, sont des variations de la norme orthoépique. Cependant le style familier tolère certains écarts de la norme.

Voici les traits essentiels du style familier de prononciation.

Accent

Dans la conversation, on voit souvent apparaître un accent supplémentaire à la syllabe initiale du mot significatif. Par exemple :

Je n(e) peux pas bou'ger.

Cet accent mettant en relief le début du mot confère à la phrase un rythme particulier qui contribue à l'expressivité de la parole.

Liaison

En langue parlée, les liaisons se font de moins en moins. Le français parlé fait pour la plupart la liaison après les monosyllabes (articles, pronoms, adjectifs possessifs ou démonstratifs) indiquant le pluriel (les, des, ces, mes, tes, ses, ils, eux, etc.). La liaison se fait aussi après les adjectifs placés avant le nom, pour marquer le pluriel.

Voyelles

1 Dans la conversation, on laisse souvent tomber le [ə] instable là où il serait respecté par le style soigné. Ainsi, on ne prononce pas le deuxième [ə] des monosyllabes qui se font suite :

Je m(e) crois toujours chez moi!

On relève aussi la chute du [ə]

– après une consonne constrictive à l'initiale :

Ah, ...j(e) veux dire

J(e) porte la soupe au chien, j(e) jette des graines aux poules...

– entre deux consonnes à l'intérieur d'un mot et d'un groupe rythmique :

Vous v(e)nez de loin? (Poil de Carotte)

2 La langue parlée tend à fermer le son des monosyllabes des, mes, tes, mais; quant aux polysyllabes, on remplace par un [e] le [ɛ]

– dans une syllabe ouverte : [e'de] *aider* ; [lə by'fe] *le buffet*;

– dans une syllabe fermée devant la sonante [r] : [fe :r] *faire*; [person] *personne*; [pu'sje :r] *poussière*.

3 La chute de voyelles, voire de syllabes inaccentuées (fait contraire à la norme orthoépique) est pourtant assez répandue dans le style familier : *v(oi)là, m(on)sieur; (mes)sieu (rs) dames*.

Consonnes

Caractéristiques essentielles :

1 Réduction des groupes de consonnes. La chute des sonantes *r* et *l* dans les groupes *muta cum liquida* à la fin du mot se trouvant au milieu ou à la fin du syntagme, ou devant un autre mot commençant par une consonne : *Je veux êt(re) chef d'orchest(re)*. *Je voulais défend(re) partout la belle musique*.

2 L'épenthèse de la sonante constrictive [j] entre deux voyelles fermées, ou dans un groupe de deux voyelles dont la première est fermée et la seconde ouverte : *ça, on l'a oublié [ubli'je]*.

3 Prononciation des consonnes finales dans des monosyllabes tels que *le but, le fait, août, plus* et les adjectifs numéraux : *sept petits enfants; cinq francs*.

4 En style parlé la réduction atteint la sonante [y] dans les groupes *tu as, tu es* prononcés [tya], [tye]. D'où [tya] >[ta], [tye] >[tɛ]. Ce phénomène phonétique est très fréquent dans la conversation;

– *Qu'est-ce que t'as fait ?*

– *Toi, t'es tout mouillé.*

Chute du pronom *il* et de la négation *ne*

C'est toujours la tendance à réduire les groupes des consonnes qui amène la chute de la sonante [l] du pronom personnel de la troisième personne devant une consonne ou le *s* de liaison (ainsi que du pronom impersonnel *il*) :

I(l) y a souvent d(e) la société?

Une des conséquences du phénomène phonétique en question est la chute du pronom impersonnel *il* dans certains tours, tels que *il y a, il faut, il vaut mieux*, et autres :

Faut faire la soupe, zéro bois, zéro charbon.

La négation française en est aussi atteinte. Quand l'accent oxyton (l'accent final frappant la dernière syllabe du syntagme) devient général et obligatoire, la particule *ne*, dès lors inaccentuée, perd peu à peu de sa valeur de négation.

Dans la conversation on dit souvent *Je n' sais pas* et *J' sais pas* pour *Je ne sais pas*; *Je n' vois pas* et *J' vois pas* pour *Je ne vois pas*.

4.2 Particularités grammaticales du style parlé

4.2.1 Espèces de propositions préférées par la langue parlée

Le fonctionnement de la langue parlée dans les communications immédiates et spontanées, les sujets plus ou moins simples de la conversation courante, la possibilité de s'aider du geste et de l'intonation, tout ceci influence le choix des constructions syntaxiques, en particulier des espèces de propositions.

La langue parlée demande rarement l'emploi des phrases complexes, exprimant avec précision les attaches logiques multiples entre les diverses parties de l'énoncé. Ce sont les propositions simples qui prévalent dans la conversation.

Bien souvent, les propositions simples, formées au cours d'un entretien sont plus ou moins autonomes quant à leur sens et leur structure.

Le français parlé n'utilise pas aussi souvent que les styles écrits des outils grammaticaux servant à marquer les dépendances logiques entre les propositions (notamment des conjonctions de coordination et de subordination). Il préfère la coordination et la subordination implicite, c'est-à-dire marquée par l'intonation seule qui, alors, dispense de l'emploi des conjonctions.

Néanmoins, la langue parlée n'évite pas toujours l'emploi des propositions complexes de coordination et de subordination. Comme outil de coordination on préfère la conjonction «**et**» qui sert à exprimer des rapports multiples entre les parties de la phrase, ainsi que la conjonction «**mais**» exprimant surtout l'opposition, la restriction, etc. Par exemple :

1 Je confierai les enfants à ma mère *et* je jouirai tranquillement de mes vacances.

2 Je sais, je sais tout cela, *mais* je ne veux pas y penser.

Quant aux propositions de subordination on se contente le plus souvent des subordonnées du premier degré, en employant les moyens de subordination les plus usités, tels la conjonction *que*, les pronoms relatifs *qui* et *que*, la locution conjonctive *parce que* et *quelques autres* :

C'est ça..., ne dis jamais *que* tu as été à la bataille, ne souffle mot de B..., ni du gendarme *qui* t'a vendu la feuille de route.

Une conversation prend le plus souvent la forme d'un dialogue et suppose un contact immédiat entre les interlocuteurs. Un dialogue se compose de répliques (questions et réponses). Les conditions dans lesquelles se poursuit un dialogue déterminent la structure grammaticale des phrases qui le composent et en particulier

l'emploi fréquent des propositions incomplètes (dites elliptiques). Dans les propositions incomplètes un ou plusieurs termes font défaut. Souvent une telle proposition ne contient qu'un seul terme. D'ailleurs, il n'est pas nécessaire de nommer tous les termes d'une proposition-réplique. Le sens de l'énoncé n'en est pas moins clair, car la chose dont il s'agit et qui aurait pu être nommée par le terme omis, a été indiquée dans les répliques précédentes.

De plus, la situation même, l'intonation, enfin le geste et la mimique précisent le sens de la réplique. Quant à leur structure, ces propositions incomplètes sont très variées. Souvent elles ne contiennent que le terme prédicatif tout seul, ou bien un complément (direct, indirect, circonstanciel, etc.). Si ce sont des répliques-réponses à des questions, il suffit qu'elles contiennent le terme sur lequel porte la question. La question, elle aussi, peut être incomplète et ne présenter qu'un seul terme.

4.2.2 Particularités de l'ordre des mots dans le français parlé

L'ordre direct des mots dans la phrase est la norme générale de la syntaxe du français, langue à tendances analytiques. La langue parlée qui est la première à refléter les tendances de l'évolution d'un idiome, cherche à conserver l'ordre direct des mots même là, où la grammaire normative demande l'inversion, notamment dans les propositions interrogatives et dans les incises.

Un des moyens de conserver l'ordre direct des termes principaux d'une proposition interrogative c'est l'emploi des formules *est-ce que* et *qu'est-ce que*. Ces expressions, qui étaient primitivement des tours à inversion, présentent actuellement une sorte de formules interrogatives figées, dont les éléments ont perdu leur autonomie. Une proposition interrogative commençant par *est-ce que* ou *qu'est-ce que* (*qui*), *qui est-ce que* (*qui*) demande l'ordre direct des termes principaux (sujet-verbe).

Par exemple :

Monsieur, *est-ce que* je pourrais tirer quatre balles supplémentaires?

– Oui... je vous accorde ces quatre balles.

– *Est-ce que* vous me permettez de les essayer sur une allumette?

Nées dans la langue parlée, ces formules interrogatives y trouvent toujours le domaine principal de leur emploi. Cependant, adoptées par la norme littéraire, elles pénètrent aussi depuis longtemps dans les autres styles de la langue. Ces formules colorent la question d'une teinte d'insistance, elles font sentir l'intérêt marqué de celui qui parle quant à la réponse qu'il attend.

Comme phénomène populaire, non normalisé, on notera l'abréviation de ces formules, leur transformation en *sque* et *que* tout court :

– Eh ben ! je lui dis : «Pourquoi *que* tu t'es mis là»?

– Comment *que* vous vous nommez?

Le rôle de l'intonation dans la langue parlée ne saurait être surestimé. L'intonation traduit des nuances émotionnelles et expressives variées; mais souvent elle a aussi une valeur grammaticale. Une proposition énonciative peut devenir interrogative grâce à l'intonation. La mélodie prend alors une valeur grammaticale.

Prononcée sur un ton descendant, la phrase *C'est vrai* est une proposition énonciative affirmative. Si le ton monte, la même phrase devient une interrogative : *C'est vrai?*

Ainsi l'intonation permet de poser une question sans avoir recours à l'inversion. De nos jours, la langue parlée préfère la question sans inversion aux autres types d'interrogation (question avec inversion, question introduite par la formule *est-ce que*). On dira plus souvent : «*C'est vrai? Tu l'as vu?*» que «*Est-ce vrai? L'as-tu vu?*».

Un usager du métro ou de l'autobus demandera à un autre qui se trouverait devant lui : «*Vous descendez à la prochaine?*» et non pas : «*Descendez-vous à la prochaine?*», ni «*Est-ce que vous descendez à la prochaine?*».

La question avec inversion semble plus polie, elle appartient de nos jours à un langage plus soigné. Elle accorde à l'interlocuteur la liberté du choix entre une réponse affirmative ou négative, tandis qu'une question sans inversion suppose souvent une réponse affirmative. Par exemple : *Elle a tiré une cigarette de son sac et lui prenant le briquet : «Tu permets ?»*

Mais actuellement ce n'est pas toujours le cas, et très souvent l'interrogation sans inversion est une vraie question qui admet une réponse affirmative aussi bien qu'une réplique négative. Les exemples en sont très nombreux :

- *Votre fils l'a accompagné à la gare?*
- *Non.*

Même les questions à mot interrogatif (*quand, combien, où, quoi* etc.) se passent d'inversion :

- *Et tu partiras quand ?*

Par une interrogative sans inversion on exprime non seulement une simple question, mais on la colore facilement de toute sorte de nuances émotives, tenant de la surprise, de la raillerie, de l'indignation, etc. Par exemple :

- *Il n'y a pas d'école?* (surprise)
- *Si.*
- *Tu as prévenu que tu n'y allais pas?* (inquiétude)
- *Non.*
- *Mais tu es folle?* (indignation).

Le maintien de l'ordre direct des termes dans les incises, introduisant le discours direct, est aussi un phénomène populaire, non normalisé. On profite alors de la particule *que* suivie immédiatement du pronom sujet :

Tu ne te couches pas, Louis ? *que* je dis (Fr. Mauriac).

- Mince, *que* j'ai dit, il n'y a plus de vinaigre, je vais en prendre à la cuisine.

Ainsi, la tendance de la langue parlée de nos jours à conserver l'ordre direct des mots, à éviter l'inversion, est manifeste. L'ordre direct des mots est préféré à l'ordre inverse non seulement là où l'inversion aurait une valeur grammaticale; l'inversion comme moyen de mise en relief émotif et logique est également bien rare.

4.2.3 Moyens de mise en relief et d'insistance

Pour la mise en relief logique et affective la langue parlée use rarement de l'inversion pure et simple. Elle recourt à d'autres procédés, tels que les **formules** *c'est... qui; c'est... que; ce qui... c'est; ce que... c'est*; la **reprise**, l'**anticipation** et la dislocation de la phrase.

De tous ces procédés ce n'est que la dislocation de la phrase qui est l'apanage exclusif de la langue parlée; à part la dislocation, ces moyens franchissant les limites du français parlé ont pénétré dans les autres styles du français.

Les formules *c'est... qui; ce qui... c'est* servent à mettre en valeur le sujet. Par exemple : *C'est ia terre qui vous fait manger, la terre, monsieur Paul terre !* (P. Vaillant-Couturier. *Enfance*)

Ce qui m'étonne le plus, c'est que je n'ai rien entendu (G. Simenon. *La pipe de Maigret*)

Les formules *c'est... que; ce que... c'est* mettent en relief les compléments :

Ce n'est pas à tout le monde qui fait la cour. (Fr. Mauriac. *Le drôle*)

Ce qu'il veut, le gouvernement, c'est un prétexte pour dissoudre le Parti.

Quand on recourt à la **reprise**, le terme qu'on veut mettre en vedette est mis à part au commencement de la proposition ou du groupe rythmique, mais il est répété (repris) sous forme de pronom personnel (ou démonstratif) à sa place habituelle. Lorsqu'il s'agit de l'**anticipation**, le pronom se trouvant à sa place habituelle anticipe le terme qu'on veut mettre en valeur et qui est alors mis à part à la fin de la proposition ou du groupe rythmique.

Reprise du sujet :

Tes baobabs, ils ressemblent un peu à des choux.

Reprise des compléments :

Les choses importantes, il ne les dit pas. Il les écrit.

Ce Thésée, elle l'adore (P. Guth. *Le naïf*)

Et alors, Bernard ? *Mon amoureux, vous ne me l'avez pas envoyé.*

Ce petit peu de bonlieur... dites, maintenant on l'a ?

Reprise de l'attribut :

– *Français, il l'est, certes, et il serait le premier à s'en prévaloir si l'on mettait en doute ses origines.*

Surprise, elle l'était certainement, mais elle ne nous interrogea pas.

Pure, je l'étais.

Anticipation du sujet :

Ils ne sont guère beaux, vos poireaux...

Comme c'est drôle, *la vie*

Il a l'air d'un brigand, mon petit garçon.

Anticipation du complément :

– *Moi, disait le grand roux, il me semble que j'aimerais ça, les jeux.*

Ils n'ont pas fini de le faire, leur signal.

Je ne vous parle pas, à vous!

Souvent, la reprise et l'anticipation sont dues à la nécessité d'enchaîner ce qui suit à la phrase qui précède. Le terme mis à part répète un mot qui vient d'y être employé :

– *Les vacances?* eh bien, oui, tenez, parlons–en un peu *des vacances*.

La reprise et l'anticipation ont souvent lieu lorsqu'il y a segmentation ou dislocation de la phrase. Ce procédé, très usité, est pour ainsi dire la marque de la «syntaxe parlée». L'énoncé est disloqué en groupes syntaxiques détachés, et les termes de la proposition sont mis en lumière à l'aide de la reprise ou de l'anticipation. La segmentation traduit le caractère affectif de l'énoncé assouplit la phrase française. On n'a qu'à comparer quelques propositions disloquées par l'émotion de celui qui les prononce à celles qui seraient articulées avec plus de calme :

Une chose pareille! Voyons! sérieusement, y songez-vous?

Voyons, songez-vous sérieusement à une chose pareille ?

4.3 Lexique du style parlé

La plupart des mots et locutions employés dans la conversation appartiennent au lexique neutre, à couleurs stylistique zéro. Les plus fréquents sont

- les verbes tels que *faire, aller, voir, dire, savoir, vouloir, prendre, parler, travailler, lire, écrire*;
- les noms *œil, oreille, bras, main, jambe, pied, fenêtre, porte, mur, chambre, cuisine, chien, vache, chat, bois, campagne, forêt...* ;
- les adjectifs *joli, beau, bon...*;
- les adverbes *alors, quand, maintenant...*

Parmi les mots et expressions neutres, on peut relever ceux qui désignent les objets usuels, les actions de la vie domestique de tous les jours, par exemple : *casserole, essuie-main, lit, parapluie, faire la cuisine, faire des emplettes, se promener*, etc. Evidemment, c'est la langue parlée qui y recourt le plus souvent.

Aussi emploie-t-on dans la conversation, en fonction du sujet (politique, sport, métier, art, littérature, etc; un lexique, très varié et souvent spécial.

Mais il existe un vocabulaire qui est essentiellement propre à la langue parlée et qui en porte l'empreinte. Parmi ces mots et locutions à couleur stylistique plus ou moins nette, on distingue deux couches : a) **le lexique familier**, c'est-à-dire les mots et expressions qui n'enfreignent pas les normes de la langue, mais qui sont, toutefois, employés, le plus souvent, dans la conversation familière; b) **le lexique dit populaire**, qui écarte de la norme et se trouve en marge du fonds littéraire.

Le lexique de la langue parlée proprement dit coule de diverses sources.

Quelquefois un mot est qualifié, de nos jours, comme familier ou populaire parce que, évincé par ses synonymes et taxé par suite de «vieilli» ou de «vieux», il vit toujours dans la langue parlée familière. Le verbe *ébahir* et le substantif verbal *ébahissement* étaient autrefois d'un usage général; c'est en 1831 que le Dictionnaire de l'Académie française signale le vieillissement de ces mots. Tombés en désuétude, *ébahir* et *ébahissement*, ainsi que l'adjectif verbal *ébahi* sont devenus depuis

synonymes familiers (et ironiques) des mots littéraires neutres *étonner*, *étonnement*, *étonné*.

A citer aussi le verbe *toquer*. *Toquer*, synonyme archaïque de *toucher*, est de nos jours familier et signifie *rendre fou*; l'adjectif verbal *toqué* est devenu synonyme familier de *fou*.

Ces cas particuliers sont assez peu nombreux, d'ailleurs.

La langue parlée crée son lexique à elle, par des moyens divers.

La valeur affective et expressive d'un mot dépend des nuances sémantiques supplémentaires qui, se surajoutant à l'acception principale, expriment l'émotion que fait naître tel objet ou tel fait, l'appréciation de cet objet ou de ce fait par le sujet parlant.

Les mots littéraires neutres peuvent aussi avoir une valeur affective et expressive (adjectifs *délicieux*, *dégoûtant*, *exécrable* et autres), mais le lexique familier et populaire est affectif et expressif par excellence.

4.3.1 Expressivité des mots due aux morphèmes

L'expressivité des mots peut être due aux morphèmes, tels les suffixes diminutifs et péjoratifs.

La langue parlée affectionne les mots diminutifs. Ces diminutifs présentent des différences stylistiques.

Les substantifs dérivés à l'aide des suffixes **-et**, **-ette** sont pour la plupart des mots plus ou moins neutres, tandis que les diminutifs formés avec les suffixes **-ot**, **-otte** sont plus familiers. En voici des exemples :

Chansonnette, *garçonnet*, *jardinet*, *maisonnette*, *sœurlette* sont des mots littéraires neutres.

Barbouillotte, *frérot*, *menotte* sont familiers.

Comprenotte, *jugeote* et *parlo(t)te* sont populaires et dépréciatifs.

C'est aussi la langue parlée qui emploie le plus souvent les adjectifs à suffixes diminutifs ayant une valeur d'appréciation affective plus ou moins nette, tels que *pauvret* (*pauvrette*), *pâlot* (*pâlotte*), *vieillot* (*vieillotte*).

Le français parlé familier affectionne le suffixe **-ot**; ainsi on dit, familièrement, *petiot* pour *petit* et, populairement, *chérot* pour *chéri*.

Fréquentes sont les formations verbales avec les suffixes **-iller**, **-oter** (**-otter**). Désignant des actions de tous les jours, elles sont naturellement propres à la langue parlée. Parmi ces verbes, les uns, tels que *boitiller*, *bouilloter*, *sautiller*, *toussoter*, appartiennent au lexique neutre. Il y en a d'autres, tels que *pianoter*, *vivoter* où l'idée diminutive intervient pour marquer la diminution de valeur, de qualité; ils sont familiers : Une jeune fille *boitillait* à l'arrière. Celle-là était jeune, très jeune (P. Gamarra *Les enfants du pain noir*)

Nombreuses sont les formations à suffixes péjoratifs, nominaux et verbaux **-aille**, **-ard**, **-asse**, **-aud**, **-ailler**, **-asser** :

marmaille, *piétaille*, *prêtraille*;

froussard, goguenard (nom et adj.), *papelard* (nom et adj.);
philosophard, pleurard (nom et adj.), *richard, vantard* (nom et adj.);
motard « motocycliste », *potard* « pharmacien »;
bonasse (adj.), *paperasse* ;
lourdaud, rustaud (nom et adj.), *salaud*;
écrivaitter, intrigailler, politicailler, tournailler, toussailler;
finasser, traînasser.

Les dérivés aux suffixes péjoratifs présentent aussi des différences stylistiques. Ainsi, des mots comme *bonasse, lourdaud, noiraud, penaud, richard, vantard* sont plus ou moins neutres, *finaud, chançard, peinaud, veinard* sont plus familiers, tandis que *fadasse* (de fade), *feignantasse, froussard, godasses, marmaille, piétaille, politicailler, toussailler, traînasser* sont très familiers, voire populaires.

Les formations préfixales essentiellement propres au français parlé sont bien rares. On renforce, sans modifier leur acception, certains mots, principalement, des verbes, en y accolant le préfixe **r-** ou **re-**, ou encore le préfixe **de-** ou **dé-**. Ainsi on dit *remonter* pour *monter*, *se revenger* pour *se venger*, *repayer* et *repaiement* pour *payer* et *paiement*. A cette catégorie de mots renforcés par des préfixes appartiennent aussi *réchapper*, synonyme familier de *échapper*, *décesser* et *rajouter*, voire *rerajouter*, synonymes populaires des verbes neutres *cesser* et *ajouter*.

D'autre part on sait que le préfixe verbal **re-** ou **ré-** s'ajoute facilement aux verbes pour marquer la répétition de l'action. La langue parlée abuse parfois de ce procédé; il n'est pas rare de trouver dans une seule phrase plusieurs formations de ce genre.

Dans, le français parlé familier, on remplace quelquefois le préfixe négatif **in-** par l'adverbe *mal* ou la négative *pas*; ainsi *malcommode, mal poli, pas croyable* seront préférés à *incommode, impoli, incroyable*. C'est toujours la tendance à rendre le langage plus expressif qui en est, probablement, la cause : un mot dont on comprend bien la formation semble donner à l'expression plus de force.

Par exemple : Mais ça alors très *malcommode* pour surveiller la cuisson (J. Giono. *Batailles dans la montagne*).

Puisque tu m'invites, je viens ; il serait bien *mal poli* de te refuser un verre de mousseux (M. Pagnol. *Marias*).

4.3.2 Abréviation, reduplication

Il y a deux manières de former des mots nouveaux essentiellement propres au français parlé. Ce sont **l'abréviation** par retranchement d'une partie du mot et **la reduplication**.

Quant à l'abréviation, ce n'est pas le souci de l'expressivité qui pousse à écourter les mots; c'est plutôt le rythme accéléré de la conversation courante qui en est la cause.

L'abréviation porta d'abord sur un grand nombre de mots techniques, mois savants à tournure latine ou grecque qui sont le plus souvent assez longs; dans la

conversation courante on écourtait ces mots. Puis, par analogie, nombre de mots bien français ont été abrégés, surtout ceux qui reviennent à tout instant.

L'abréviation porte surtout sur les substantifs. Elle se fait par **apocope**, **retranchement de la dernière ou des dernières syllabes du mot** (*auto* pour *automobile*) ou par **aphèrese – retranchement du commencement du mot** (*cipal* pour *garde municipale*).

Beaucoup de ces abréviations, employées d'abord dans la conversation familière, se sont largement répandues et ont passé dans le français parlé normalisé. Aussi leur couleur stylistique autrefois bien nette s'est-elle effacée. On peut citer parmi les abréviations de ce genre les plus fréquentes : *auto*, *cinéma*, *métro*, *photo*, *stylo*, *taxi*, *vélo* (pour *automobile*, *cinématographe*, *métropolitain*, *photographie*, *stylographe*, *taximètre*, *vélocipède*). Le choix entre le mot et sa forme écourtée est fait suivant les circonstances de l'énoncé.

Dans la conversation on dira amener en *auto*, circuler en *métro*, faire de la *photo*; dans un communiqué officiel nous trouverons le mot non abrégé : «Le président de la République a visité le salon de *l'automobile*». On dira aussi «un actionnaire du *Métropolitain*», «un traité sur la *photographie*».

D'autres abréviations, telles que *apèro*, *ciné*, *dactylo*, *lino*, *mécano*, *mélo*, *métallo*, *occase*, *perme*, *pneu*, *sana*, *sténo* (pour apéritif, cinéma, dactylographe, linoléum, mécanicien, mélodramatique, métallurgiste, occasion, permission, pneumatique, sanatorium, sténographe) ne sont employées que familièrement.

Plus rares sont les abréviations formées par aphèrese. En voici quelques exemples : bus pour l'autobus.

Le *bus* nous dépose presque en face de la maison (H. Bazin).

Les petits enfants, et les parents en parlant aux petits enfants, emploient souvent des mots formés par **la reduplication**, par **le redoublement des syllabes**; par exemple : *bébête*, *fifille*, *pieds-pieds*, *tétête*.

Certains mots enfantins sont employés dans la conversation familière, tels *bébête*, *bobo*, *caca*, *dodo*, *fanfan*, *nounou*, etc.

Voici quelques exemples :

C'était une fine mouche, Berthe, avec ses airs *bébêtes* (L. Aragon. *Servitude et grandeur des Français*)

...elle a eu bien du *bobo*!... Où est-il le *bobo*, que je l'embrasse ? (E. Zola. *L'assommoir*)

Le français parlé moderne multiplie les mots formés par le procédé de la reduplication (onomatopées ou autres). On les emploie beaucoup dans la conversation familière.

4.3.3 Sens nouveau des mots déjà existants

La langue parlée familière prête souvent un sens nouveau aux mots déjà existants, mots usuels à couleur stylistique zéro, termes de métiers, mots empruntés aux parlers locaux, aux jargons, aux langues étrangères.

Ainsi, les verbes usuels cités ci-dessous ont pris, dans le français parlé familier, un sens figuré :

bombarder «lancer des bombes, des obus sur un objectif», *fam.* «nommer subitement à un emploi».

Ex. ...l'indécence extrême *d'avoir bombardé* dans la garde d'honneur Julien Sorel, fils d'un charpentier. (Stendhal. *Le Rouge et le Noir*)

bouffer vi «se gonfler», *vt pop.* «manger » et, par extension, «manger avec avidité».

Ex. Tu as de la veine, aujourd'hui on a des haricots à *bouffer*. (J. Laffite. *Rose France*)

se dégonfler « cesser d'être gonflé », *fam.* «renoncer, ne pas tenir sa parole; avoir peur».

Ex. ...Et tu disais : « Ah ! si quelqu'un pouvait me faire embarquer » ...Et maintenant tu *te dégonfles!* (M. Pagnol. *Marias*).

faucher «couper avec une faux », *fam.* «s'emparer de, voler, dérober».

Ex. On m'a *fauché* ma musette, c'te nuit! (H. Barbusse. *Le feu.*)

tuyau m «tube», *fam.* «renseignement, information non officielle, secrète»

– Ça se défend ! Echanger des *tuyaux*, des affaires; du *piston*... Tout le monde y trouverait son compte (H. Bazin. *Lève-toi...*).

mordu, substantif verbal tiré du participe passé du verbe; «mordre» ; *fam.* «personne qui est passionnée de quelque chose ».

Ex. Parce que, pour *un mordu* du vélo, c'était *un mordu* du vélo (L. Aragon. *Les rencontres*).

raser «couper ras le poil», *fam.* «importuner, ennuyer»;

rasant «qui rase», *fam.* «ennuyeux, fatigant»;

rasseur, –euse *s.m, f, fam.* «personne ennuyeuse».

Ex. Oh ! ne parlons pas d'elle ! C'est si tellement *rasant!* (R. Rolland. *Pierre et Luce*).

Boileau est un *rasseur* insupportable, c'est le contraire d'un poète (P. Vaillant-Couturier. *Enfance*).

polisson m «enfant espiègle», «mauvais sujet», emprunté à l'ancien argot des malfaiteurs où il désignait une certaine espèce de voleurs.

Ex. *Polisson! Polisson!* criait-elle. Ah ! si je t'attrape... (P. Vaillant Couturier. *Enfance*).

palabre fou m, esp. *palabra* «parole », conversation longue et ennuyeuse.

4.3.4 Métaphore

Une métaphore peut faire voir la chose signalée sous un angle favorable ou défavorable, exprimer l'approbation ou le blâme, l'admiration ou le dégoût. Le français parlé familier affectionne les faits de langue à valeur expressive; aussi, dans la conversation courante, on se sert souvent de métaphores, notamment de métaphores usuelles; les créations individuelles y sont rares.

Les métaphores laudatives ne sont pas fréquentes; les métaphores dépréciatives les surpassent beaucoup.

On dit *aigle* pour homme d'un esprit supérieur (métaphore laudative); on nomme une personne *tortue* pour dire qu'elle est très lente; *âne*, très bête; *pie*, bavarde ; *scie*, ennuyeuse; *vipère*, très méchante; (*grande*) *perche*, grande et mince (métaphores dépréciatives).

Toutes ces métaphores usuelles sont familières.

Ex. Bien sûr, le père Cadieu n'était pas ce que l'on peut appeler un *aigle*, mais il était honnête (J. Laffitte. *Rose France*).

Ex. Je voudrais savoir pourquoi, en parlant d'un idiot, l'on dit toujours : «C'est un *âne* » (M. Aymé. *Les contes...*).

Thérèse, vous étiez une *pie*, vous devenez une *tortue* (A. France. *Le Crime...*).

L'imagé évoquée par une métaphore usuelle peut être, comme on le voit par ces exemples, plus ou moins sentie, perçue plus ou moins nettement par l'imagination.

4.3.5 Séries phraséologiques

Certaines combinaisons de mots consacrées par l'usage, dites **séries phraséologiques** (les groupes de mots consacrés par l'usage où la cohésion des termes n'est que relative, les éléments du groupe conservant leur autonomie), telles que les comparaisons usuelles, les proverbes et dictons, ainsi que les locutions d'origine littéraire ou historique devenues proverbiales, sont des expressions imagées.

Les comparaisons, les proverbes et les dictons qui reviennent si souvent dans la conversation, évoquent des images empruntées au monde sensible, le plus voisin des sujets parlants, à la vie quotidienne. Souvent, un même objet figure dans une série d'expressions imagées. Par exemple :

Maigre comme un *clou*.

Ne pas valoir un *clou*.

River son *clou* à qn.

Compter les *clous* de la porte.

Un *clou* chasse l'autre.

Nous y voyons aussi revenir les noms d'animaux domestiques, l'âne, le chat, le cheval, le chien et autres. Voici une série d'expressions avec le mot *chat* :

Câlin comme un *chat*.

Ingrat comme les *chats*.

Ecrire comme un *chat*.

Grimper comme un *chat*.

Jouer avec qn comme le *chat* avec la souris.

Vivre comme chien et *chat*.

Acheter *chat* en poche.

Avoir d'autres *chats* à fouetter.

Il n'y a pas de quoi fouetter un *chat*.

Chat échaudé craint l'eau froide.

Les comparaisons imagées ayant une valeur expressive, la langue parlée, la langue familière surtout, y recourt souvent, plus souvent, peut-être, qu'aux proverbes et dictons. L'image peut être plus ou moins juste, plus ou moins motivée, plus ou moins nette ou affaiblie; l'élément affectif peut prédominer de beaucoup sur le contenu sensible. Ainsi, des comparaisons telles que *dormir comme un caillou*, *dormir comme une marmotte*; *être comme un poisson dans l'eau*; *se ressembler comme deux gouttes d'eau*; *nu comme un ver* présentent une image plus ou moins motivée. Au contraire, dans des comparaisons telles que *bête comme un chou*, *bête comme ses pieds* l'image semble peu motivée ce qui ne les empêche pas d'être expressives.

Les comparaisons, les proverbes et dictons appartiennent aux différents niveaux stylistiques. Nombre de locutions très employées dans la langue parlée familière en portent la marque.

Les locutions toutes faites d'origine littéraire ou historique ne portent non plus le cachet particulier de la langue parlée familière. Beaucoup d'entre elles sont des expressions, des bouts de phrases empruntées à des auteurs connus; d'autres sont des paroles authentiques, phrases prononcées par des personnages historiques.

Ces expressions sont employées d'abord comme des espèces de citations par les personnes instruites; puis, si elles ont de la vogue, elles passent dans le domaine commun; son origine oubliée, une pareille locution devient proverbe ou dicton. Aussi n'y a-t-il point de limite bien tranchée entre les locutions toutes faites d'origine littéraire ou historique et les proverbes et dictons proprement dits. Parmi les locutions de ce genre les plus répandues sont à relever :

Revenons à nos moutons (L'avocat Patelin, farce du XV^e s.).

Les moutons de Panurge (Rabelais, XVI^e s.).

Paris vaut bien une messe (Henri IV, XVI^e s.).

Nommer un chat un chat (Boileau, XVII^e s.).

Vous chantiez, j'en suis fort aise

Il ne faut pas dire : «Fontaine, je ne boirai pas de ton eau».

On a souvent besoin d'un plus petit que soi (La Fontaine, XVII^e s.).

4.3.6 Unités phraséologiques

Quant aux **unités phraséologiques** (les locutions où la cohésion des termes est absolue; l'ensemble a une signification qui n'équivaut pas simplement à la somme des significations des éléments), l'image y est morte. Toutefois certaines unités sont souvent employées dans la conversation courante. Ces expressions autrefois imagées que les usagers ne sentent plus comme telles ont gardé une valeur expressive. Les locutions de ce type présentent aussi des différences stylistiques. Si des unités telles que *battre froid à qn*, *tenir tête à qn* ne sont point déplacées dans le français parlé normalisé, les locutions *se coiffer de qch*, *de qn*, *conter fleurette*, *croquer le marmot*,

faire des gorges chaudes, faire des siennes, l'échapper belle ne sont admissibles que dans la conversation familière.

Par exemple :

On m'a dit que Joseph en fut charmé, et qu'il profita de sa liberté pour *conter fleurette* à la boulangère, dont il mit en ordre la comptabilité (M. Pagnol. *La gloire de mon père*)

Faudra-t-il que tout Verrières *fasse des gorges chaudes* sur ma débonnairété? (Stendhal. *Le Rouge et le Noir*)

Parmi les locutions imagées examinées ci-dessus on a dû en relever plusieurs qui tendent à intensifier l'expression de la pensée par l'exagération.

4.3.7 Hyperbole, euphémisme, litote, antiphrase

Dans la langue parlée, émotive de sa nature, **l'exagération dans les termes, l'hyperbole**, est un fait courant. On exagère l'expression de ses sentiments, on exagère les qualités des choses et des êtres.

La conversation est émaillée de formules hyperboliques : *je meurs de faim* (ou de soif); *je suis ravi (e) de vous voir*; *il y a un siècle (une éternité) que je ne vous ai vu*; *je raffole de cette couleur*; *je vous l'ai dit vingt fois*; *il y a deux heures que je vous attends*; *c'est à mourir de rire*; *c'est un conte à dormir debout, attendez-moi une seconde*; *je n'ai pas une miette de pain*; *à quatre pas d'ici*.

Par exemple :

Ce retour, qu'il me parut rapide, bien que mon compagnon ait trouvé le temps de toucher à *mille* sujets ! (Fr. Mauriac. *Thérèse Desqueyroux*).

«*Je tombe de sommeil, je dors déjà, je dors...* » (Fr. Mauriac. *Le nœud de vipères*).

On entendrait voler une mouche (H. Troyat. *La tête*).

Les épithètes hyperboliques, laudatives et dépréciatives, abondent dans la langue parlée.

Pour marquer l'approbation, l'admiration ou l'étonnement on emploie des adjectifs qui expriment la qualité suprême d'un être ou d'un objet, tels que *affolant, épatant, formidable, hallucinant, passionnant, renversant, sensationnel, du tonnerre*, etc. ; pour dire son mépris, sa désapprobation on use des adjectifs comme *affreux, détestable, impensable, monstrueux, morte!* etc. Par exemple :

– Ce sont deux pièces très agréables... Pour recevoir c'est *épatant* (L'élaboration du français élémentaire).

Il y a une différence *formidable* entre cette époque – là et celle d'aujourd'hui.

D'autre part, la langue parlée est disposée à atténuer l'expression d'une pensée. Souvent, afin d'éviter l'évocation d'une réalité désagréable ou choquante, par décence, par politesse, par délicatesse ou pour d'autres raisons, on remplace un mot par un autre mot ou par une périphrase imagée. Comparez, par exemple, les verbes et les périphrases usuelles employés pour *être ivre* : *être gris, être illuminé; avoir son panache; être dans les vignes du Seigneur*. Ce procédé connu sous le nom

d'euphémisme, est propre à la langue parlée, qu'elle soit familière ou normalisée. Nombreux sont les euphémismes dont on use pour éviter le mot *mourir*. Ce sont, dans le français parlé normalisé : *s'en aller, partir, quitter la vie*; dans le français familier : *tourner de l'œil, casser la pipe, dire bonsoir à la compagnie*, et autres périphrases euphémiques populaires. Par exemple :

Je vois que le monde change et qu'il est temps de *casser ma pipe* (M. de Saint Pierre. *Les écrivains*).

Quand elle s'est vue sur le point de *dire bonsoir à la compagnie*, elle a demandé à voir le curé... (G. Chevallier. *Clochemerle*).

Par délicatesse, par modestie, quelquefois ironiquement, on emploie aussi **la litote**, c'est-à-dire le procédé qui consiste en ce **qu'on nie le contraire de ce qu'on veut faire entendre; on exprime une affirmation par la négation du contraire, de l'antonyme**. C'est ainsi que d'une femme vieille et laide on dit par délicatesse : *elle n'est ni jeune ni belle*; d'un homme gros et gras, par ironie : *il n'est pas maigre*, etc. Comparez aussi cette litote de modestie :

Par exemple : ...tout en me laissant voir que je *ne lui déplaisais pas*, elle me dit qu'elle ne pouvait supporter l'idée de se lier par un mariage (A. Maurois. *Nouvelles*).

J'avais une petite affaire là-bas, qui *marchait pas trop trop mal*. (L'élaboration du français élémentaire).

Ainsi entrevis-je que l'existence *ne serait pas drôle tous les jours*. (A. Blondin. *Les enfants du bon Dieu*).

La langue parlée emploie aussi **l'antiphrase** : on dit, ironiquement, **le contraire de ce qu'on veut faire entendre**. La situation ou le contexte, l'intonation déterminent le sens de l'expression. Une pointe ratée attire l'exclamation ironique *Que d'esprit !*; on entend dire *Beau spectacle!* à la vue de quelque chose de laid; à une personne qui nous a offensés, nous disons : *Merci, tout à fait charmant!*, etc.

– Non, Pierre Douche, tu n'arriveras jamais. Et c'est dommage.

– Pourquoi ? soupira l'honnête Douche. Je fais ce que je vois : j'essaie d'exprimer ce que je sens.

– *Il s'agit bien de ça*, mon pauvre ami. Tu as une femme, mon bonhomme, une femme et trois enfants (A. Maurois. *Nouvelles*).

Ah ! non ! surtout qu'elle n'aille pas à Calèse ! tu nous la renverrais dans un *joli* état. Ici, nous finirons bien par la distraire. (Fr. Mauriac. *Le nœud de vipères*).

4.3.8 Unités lexicologiques, mots isolés ou locutions

Les mots et les locutions à couleur stylistique familière ou populaire, composant le lexique essentiellement propre à la langue parlée, ont des synonymes parmi les mots et locutions à couleur stylistique zéro, employés dans tous les styles de la langue.

Une même notion est souvent exprimée par différentes **unités lexicologiques, mots isolés ou locutions; l'ensemble de ces unités groupées par la communauté du sens** est ce qu'on nomme **une série synonymique**. Il y a entre les termes d'une

série des différences de sens et celles de valeur stylistique. Les synonymes à nuances expressives et affectives, les uns familiers, les autres populaires, abondent dans le français parlé familier, l'animent et le colorent.

Comme synonymes du substantif *enfant* à valeur stylistique zéro, la langue parlée dispose d'une série de mots familiers (*petit, bambin, gosse, marmot, mioche, môme*) et populaires (*loupiot, momignard*). Par exemple :

Quand elle eut un *enfant*, il le fallut mettre en nourrice. Rentré chez eux, le *marmot* fut gâté comme un prince (G. Flaubert, *Madame Bovary*).

Puis il y a eu un deuxième *gosse*, une fille (L. Aragon. *Les rencontres*).

L'aîné des deux *mômes*, presque entièrement revenu à la prompte insouciance de l'enfance, fit cette exclamation... (V. Hugo. *Les Misérables*).

4.3.9 Création de mots et de sens nouveaux

Le vocabulaire de la langue parlée s'enrichit par **la création de mots et de sens nouveaux**, ainsi que d'expressions nouvelles, à partir d'éléments déjà existants, par des procédés connus. Ce qu'il y a de particulier, c'est le caractère éphémère de certaines de ces créations.

Beaucoup de néologismes nés dans la conversation deviennent d'un usage commun mais disparaissent vite. C'est que les mots s'usent; l'usage constant les fait perdre de leur force, de leur expressivité. Parfois un néologisme est bientôt remplacé par un autre, lui aussi éphémère. Ainsi dès la fin du XVIII^e siècle on voit se succéder et disparaître les synonymes désignant *un élégant* : *petit-maître, muscadin, incroyable, merveilleux, dandy, fascionable, gaudin, pschutteux*; le XX^e siècle ajoute à la série *foufou* et *zazou*. L'extrait suivant explique bien le sens du mot *zazou* et sa parenté sémantique avec quelques mots vieilliss de la série :

– A mon avis, dit Beau Masque, c'est un *gaga*. On rit d'abord : «Qu'est-ce que tu veux dire? Qu'est-ce qu'un *gaga*?». Beau Masque expliqua qu'en Italie on appelle *gaga* les jeunes gens qui portent les cheveux longs dans le cou, les pantalons demi-courts en fuseau.

Il y a des néologismes qui ne sont que des créations de circonstance. Ils sont créés spontanément par celui qui parle ou celui qui écrit, au cours d'une conversation, pour satisfaire les besoins du moment. Justifiés par les circonstances, mais ne trouvant pas d'emploi hors de la situation toute spéciale qui les a provoqués, ces mots ne tardent pas à disparaître. Citons comme exemple le nom *avant-dîner*. E. Littré raconte : «Le chancelier d'Aguesseau m'avait appris à ne pas dédaigner des moments qui paraissent sans emploi, lui que sa femme inexacte faisait toujours attendre pour le dîner, et qui, lui présentant un livre, lui dit : Voilà l'œuvre des *avant-dîners* ». Il va sans dire que Littré ne donne pas ce mot dans son dictionnaire (cit. [5, p. 13–70]).

5 Styles écrits du français moderne

5.1 Principaux styles écrits du français moderne

Les principaux styles écrits du français moderne sont : le style officiel, administratif ou d'affaires (dit aussi langage de l'administration et des affaires), le style scientifique et le style des journalistes et publicistes (dit aussi langage de la presse). Ces styles ont des traits communs, ce qui permet de les réunir sous le même nom de styles écrits. Le terme même indique que la communication est faite, de préférence, par écrit. Livres et articles de science, manuels, ouvrages de référence, aide-memoire, documents officiels, lois, arrêtés, correspondance d'affaires, articles de journaux, etc., tous ces échantillons de la langue écrite ne sont jamais des énoncés spontanés, mais bien le résultat d'un travail plus ou moins scrupuleux sur le fond et la forme de l'énoncé. Même si la communication est orale, la forme en sera toujours plus soignée que dans une conversation spontanée, familière (conférence, rapport sur un sujet scientifique, discours politique, compte rendu).

Ce qu'il y a de commun entre toutes ces variétés de la langue écrite, c'est que **le côté intellectuel, logique, y prédomine de beaucoup sur le côté affectif**. Ce caractère essentiellement logique des styles écrits détermine le choix des moyens d'expression qu'on y fait.

Comparez les conditions du fonctionnement de la langue parlée, d'une part, et des styles écrits, de l'autre.

Langue parlée

On s'adresse à un nombre de personnes très restreint.

Forme dominante du discours : dialogue.

Sujets simples, touchant la vie quotidienne.

Contact immédiat (direct) entre les interlocuteurs.

Facteurs auxiliaires précisant le sens de l'énoncé (situation, geste, mimique).

Les conditions du fonctionnement

Styles écrits

On s'adresse à un groupe de personnes plus ou moins nombreux, si ce n'est pas à la nation entière.

Forme dominante du discours : monologue.

Sujets plus ou moins importants, compliqués, souvent de portée sociale, touchant science, politique, affaires, etc.

Contact indirect (les interventions orales exceptées).

Absence (ou emploi restreint) de ces facteurs auxiliaires.

déterminent les principales caractéristiques des styles :

Caractère spontané et désinvolte.

Caractère officiel.

Côté dominant : affectivité.

Côté dominant : logique.

Manque de souci quant à l'exposition logique des idées.

Souci de l'exactitude et de la précision, esprit de suite logique dans l'exposition des idées.

Deux tendances principales se manifestent dans le groupe des styles écrits : d'une part, on tend à envisager la question sous tous ses aspects, à en signaler tous les détails de quelque importance; et de l'autre, on cherche à éliminer tous les détails superflus, tout ce qui serait à rencontre de la clarté. **Le principe de ne dire que le strict nécessaire**, ainsi que les traits principaux des styles écrits signalés ci-dessus, entraînent un choix particulier de faits de langue (lexique et grammaire).

Côté lexique, c'est surtout l'emploi de la terminologie spéciale, désignant les réalités d'une manière exacte et précise. **Côté syntaxe**, c'est la complexité de la phrase due à la fréquence et la variété de propositions subordonnées et coordonnées et l'absence presque absolue de propositions incomplètes, si fréquentes dans la langue parlée. Ce sont là des traits communs à tous les styles écrits. Mais les styles appartenant à ce groupe ont pris corps pour satisfaire aux besoins de la communication dans de différentes sphères d'activité. Leur destination étant différente, ils ont acquis chacun des traits particuliers.

5.2 Style officiel (langage de l'administration et des affaires)

Les communications entre les ministères, les administrations publiques ou privées, les magistratures, les entreprises industrielles et les maisons de commerce, ainsi qu'entre ces organismes et la population, ont leurs normes et leurs règles. Elles gouvernent le choix et l'emploi des faits de langue (lexique et grammaire), c'est-à-dire qu'elles exigent un style spécial. C'est le style officiel.

En style officiel sont rédigés: lois et décrets, arrêtés, circulaires, ordres et instructions, avertissements, traités et contrats entre établissements publics et particuliers, procès-verbaux, lettres d'affaires, certificats, mémoires et déclarations, demandes, etc. Bref, dans tous les cas où les administrations publiques et les particuliers doivent s'entendre sur des questions d'affaires ou de droit, ils ont recours à ce style.

La formation du style officiel français en tant que mode d'expression spécial, normalisé et standardisé, a eu ses causes historiques. Depuis le XVI^e siècle, le français devient langue nationale, langue officielle. En 1539, l'ordonnance du roi François I^{er} prescrit l'usage du français dans la procédure judiciaire et

l'administration sur tout le territoire du royaume. Dans ces domaines, les dialectes régionaux et le latin cèdent la place au français, langue nationale.

C'est alors que les normes du style officiel commencent à être élaborées. Ce fut le premier style écrit du français : la science, où dominait le latin, ne s'était pas encore créé un style à elle, et la presse ne faisait que naître.

Depuis ce temps-là le style officiel évolue et se modifie en rapport avec l'évolution de la langue d'une part, et de l'organisation sociale et administrative de l'Etat français, de l'autre. Toutefois, il faut dire que le style officiel est conservateur en tant qu'il favorise l'emploi de certaines formules traditionnelles.

Les sphères d'application du style officiel étant multiples et variées, ce style est loin d'être uniforme. Tout en gardant ses propriétés essentielles, il prend des traits particuliers selon la sphère d'emploi. Comme nous allons le voir, le style d'un texte de loi, celui d'un document administratif, d'un traité, ou d'une lettre d'affaires, ont non seulement du commun, mais du particulier aussi.

5.2.1 Particularités du texte de loi

Ce qui attire en premier lieu l'attention dans ce style, c'est la complexité de la syntaxe, la longueur de la phrase, qui s'explique par le désir de tout prévoir de donner dans une seule phrase un exposé d'ensemble de la question, sous tous ses aspects. Le tout est une phrase complexe, dont la principale (*Seront punis... tous juges...*) est suivie d'une cascade de subordonnées, qui, à leur tour, sont coordonnées ou subordonnées l'une à l'autre. Ce sont pour la plupart des subordonnées relatives (déterminatives) qui précisent ou expliquent les termes de la proposition. Les subordonnées sont encore alourdies par les tours participes et infinitifs (*un jugement, une ordonnance ou un mandat, tendant à la poursuite; mandat de saisir ou arrêter..., autorisations prescrites par les lois*).

La longueur et la complexité des phrases s'expliquent aussi par le nombre de cas d'espèces invoqués, l'énumération des personnes, des actions et des documents sur lesquels porte la loi : au lieu, d'un seul terme de la proposition, on voit paraître des termes similaires (*tout officier de police judiciaire, tous procureurs généraux ou de la République, tous substitués, tous juges; provoqué, donné ou signé; tendant à la poursuite personnelle ou accusation*).

Le besoin de relier les différentes parties de la phrase demande l'emploi réitéré de conjonctions (de coordination et de subordination). Il suffit de dire que dans l'extrait ci-dessus qui ne contient qu'une seule phrase, il y a seize cas d'emploi de conjonctions, la conjonction *ou* à elle seule y étant répétée douze fois.

Les traits ne sont point dus à une excessive prolixité. C'est que tout doit être prévu, mentionné et précisé; l'exposé d'ensemble d'un problème doit être présenté sous tous ses aspects, pour éviter toute possibilité de malentendu, d'interprétation fautive ou arbitraire de la loi. Cette nécessité justifie, dans une certaine mesure, la longueur des phrases, qui s'explique aussi par des références à différents textes d'articles de loi, de statuts, de décrets ou d'arrêtés.

D'autre part, sont exclus de l'exposé tous les détails qui ne seraient pas indispensables ou qui y apporteraient un élément de réaction personnelle, subjective. Ainsi l'ampleur se marie à la concision.

Quant à l'ordre des mots dans la phrase, l'inversion du sujet devient une des marques des textes de lois et arrêtés. Dans l'article cité du Code Pénal, le prédicat *seront punis* est placé en tête de la phrase; suivent les termes similaires – sujets avec les subordonnées qui s'y rattachent. Avec l'ordre direct, la longue suite de sujets aurait rejeté le prédicat trop loin ce qui déséquilibrerait la phrase, lui prêtant un rythme et une mélodie absolument étrangers à la langue française. De plus, en plaçant le verbe en tête, on attire l'attention sur les mots essentiels : l'inversion met en relief les deux termes principaux de la phrase; elle est ainsi non seulement un procédé formel permettant d'équilibrer la phrase, mais aussi un moyen de mise en relief à valeur logique.

Le style officiel et celui des documents juridiques en particulier, est conservateur : il tend à conserver des tournures grammaticales archaïques dont la forme ne correspond pas à la grammaire de nos jours. La tradition pousse à reprendre toujours les mêmes formules. Ainsi ces archaïsmes de grammaire sont transférés de loi en loi, de code en code, les nouvelles lois étant formulées d'après les anciens modèles.

Par ex. : dans l'article ci-dessus l'absence de l'article défini devant le pluriel des noms précédés de l'adjectif indéfini *tous* (*tous procureurs généraux, tous substitués, tous juges...*), c'est-à-dire là où la grammaire de nos jours exige l'article défini (*tous les...*).

La langue de l'administration et des affaires a son vocabulaire variant selon le genre du document : loi, traité, lettre commerciale, etc. On a dû remarquer que le texte de loi reproduit ci-dessus abonde en termes, mots isolés et locutions, de caractère spécial.

A cette terminologie spéciale appartiennent les noms officiels d'institution, de fonctionnaires, de documents ainsi que les mots désignant les notions juridiques spéciales : *Assemblée Nationale, Conseil de la République, Conseil d'Etat*, et autres; *officier de police judiciaire, procureurs généraux, procureurs de la République; mandat, ordonnance; dégradation civique, poursuite personnelle, flagrant délit*, et autres.

On sait qu'une grande partie de la terminologie est formée par la modification du sens de mots usuels, qui prennent alors une signification spéciale. La signification principale du verbe *saisir*, c'est «prendre vivement et avec vigueur». Il y a aussi un sens dérivé : «arrêter», «mettre en état d'arrestation»; c'est dans ce sens-là qu'il est employé dans le texte. Le verbe *saisir* comme terme juridique s'emploie aussi au sens de «opérer la saisie d'un bien» et de remettre une affaire entre les mains de la justice – «saisir un tribunal d'une affaire».

5.2.2 Particularités du texte administratif

Préfecture de police, B.S. 2281. Direction de la Police Judiciaire.

Copie du mandat d'arrêt : Tribunal de première instance.

De par la loi :

Nous, de Moissac, juge d'instruction près le Tribunal militaire du Cherche-Midi, mandons et ordonnons à tous, huissiers ou agents de la force publique, d'amener devant nous, en se conformant à la loi, le nommé Bonte Florimond, demeurant 7, rue Jules Vallès, inculpé d'infraction au décret portant dissolution des organisations communistes, pour être entendu sur les inculpations à lui faites. Requérons, en outre, tout dépositaire de la force publique de prêter main-forte, s'il en est requis, pour l'exécution du présent mandat par le porteur d'icelui, à l'effet de quoi nous l'avons signé et scellé de noire sceau. Fait au Palais de Justice, à Paris, le 6 octobre 1939.

Signé : de Moissac.

Ce sont encore l'ampleur et la complexité de la phrase qui constituent le trait distinctif de la syntaxe d'un document de ce genre.

Le texte ne comporte que deux longues propositions dont la première abonde en tours participes. Nous y voyons aussi l'emploi du pronom personnel (respectif possessif) de la première personne du pluriel au lieu du singulier (*Nous*, de Moissac; devant *nous*; *noire sceau*. Ce pluriel, dit «pluriel de majesté», n'a lieu que dans la langue de l'administration, où il est censé être la marque de la dignité de celui qui parle et de l'importance des fonctions qu'il remplit. Ce fait stylistique est très ancien; on le retrouve dans les ordonnances des rois français («*Nous, par la grâce de Dieu, roi de France...* »). Aujourd'hui ce pluriel de majesté, quelque peu archaïque, continue néanmoins à être employé dans les documents administratifs.

Ce qui est encore propre à la langue de l'administration et de la jurisprudence, ce sont les formules toutes faites, les expressions figées à éléments grammaticaux archaïques. Le texte cité en offre deux exemples. La formule usitée *le porteur d'icelui* comprend la forme archaïque du pronom démonstratif *celui*. Le double emploi de prépositions dans la formule consacrée *de par la loi* ainsi que l'absence de la préposition dans l'expression *près le tribunal* ne correspondent plus à la norme grammaticale du français.

L'emploi du pronom atone *je* pour la forme tonique *moi* dans la formule assez usitée. *Je, soussigné, ...* est un autre exemple de grammaire archaïque conservée par le style officiel. Archaïques sont aussi les expressions comme *le dit témoin, avance d'hoirie, au lieudit*, etc.

Les expressions à éléments archaïques persistent parce que la langue du droit et de l'administration est soucieuse de protéger ses formules contre les risques d'interprétation.

Relevons encore dans notre texte l'expression tautologique *mandons et ordonnons* qui remonte aux anciens textes administratifs. Beaucoup plus rares dans l'administration d'aujourd'hui, les formules tautologiques étaient autrefois plus

nombreuses et variées (*estre pendu et étranglé; proroger et continuer, altercation et débat*).

Cependant on en relève dans les documents administratifs et juridiques de nos jours. Par exemple : *avoir vu et visité quelque chose; seul et unique arbitre; plein et entier* (effet, pouvoir...); *nul et de nul effet*.

Les sujets traités dans les documents de l'administration et de la jurisprudence demandent un large emploi de la terminologie spéciale désignant les choses et les notions qui se rapportent à ces domaines de la vie sociale sont, par exemple, les noms d'institutions, de dignités et de documents que nous relevons dans notre texte : *Préfecture de police, Direction de la Police Judiciaire, Tribunal de première instance, Tribunal militaire; juge d'instruction, huissiers, agents de la force publique; mandat d'arrêt, etc.*

Le style officiel recourt non seulement à une terminologie plus ou moins spéciale pour désigner les choses du monde administratif. On y trouve nombre de formules usuelles, stéréotypées qui y sont de mise à cause de leur caractère impersonnel : enquête approfondie, des mesures en cours d'exécution, revêtir de sa signature (au lieu de signer), prendre ses responsabilités, comporter une réponse, prendre toutes dispositions utiles; voire des bouts de phrases tout faits : *Par circulaire en date de..., Les prescriptions ci-dessus devront être obligatoirement observées, Les principes posés par la présente circulaire s'appliquent dans tous les cas, sans aucune exception, de quelque nature qu'elle soit.*

Le style administratif préfère le passif impersonnel au sujet déterminé ou à la forme active, car les constructions impersonnelles ont un caractère pour ainsi dire anonyme. Comparez :

	au lieu	
il est statué par le Ministre...	de	le Ministre statue
il sera créé des comités d'établissement		les comités seront créés
il est institué au ministère une commission		une commission est instituée au ministère
il est apporté au décret du... les modifications suivantes		les modifications suivantes sont apportées au décret du...

Il est à noter qu'un texte juridique ou administratif est composé sur des modèles fixes, avec des formules d'introduction et des formules finales obligatoires (*Nous, de Moissac, juge d'instruction... ; Nous, Consul de France..., à l'effet de quoi nous l'avons signé et scellé de notre sceau*). La langue de pareils textes est en corrélation avec celle des lois et décrets. Parfois l'emploi abusif de formules spéciales, souvent archaïques, de pléonasmes qui alourdissent la rédaction, la complexité excessive de la syntaxe ont pour cause les tendances antidémocratiques

des législateurs et administrateurs, nullement intéressés à ce que les lois et actes soient à la portée de la population. Remarquons qu'après la Révolution d'Octobre en Russie, le style officiel russe fut remanié; les éléments archaïques, ces suites des traditions solidement enracinées, en furent bannis, la syntaxe fut simplifiée.

Mais, d'autre part, si la longueur des phrases, la complexité de la syntaxe persistent dans les textes officiels, c'est que les règlements qu'on rédige sont d'une complication croissante, car il faut y tenir compte d'une quantité innombrable de lois, de décrets et d'arrêtés, car on se trouve sans cesse en présence de cas d'espèce infinis.

5.2.3 Particularités de la lettre d'affaires

Une lettre d'affaires, ennemie de tout «délayage», est forcément bernée dans son étendue. Elle doit être brève, mais compréhensible, ramassée, mais complète; sa concision ne doit pas nuire à sa clarté. Aussi, une lettre d'affaires, en particulier une lettre commerciale, témoigne-t-elle du souci de la précision mariée à la concision, que nous avons déjà eu l'occasion de signaler dans les textes analysés ci-dessus : tout ce qui est nécessaire est dit, mais sans aucun détail superflu.

Notons une fois de plus l'emploi de propositions développées, complexes, de la terminologie spéciale et de formules traditionnelles. Mais ces termes et ces formules ont un caractère particulier.

Comme trait spécifique de la correspondance d'affaires signalons les formules standardisées qui commencent et terminent une lettre. Ce sont des formules d'introduction ainsi que des formules de politesse finales. Voici un sommaire répertoire des principales formules de la correspondance d'affaires : *Nous avons l'honneur de; Nous vous remercions vivement de...; J'ai bien reçu votre lettre du..., à laquelle je m'empresse de répondre; J'ai le plaisir de vous faire connaître; Je m'empresse de vous informer; Nous nous empressons de vous expédier...; Nous vous accusons réception de votre lettre du... et vous donnons notre accord...; Recevez (agréez, veuillez agréer, je vous prie d'agréer), Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués (de nos meilleurs sentiments, de nos sentiments très sincèrement dévoués).*

Cependant le style d'affaires de nos jours tend à simplifier les formules de politesse traditionnelles. On les remplace souvent par des expressions telles que : *Votre bien dévoué (vos bien dévoués); Respectueusement (sincèrement) votre, etc.* Certaines formules fréquentes au XIX^e siècle prêteraient aujourd'hui au style un caractère suranné, voire quelque peu comique (telles les formules : *En réponse à votre honorée du... ; En mains votre estimée du...,* ou les phrases d'introduction comme : *MM. Durand & Fils vous présentent leurs civilités et ont l'avantage de vous faire connaître...).*

Tout en se pliant à des normes plus ou moins fixes, le style d'affaires est toutefois moins conservateur que celui de la jurisprudence : sa grammaire et son lexique sont exempts d'archaïsmes. Les formules toutes faites que la correspondance d'affaires n'évite point, correspondent aux normes de la langue d'aujourd'hui. Le

rythme accéléré de la vie actuelle, le désir d'aborder au plus vite le fond de l'affaire poussent les correspondanciers à renoncer aux formules traditionnelles, volumineuses et surannées. Le monde d'affaires n'a aucun intérêt à se servir d'un style aussi enchevêtré et obscur que celui qui caractérise parfois certains textes juridiques et administratifs.

Le style des lettres d'affaires, tout réglementé qu'il soit, n'est pas stéréotypé et admet une certaine liberté dans le choix des expressions, qui dépend alors des relations entre expéditeur et destinataire. Aussi, une lettre d'affaires peut-elle être conçue de manière plus ou moins individuelle, son auteur peut s'écarter, à une certaine mesure, du standard.

Cependant, il est à remarquer que le style des lettres d'affaires, et, d'autant plus, celui des autres documents officiels, n'admet point l'emploi du vocabulaire familier et du lexique à valeur d'appréciation affective.

Une lettre commerciale est avant tout un exercice de communication, en ce sens qu'il s'agit d'informer son interlocuteur le plus clairement possible et dans un format relativement réduit (une page A4 dans la plupart des cas). Chaque situation de communication donnera ainsi naissance à une lettre spécifique. Afin de vous aider cependant dans vos débuts de rédacteurs commerciaux, vous trouverez en pages suivantes une liste de conseils grammaticaux, élaborée à partir des erreurs les plus fréquemment rencontrées.

Attention

- Au *passif*, dont il ne faut pas abuser dans les lettres commerciales; la voix active permet de déterminer le sujet de l'action avec précision.

- Aux *prépositions* qui accompagnent certains verbes revenant souvent dans la correspondance : des verbes, pourtant synonymes, peuvent avoir des constructions différentes :

donner à, parier à / de, envoyer / adresser quelque chose à quelqu'un, téléphoner à quelqu'un mais appeler quelqu'un, prévenir/ informer quelqu'un, demander à qu'un de faire quelque chose mais prier quelqu'un de faire quelque chose, ne pas oublier de faire quelque chose mais penser à faire quelque chose, avoir le plaisir / être heureux de faire quelque chose.

- Aux *pronoms personnels* : si vous en associez deux, ils suivent un ordre déterminé :

Ex : nous les en informerons; nous ne nous en occuperons pas ; nous nous y rencontrerons, etc.

- A ne pas confondre *participe présent et passé* : *nous sommes intéressés par vos produits (= vos produits nous intéressent), pas nous-sommes-intéressants (= nous sommes des personnes de qualité).*

- Aux *temps des verbes* : espérer doit être suivi de l'indicatif, souvent au futur simple {nous espérons que vous apprécierez nos produits), souhaiter exige le subjonctif (nous souhaitons que vous appréciiez nos produits). Tous les verbes et expressions porteurs de certitude (être sûr / certain / persuadé / convaincu, ne pas douter, affirmer, etc.) sont suivis de *l'indicatif* puisqu'il n'y a pas de doute.

- Aux *pronoms relatifs, qui, que, dont, duquel*, etc. qui risquent d'alourdir la phrase si vous en abusez.

Évitez les phrases du style : «*suite à notre entretien téléphonique au cours duquel vous nous avez parlé de votre nouveau produit qui sortirait fin mars et que les clients à qui il a déjà été présenté, attendent avec impatience, et grâce auquel vos ventes connaîtront une rapide croissance...* », au risque de perdre votre lecteur en cours de route [17, 148].

Deux pronoms relatifs par phrase, c'est bien, trois c'est déjà souvent trop...

- A garder **le même sujet** si vous employez un *gérondif* :

En vous remerciant par avance, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations est incorrect, puisque c'est **nous** qui remercions, et *vous* le sujet de «vouloir recevoir». Dites donc :

En vous remerciant par avance, nous vous prions d'agrée, Monsieur, l'assurance de nos salutations...

- Aux **formules de politesse** : on envoie ses *salutations distinguées* à un inconnu, des *sentiments distingués* ou les *meilleurs* à quelqu'un qu'on connaît, des *sentiments dévoués* à un client, des *sentiments respectueux* à un professeur ou à quelqu'un qu'on admire particulièrement.

En règle générale : *salutations* (fém) est neutre, *sentiments* plus amical, *dévoué* s'emploie pour une relation fournisseur-employé, *respectueux* est une marque d'appréciation du correspondant.

Les formules courtes sont généralement plus sèches et moins polies (sauf pour un e-mail). La formule la plus courte que vous pourrez employer si vous adressez une lettre de réclamation par exemple et que vous voulez manifester votre mécontentement, sera : *Recevez, Messieurs, mes salutations.*

- Au **sujet** dans la lettre : il est d'usage de privilégier le «vous» par rapport au «je »... On utilise également souvent «nous» quand on écrit au nom de l'entreprise ou d'un service. A consacrer un **paragraphe à chaque idée**; toute nouvelle information fera l'objet d'un nouveau paragraphe.

- Au **registre** dans lequel vous rédigez : à qui écrivez-vous ? un client ? un fournisseur? quelles sont vos relations avec votre correspondant? Quel sentiment vous anime : la gratitude (lettre de remerciements), la colère (lettre de réclamation), le doute (lettre de demande de renseignements), etc.

Vous-même, qui êtes-vous? La lettre commerciale est souvent le reflet de la société dont elle émane. Les jeunes entreprises, issues des nouvelles technologies notamment, rédigent généralement leurs courriers dans un style empreint de moins de formalisme que les maisons plus traditionnelles. Leur langage est souvent plus simple, direct, les formules de politesse sont plus proches des formules de correspondance américaine.

- A la **présentation générale** enfin : l'ensemble sera harmonieusement disposé sur la page, que la lettre soit dactylographiée ou manuscrite [17, 149].

5.3 Particularités du style scientifique

Un savant fait une description exacte et précise des phénomènes de la nature ou de la vie sociale, les définit et les explique. Une œuvre de science n'est autre chose qu'une suite de raisonnements et d'arguments; aussi, c'est le côté logique qui y prévaut. Le but essentiel de tout ouvrage scientifique est donc de démontrer les idées de manière essentiellement logique, ce qui détermine nécessairement les traits spécifiques du langage de la science.

Ce n'est qu'aux XV^e – XVI^e siècles que les savants français commencent à user de leur langue natale aux dépens du latin. Ceci a pour cause d'une part le développement même des sciences, telles la médecine, l'astronomie, les mathématiques, etc., de l'autre, le patriotisme des Français, le sentiment naissant de l'unité nationale qui les oblige à préférer leur langue nationale à tout autre idiome.

Mais on ne disposait pas encore de moyens nécessaires pour rédiger un exposé scientifique. La terminologie des sciences n'était pas encore créée, la syntaxe de la phrase complexe pas suffisamment élaborée; il fallait préciser la valeur et les règles de l'emploi des moyens grammaticaux servant à exprimer des rapports logiques variés et compliqués (conjonctions, locutions conjonctives, pronoms relatifs, etc.). De ce fait, le style des premiers ouvrages scientifiques rédigés en français ne ressemble point à celui des écrits savants de nos jours. Tout en s'appliquant à créer une terminologie spéciale (profitant surtout des emprunts latins et grecs), les savants employaient des moyens d'expression propres à la langue parlée, et recouraient aux tropes, ce procédé favori des écrivains et poètes. Les traités prenaient souvent la forme d'entretiens et de dialogues ce qui les rapprochait de la langue parlée.

Citons comme exemple les «Deux dialogues du nouveau langage François (italianisé et autrement déguisé)» de H. Estienne, grammairien français (Genève, 1578). L'analyse linguistique des traités savants de l'époque fait voir qu'il n'y avait pas de limites bien tranchées entre le style d'un exposé scientifique et celui de la prose littéraire. C'est en ces termes que l'astronome J. Mesmes, l'auteur de l'ouvrage cité ci-dessus, parle de la lune :

...Philon la nomme la Reine de la nuit, Hipparque le miroir du Soleil. Car tout ainsi qu'un miroir cristallin ou acéré, transporte la lumière du feu ou du Soleil contre un mur ou un plancher : au cas pareil la Lune reçoit la lumière du Soleil, et la renvoie de belle nuit ça bas, le Soleil absent et fort éloigné d'elle. Aussi vous voyez en elle, comme en un miroir, ayant derrière soi sa plate de plomb égratignée, certaine tâche... (J.-P. de Mesmes. Les institutions astronomiques. Chap. De la lune).

Le français d'aujourd'hui possède un style scientifique évolué où les principes du choix et de l'emploi des faits d'expression correspondent au caractère spécifique de la science, cet instrument qui nous aide à connaître le monde.

Comme il a été dit, le style scientifique se réalise, le plus souvent, par écrit (traités, monographies, articles, manuels, thèses, ouvrages de référence, etc.), mais aussi dans des communications orales (rapports, conférences). La forme du discours est de préférence celle d'un monologue, ce qui n'exclut pas le dialogue non plus (s'il s'agit, par exemple, d'une discussion publique).

Il va de soi que sous sa forme écrite le style scientifique est plus soigné que sous sa forme orale. Dans un exposé scientifique la manière individuelle de l'auteur se fait sentir beaucoup plus que dans un document officiel. Toutefois, quelque originale que soit la manière de l'auteur, il se pliera toujours aux principes du langage de la science, essentiellement logique.

Quant à la syntaxe des exposés scientifiques, il est à noter, en premier lieu, que les **propositions à deux termes y prévalent**, car ce type de propositions est la forme grammaticale la plus adaptée à l'expression d'un jugement logique comprenant sujet et prédicat.

Dans les ouvrages de référence, les aide-mémoire, et dans les tables insérées dans les écrits scientifiques on trouve **des suites de mots et de groupes de mots à valeur nominative**, ne constituant pas de proposition.

La nécessité d'exposer la matière logiquement, avec un esprit de suite marqué, de signaler les rapports, parfois très compliqués, entre les phénomènes en question, détermine **l'emploi fréquent de propositions complexes** plus ou moins volumineuses et respectivement, de nombreuses conjonctions de coordination et de subordination, ainsi que de pronoms relatifs et de tours participes et infinitifs.

Dans un exposé scientifique, clair et suivi de sa nature, **l'ordre des mots** est, le plus souvent, **direct**. Comme moyen de mise en relief à valeur émotive, l'inversion n'y est guère employée. Cependant, lorsque le groupe du sujet est particulièrement développé, surtout quand il y a énumération, on met, pour équilibrer la phrase, le verbe ou l'attribut en tête.

C'est aussi par la nature essentiellement logique du langage de la science que s'explique **l'usage assez fréquent des procédés de démembrement de l'énoncé et de mise en relief d'ordre logique**. Le texte est divisé en parties, chapitres et paragraphes dénotés par chiffres et lettres; on use aussi de mots intercalés, tels que *d'abord, ensuite, primo, secondo*, etc., de l'anaphore et de constructions parallèles.

Dans un exposé scientifique, ces moyens sont destinés à le rendre aussi clair et probant que possible. A l'inverse de la langue du journalisme et des belles-lettres ces procédés, pour la plupart, ne visent point à un effet émotif.

Quant au choix des formes du verbe, le style scientifique ne présente pas de particularités. Cependant, le domaine de la science auquel se rapporte l'ouvrage, exerce une certaine influence sur le choix des formes verbales qu'on y fait. Chacune des branches de la science a son objet, ses tâches et ses méthodes. Les unes étudient les choses en évolution, sur le plan historique (histoire, histoire de la littérature, des arts, d'une langue, etc.); les autres ont pour but l'étude des choses en leur état actuel. Dans les études historiques ce sont **les temps narratifs du verbe qui prévalent : le passé simple**, en premier lieu, ainsi que **l'imparfait et le plus-que-parfait de l'indicatif**.

Le langage scientifique fait **un usage particulier du pronom personnel**, et respectivement de l'adjectif possessif, de la première personne du pluriel. Pour ne pas affirmer le *moi*, pour qu'il soit moins accusé on emploie par une espèce de dépersonnalisation qui fait l'effet de la modestie, **le pronom nous pour le pronom de la première personne du singulier**. Voici un exemple de ce pluriel dit «de modestie», dans une préface :

...*Nous commencerons* par constater le point de départ réel de l'épopée de Roncevaux tel que nous le font connaître les trop courts récits des historiens. (G. Paris. Extraits de la *Chanson de Roland*. Introduction).

D'autre part, le *nous* remplit, surtout dans le langage scientifique parlé, une autre fonction, celle **de souligner la communauté** de l'auteur avec ses lecteurs (ou ses auditeurs) :

Nous avons vu plus haut qu'elle (la langue de la raison) n'existe nulle part sous sa forme absolue.

Entendons-nous : la langue scientifique ne doit pas être confondue avec la terminologie scientifique... (Ch. Bally. *Traité de stylistique française*).

Lexique

Le trait le plus marquant du style scientifique c'est **l'usage abondant** qu'on y fait **de la terminologie spéciale**, c'est-à-dire de mots et locutions au sens bien déterminé qui nomment les choses du domaine des sciences, de la technique et de l'industrie.

La nécessité de trouver un nom pour **les nouvelles acquisitions de la science fait sans cesse surgir des termes nouveaux**. Les progrès de la science et de la technique se reflètent immédiatement dans le vocabulaire du style scientifique.

Nous avons vu plus haut que le langage de l'administration et des affaires, et celui du droit surtout, était bien conservateur quant à la terminologie spéciale. **Le style scientifique**, au contraire, **s'enrichit incessamment de termes nouveaux et rejette les termes vieilliss**.

On sait qu'un **assez grand nombre de termes sont formés par le procédé de la métaphore**, tels, par exemple, les termes techniques : *chenille, grue, manchon, le lit d'un fleuve*, etc. Le caractère imagé des termes formés de mots usuels par métaphore s'efface et n'est plus senti, et le nouveau sens figuré devient le sens propre du terme spécial.

Les expressions faisant image ne sont pas essentiellement propres au style scientifique français. L'emploi métaphorique de mots n'est pas un trait distinctif de ce style.

Le lexique à valeur affective, en particulier les mots et expressions de la langue parlée familière, **est rarement admis dans le style scientifique**, vu son caractère purement intellectuel. On en trouve parfois dans un énoncé oral, plus rarement encore dans un énoncé écrit, surtout en cas de polémique.

L'emploi du lexique familier dans le style scientifique est une preuve de plus de ce qu'il n'y a point de barrières infranchissables entre les styles d'une langue. Ce qui n'empêche aucunement que chaque style n'ait ses traits distinctifs, ses qualités à lui, qu'il ne soit un système à part : les éléments de la langue parlée introduits dans un texte scientifique y sont nettement perçus comme des corps étrangers.

Exemples des textes scientifiques:

«**La vie dans la Station spatiale internationale**»

La station spatiale internationale (ISS), qui a fêté jeudi ses 10 ans, s'apprête à doubler sa capacité d'accueil. A partir de mai 2009, ce gigantesque avant-poste orbital dont la construction a démarré le 20 novembre 1998 avec le lancement du

module russe Zaria, sera en mesure d'héberger pendant plusieurs mois six astronautes, au lieu de trois actuellement.

Partie il y a une semaine jour pour jour du Centre spatial Kennedy (Floride) pour une mission de 16 jours vers l'ISS, la navette Endeavour a emporté, à l'intérieur du module pressurisé italien Leonardo, pas moins de 14,5 tonnes de matériel. En particulier des «équipements de vie», comme un réfrigérateur, deux fours de cuisine, deux petites chambres «à coucher» séparées, un appareil de sport et un dispositif ultrasophistiqué, d'un coût de 250 millions de dollars, capable de produire 23 litres d'eau pure par jour en recyclant les eaux usées ainsi que... l'urine des astronautes. D'après un ingénieur de la Nasa, les tests réalisés en aveugle n'ont pas mis en évidence de différence notable avec de l'eau «normale», «à part un vague goût d'iode». Faire vivre des hommes et des femmes en apesanteur dans un espace restreint, sur de longues périodes, est la raison d'être de ce gigantesque Meccano spatial construit par seize pays : les États-Unis, qui financent la majeure partie de l'investissement évalué à 100 milliards de dollars, la Russie, le Japon, le Canada, le Brésil ainsi que onze pays de l'Agence spatiale européenne (ESA) dont la France.

En 2010, une fois terminée, l'ISS mesurera 88 m de long pour 108 m de large et pèsera la bagatelle de 450 tonnes ! Ce monstre de métal qui fonce à la vitesse vertigineuse de 28 000 km/h à 350 km au-dessus de nos têtes servira d'une part à préparer les futures missions habitées vers la Lune (aux alentours de 2020) puis Mars, et, d'autre part, à effectuer des expériences scientifiques en microgravité (biologie, médecine, physique des fluides...) dans ses trois laboratoires, notamment Columbus (Europe) et Kibo (Japon) qui ont été amarrés cette année.

«Vivre dans l'espace, c'est comme faire du camping à la bonne franquette, avec des commodités bien aménagées, sauf que l'on ne peut pas sortir dehors (excepté lors des sorties extravéhiculaires), que l'on bénéficie d'une dimension supplémentaire et que l'on peut régler la température et l'humidité à un niveau optimal», explique le spationaute français Jean-François Clervoy, de l'ESA, qui a effectué trois missions spatiales à bord de navettes américaines (Atlantis, Discovery) et de Mir, l'ancienne station orbitale soviétique qui a précédé l'ISS» (Marc Mennessier Figaro).

«L'irrésistible ascension de la recherche chinoise»

Pour la première fois, le nombre de publications scientifiques chinoises sur les nanotechnologies dépasse celui des États-Unis.

L'influence scientifique d'un pays ne se mesure pas par le nombre total de publications mais par un indice d'impact qui prend en compte la notoriété des revues dans lesquelles paraissent les articles ainsi que le nombre total de citations des articles pendant deux ans. C'est pourquoi sur ces indicateurs, la recherche chinoise est encore loin des États-Unis, qui dominent toujours largement la scène mondiale, selon l'OST, avec un indice d'impact de 1,40 (chiffres 2006). Loin derrière, l'Europe a un indice d'impact proche de 0,95 (0,93 pour la France), contre 0,66 pour la Chine.

«Il n'y a pas de modèle unique pour l'organisation de la recherche, note Ghislaine Filliatreau. Il y a des équilibres à trouver entre le secteur privé et le secteur public. La connaissance doit circuler et être bien exploitée pour générer ensuite de nouvelles recherches».

5.4 Particularités du style journalistes et publicistes (langage de la presse)

Lorsqu'on traite, par parole ou par écrit, des questions actuelles, de la vie sociale et politique, on fait un certain choix de moyens d'expression. De ce fait, on peut distinguer parmi les styles de la langue française celui des journalistes et publicistes. **Les articles de journaux : articles de fond (éditoriaux), informations et autres, les pamphlets et les déclarations, les manifestations oratoires**, toutes ces variétés de genre ont, chacune, leurs particularités de style, mais elles ont aussi des traits communs, ce qui permet de parler du style des journalistes et publicistes comme d'un style écrit autonome.

Les traits distinctifs communs à toutes ces variétés sont naturellement fonction du domaine des activités qu'elles sont appelées à desservir. Les journalistes et les publicistes traitant des faits actuels ne se bornent guère à les constater en indifférents. Leur attitude envers les réalités se reflète nécessairement dans le choix des faits rapportés et leur analyse, dans l'emploi des moyens d'expression a valeur d'appréciation.

Un publiciste tâche non seulement de démontrer ses thèses par des raisonnements et des arguments logiques : il fait appel à l'imagination, aux sentiments du lecteur ou de l'auditeur. Aussi le style des publicistes a-t-il, d'une part, traits communs à tous les styles écrits (emploi d'une terminologie spéciale, par exemple) ; d'autre part, on y relève les traits propres à la prose littéraire (caractère affectif de l'énoncé, emploi de tropes, etc.). Ce sont tantôt les traits des styles écrits, tantôt ceux de la prose littéraire qui prévalent.

Quant à la syntaxe, la presse suit les normes de la langue écrite. La phrase est souvent complexe, assez fréquent est l'emploi des moyens syntaxiques de mise en relief, tels que constructions parallèles, – anaphore, répétition de mots. Nous avons eu l'occasion de noter l'emploi de ces moyens dans les textes scientifiques.

Mais, par opposition au langage des savants, la mise en relief a, dans la presse, non seulement une valeur logique : elle y est souvent affective. Il n'est pas rare non plus que le caractère affectif du discours soit du aux antithèses, aux questions oratoires, aux apostrophes, adressées aux lecteurs ou aux auditeurs. Voilà pour la syntaxe.

Quant au vocabulaire, son choix est déterminé, lui aussi, par des raisons d'ordre logique et affectif. D'une part, **c'est la terminologie spéciale qui abonde.** De l'autre, **le lexique à valeur d'appréciation, les épithètes appréciatives en particulier.** Les auteurs emploient aussi des expressions imagées usuelles ainsi que les tropes individuels, qui traduisent leur attitude à l'égard des faits, des événements et des personnes en question.

Le style dépend, en premier lieu, du genre de l'énoncé. Le style des pamphlets, des manifestations oratoires, de grands articles de journaux et de revues porte souvent l'empreinte de la manière individuelle de l'auteur, tandis que celui des articles d'information, des actualités est pour ainsi dire anonyme.

5.4.1 Manifestation oratoire

Voici deux échantillons du style oratoire : le premier datant de l'époque de la dernière guerre mondiale, est un fragment de l'intervention de Jean-Richard Bloch, écrivain et publiciste, à la radio de Moscou (1942), le second est emprunté au discours de L. Aragon prononcé au Kremlin, à Moscou, le 28 avril 1959 (l'année où lui fut discerné le Prix Lénine international pour le renforcement de la paix entre les peuples).

TEXTE I

J'accuse Pétain

Mes compatriotes, [...] C'est contre les gens au pouvoir que nous devons nous tourner. C'est contre Pétain et sa clique des Darlan, Laval, Déat, Bonnet et autres Doriot que notre peuple doit dresser son acte d'accusation. Contre ceux qui ont brisé nos alliances, désarmé notre pays, ouvert le front, livré la France au bourreau, à Hitler. Contre ceux qui voudraient déshonorer la France après l'avoir trahie.

Et au nom de cette France meurtrie, moi, citoyen français, ancien combattant de la Marne et de Verdun, j'arrache les masques et j'accuse. J'accuse Pétain et la bande qui l'entoure et l'appuie, d'avoir préparé et machiné la défaite de la France et d'avoir trahi la nation et l'armée au moment décisif, quand cinq millions de Français étaient sous les armes et manifestaient farouchement leur volonté de défendre le pays contre l'invasion des armées hitlériennes.

J'accuse Pétain et sa bande d'avoir décidé et réalisé la capitulation, à l'insu du peuple et de l'armée, et d'avoir ainsi livré la France et le peuple français au saccage, au pillage et aux exactions des bandits à la croix gammée.

Dans cette besogne néfaste et vile, longuement préméditée, Pétain et sa bande de généraux réactionnaires et fascistes, ont été sans cesse soutenus, encouragés et guidés par les magnats de l'industrie et les spéculateurs groupés derrière de Wendel, par la horde des politiciens corrompus, des plumitifs tarés et besogneux, des ambitieux sans scrupules vendus à l'Allemagne, des agents directs et indirects de Hitler en France, groupés autour de Laval, Doriot, Déat, Maurras, Deloncle, etc.

TEXTE II

Ainsi, à l'heure où nous sommes, qu'on le veuille ou non, les discussions de principe dans l'art et la littérature ne sont plus, ne peuvent plus être séparées des préoccupations majeures des hommes, de la défense générale de la culture, ni simplement de la défense de la paix. Apporter précision dans ce domaine, si indirecte que l'affaire paraisse, c'est aider à voir clair pour le rapprochement des peuples, c'est se battre pour la paix. [...]. L'écrivain peut être dans le monde ce qu'il y a de pire et ce qu'il y a de meilleur ; le prestige dont il jouit peut aussi bien servir la paix ou la guerre [...] auprès de millions d'hommes dont la chose écrite hâte ou retarde la compréhension, excite ou éteint la conscience du réel.

C'est pourquoi il n'est pas indifférent que l'on se prononce pour telle ou telle attitude fondamentale dans l'art et la littérature. C'est pourquoi ce n'est pas l'affaire des artistes et des écrivains séparément des autres hommes. C'est pourquoi, même des écrivains qui nient les points de vue du socialisme en ce domaine, ne peuvent plus se prononcer aujourd'hui en faveur de l'art pour l'art...

Mais le premier cercle maudit que nous devons aider les hommes à franchir est le cercle de l'inévitabilité des guerres. Et pas n'importe qu'elle guerre.

...guerre qui entraînerait, dans l'état actuel des moyens de destruction, sinon l'anéantissement de l'humanité, du moins un terrible recul de celle-ci dans les ténèbres et les ruines.

L'écrivain d'aujourd'hui, que peut-il entreprendre, si tout d'abord il ne s'unit pas aux autres hommes pour écarter cette menace ? N'est-il pas l'organisateur naturel de la compréhension entre les hommes, de la compréhension entre les peuples? [...]. Travailler à la coexistence pacifique des régimes sociaux différents, si ce n'est pas de la dignité de ces écrivains qui placent le rôle de l'écrivain dans les nuages et les abstractions, c'est pour moi, c'est pour nous, n'est-ce pas ? une tâche grisante, dont on peut s'enorgueillir plus que de toutes les philosophies de l'art. (L. Aragon. *J'abats mon jeu*).

Les deux interventions ont pour sujet des problèmes d'actualité passionnants. Pour convaincre et impressionner leurs auditeurs, J.-R. Bloch et L. Aragon usent de moyens variés, de nature autant logique qu'affective.

Le côté logique détermine la complexité de la syntaxe (propositions de coordination et de subordination, tours infinitifs ou participes, etc.). Ce qui contribue à la complexité de la syntaxe ce sont les séries de termes multiples (homogènes), en particulier les énumérations, qui abondent, surtout dans le discours de J.-R. Bloch. Voir, par exemple :

Texte I : J'accuse Pétain... «d'avoir préparé et machiné la défaite de la France» et «d'avoir trahi la nation et l'armée» ; sa clique des «Darlan, Laval, Déat, Bonnet et autres Doriot» ; qui ont «brisé nos alliances, désarmé notre pays, ouvert le front, livré la France» ; «généraux réactionnaires et fascistes» ; «plumitifs tarés et besogneux»; «au saccage, au pillage et aux exactions».

Texte II : «ne sont plus, ne peuvent plus être séparées des préoccupations majeures des hommes, de la défense générale de la culture..., de la défense de la paix» ; la chose écrite «hâte ou retarde la compréhension, excite ou éteint la conscience du réel» ; «c'est pour moi, c'est pour nous».

On remarquera que le même procédé de l'énumération (les séries de termes multiples) peut avoir des fonctions différentes. Nous avons vu que dans les documents officiels l'abondance des énumérations venait du désir de tout prévoir afin d'éviter tout malentendu, toute interprétation arbitraire. Dans les manifestations oratoires, les séries de termes homogènes prennent souvent une valeur affective. Le choix et l'emploi du lexique (mots à valeur d'appréciation, emploi des mots au figuré, etc.) contribue, et de beaucoup, au caractère expressif et affectif de ces énumérations. La syntaxe et le lexique agissent dans le même sens.

Les orateurs pratiquent tous les procédés de mise en relief (les constructions parallèles, la répétition, les formules «c'est... qui», «c'est... que», questions oratoires,

etc.). Dans le texte I on trouvera, par exemple, les constructions parallèles (le verbe et son complément direct) ... «qui ont brisé nos alliances, désarmé notre pays, ouvert le front, livré la France»... ; la répétition anaphorique des mots «J'accuse Pétain et la (sa) bande» au début d'une suite d'alinéas ; l'emploi réitéré de la formule «c'est contre... que». Ajoutons que l'ellipse du sujet et du «prédicat fait ressortir avec beaucoup de relief le complément indirect dans les phrases: «Contre ceux qui' ont brisé nos alliances... ; «Contre ceux qui» voudraient déshonorer la France... Dans le texte II on relèvera, par exemple, les constructions parallèles, doublées d'antithèses : la chose écrite «hâte ou retarde la compréhension, excite ou éteint la conscience du réel», ou de répétitions : «c'est aider» à voir clair pour le rapprochement des peuples, «c'est se battre» pour la paix ; ...l'organisateur naturel «de la compréhension entre» les hommes, «de la compréhension entre» les peuples; l'anaphore, la répétition des mots «c'est pourquoi» au début d'une suite de phrases. On fera aussi attention aux questions posées par l'orateur. D'une part, la question intercalée «n'est-ce pas ?» est un moyen d'entrer en rapport direct avec l'auditoire. De l'autre, Aragon emploie des questions de caractère éminemment affectif, dites questions oratoires. Les questions de cette espèce ne sont posées que pour attirer l'attention par la forme et l'intonation interrogatives. C'est une assertion qui ne fait que revêtir la forme interrogative. Aussi une question oratoire ne demande-t-elle pas de réponse. Voir, par exemple, le texte II à partir des mots «L'écrivain d'aujourd'hui...» jusqu'aux mots « de la compréhension entre les peuples ».

Dans le choix et l'emploi des mots percent deux tendances, la tendance à exposer les idées de manière logique et précise et le désir d'exprimer les sentiments; et émotions qui animent l'orateur et qu'il veut susciter chez ses auditeurs.

C'est pourquoi on relève, dans les manifestations oratoires, des mots et locutions à qualité de termes aussi bien que des vocables à valeur d'appréciation.

Dans les textes cités nous trouvons des termes de la vie sociale et politique, des termes militaires, des termes de critique littéraire. Voir :

Texte I : «briser les alliances», «ouvrir le front», «être sous les armes», «capitulation».

Texte II : «la défense de la paix», «le rapprochement des peuples», «socialisme», «l'art pour l'art», «l'inévitabilité des guerres», «les deux systèmes», «les moyens de destruction», «la coexistence pacifique des régimes sociaux différents».

Les orateurs choisissent et emploient les mots de manière à laisser voir clairement leur attitude envers les faits énoncés. C'est, tout d'abord des mots et locutions à valeur d'appréciation, dont on trouvera plus d'un exemple dans le texte I : «clique», «bande», «horde», «plumitif», «corrompu», «néfaste», «vile», «taré», «sans scrupules».

D'autre part, c'est **l'emploi de tropes à valeur d'appréciation**. Ainsi, dans le texte de J.-R. Bloch on notera les **métonymies dépréciatives** (noms propres pris comme noms communs) : clique «des Darlan, Laval, Déat, Bonnet et autres Doriot», ce qui veut dire «autres traîtres» ; **la périphrase** «bandits à la croix gammée», qui désigne les fascistes. A ces tropes dépréciatifs s'oppose **la personnification** de la

France, qui traduit l'attitude patriotique de l'orateur : «Contre ceux qui voudraient déshonorer la France après l'avoir trahie»... ; Et au nom de «cette France meurtrie»...

Le texte d'Aragon fournit des **exemples de métaphore**: ...guerre qui entraînerait, ..., sinon l'anéantissement de l'humanité du moins un terrible recul de celle-ci «dans les ténèbres et les ruines», et de **périphrase ironique** : Travailler à la coexistence pacifique des régimes sociaux différents, si ce n'est pas de la dignité de «ces écrivains qui placent le rôle de l'écrivain dans les nuages et les abstractions»..., où l'orateur stigmatise les écrivains, adeptes de l'art abstrait, qui se tiennent à l'écart, «au-dessus» de la lutte pour la coexistence pacifique. **Les tropes** qu'on trouve dans les manifestations oratoires ne sont pas toujours des créations individuelles. Les orateurs profitent aussi d'expressions usuelles faisant image, comme, par exemple, la locution imagée «arracher les masques», le substantif «bourreau» pour désigner Hitler (texte I) ; «cercle maudit» (texte II).

5.4.2 Articles de journaux et de revues

Le style des articles de journaux et de revues est sujet à des variations. Plusieurs facteurs y sont en jeu. Tout d'abord, **les journaux et les revues**, de couleur différente, progressistes ou conservateurs, **se distinguent par le fond, par le choix des faits rapportés, par la manière de présenter un même fait**. Puis, le choix et l'emploi des moyens d'expression est fonction, dans une certaine mesure, du genre de l'article: article de fond (éditorial), textes d'information, etc.

Article de fond (éditorial)

Un article de fond a pour sujet quelque fait ou problème d'actualité ; il a un caractère nettement propagandiste. Pour persuader et convaincre, pour impressionner ses lecteurs, l'éditorialiste recourt à tous les moyens stylistiques offerts par la langue. Le style d'un éditorial et celui des manifestations oratoires ont des traits communs, quoique nous ayons là deux formes de communication différentes, orale et écrite. La communauté des buts décide de la communauté du style.

Editorial (extraits)

Un dialogue pour préparer l'avenir et faire le présent

Jamais peut-être la recherche et la réflexion sur l'avenir du pays, sur les conditions de son développement n'auront été aussi amples. Jamais, le dialogue entre communistes et socialistes, entre marxistes et chrétiens n'aura pris pareilles dimensions.

Notre Parti prend à cette discussion la part que lui assignent son influence et son rôle... Il n'impose rien, il n'exige rien, il ne donne rien pour achevé à tout jamais:

il propose ses idées, prêt à bénéficier, comme la nation elle-même, de l'appoint des autres.

...il faut évidemment gagner la majorité au socialisme et ensuite faire prévaloir les décisions de cette majorité. Cette hypothèse interdit d'imaginer que le socialisme puisse être l'œuvre de citoyens passifs et, si l'on ose dire, inertes. Elle pose à l'origine un mouvement populaire actif, dynamique et diversifié ; elle pose en principe la participation du plus grand nombre à la vie politique avant et après la conquête du pouvoir politique. Le socialisme est une démocratie plus large et plus complète, à cause de cela, sans doute, mais surtout, surtout parce qu'en supprimant l'exploitation de l'homme par l'homme, en mettant un terme à la dictature économique de la bourgeoisie, en faisant du peuple le maître des moyens de production, il donne aux droits politiques et sociaux la base matérielle de leur épanouissement, les moyens qui les garantissent.

Bref, les libertés acquises en France au prix de grandes luttes du peuple seront, non seulement sauvegardées, mais encore enrichies et décisivement protégées du fait même des réformes économiques et sociales mises en œuvre par le socialisme.

Sauvegardées, enrichies, protégées, comment ? Par la loi, et d'abord par la loi fondamentale, celle qui guide la nation : la Constitution. La loi, rien que la loi, mais toute la loi : c'est là que l'Etat socialiste trouvera ses éventuels moyens de défense.

S'unir, s'unir sans réserves, montrer par nos démarches que nous appliquerons ensemble ce que nous aurons fait ratifier ensemble : là est la clé de la victoire [...].

Rien n'est possible sans l'accord de toutes les formations démocratiques. Rien n'est possible sans cette union à laquelle aspirent les démocrates. Tout peut le devenir si nous concluons entre nous l'entente politique qui ouvrira la voie à la démocratie.
(l'Humanité Dimanche)

Grammaire et lexique

Les constructions syntaxiques développées abondent, ce qui est dû surtout aux séries de termes multiples («sur l'avenir du pays, sur les conditions de son développement» ; «entre communistes et socialistes, entre marxistes et chrétiens»...).

Les idées sont mises en valeur par des constructions parallèles doublées de la répétition de mots et d'antithèses. Cf. : «Il n'impose rien, il n'exige rien, il ne donne rien pour achevé» ; «elle pose à l'origine, elle pose en principe» (constructions parallèles et répétition du même mot) ; «Rien n'est possible sans l'accord»... ; «Rien n'est possible sans cette union»... ; «Tout peut le devenir, si»... (constructions parallèles, répétition anaphorique et antithèse) ; «Jamais... Jamais»... (répétition anaphorique) ; mais «surtout, surtout» parce que (répétition) ; «Par la loi», et d'abord «par la loi fondamentale», celle qui guide la nation, la Constitution. «La loi, rien que la loi», mais «toute la loi»... (répétition, insistance soutenue).

Il arrive que, pour fixer l'attention du lecteur, l'éditorialiste pose une question à laquelle il répond lui-même. Ainsi, dans notre texte, insistant sur ce que «les libertés acquises» «seront non seulement sauvegardées mais encore enrichies et décisivement protégées», l'auteur reprend : «Sauvegardées, enrichies, protégées, comment?» Suit la réponse à la question posée.

Il est à noter que, parfois, la question ne demande pas de réponse. Les questions de cette espèce, dites questions oratoires, ont un caractère éminemment

affectif et ne sont posées que pour attirer l'attention par la forme et l'intonation interrogatives. Bien souvent une assertion ne fait que revêtir la forme interrogative. Par exemple : Qui peut encore croire qu'une solution serait possible sur de telles bases ? (*l'Humanité*).

Les appels aux lecteurs revêtent la forme de propositions incitatives, souvent à intonation exclamative. Ils incitent à l'action, expriment un souhait, ils contiennent un avertissement ou un conseil.

Insistant sur la nécessité de l'union des forces progressistes, l'auteur de l'article cité dit : «S'unir, s'unir sans réserves. Montrer par nos démarches que nous appliquerons ce que nous aurons fait ratifier ensemble».

Les articles de fond traitent les problèmes et les événements les plus sérieux de la vie sociale, en font une analyse approfondie et énoncent un jugement sur les faits. Aussi un éditorialiste ne peut-il se passer d'un vocabulaire spécial, de termes sociaux, politiques et économiques et d'une phraséologie appropriée. D'autre part, il emploie des mots et locutions à valeur d'appréciation. Voir dans le texte cité les termes désignant : les adeptes des théories sociales et les membres de partis politiques («marxistes», «communistes», «socialistes» ; régime social et politique («démocratie», «socialisme», «dictature») ; ainsi que les mots et expressions à valeur terminologique appartenant au langage de l'économie et de la politique : «exploitation de l'homme par l'homme», «base matérielle», «moyens de production»; «gagner la majorité», «entente politique», «conquête du pouvoir politique», «dictature économique», «droits politiques et sociaux».

Pour accuser son appréciation des faits, l'éditorialiste recourt aux épithètes. Dans notre texte certaines épithètes prennent du relief grâce à l'antithèse : «citoyens passifs et... inertes», «mouvement populaire actif, dynamique». Cf. : «une session particulièrement féconde». Dans un autre article du même auteur on relèvera : «cette bonhomie affectée» ; «fâcheux penchants», «vilains défauts», «une conception aussi hasardeuse», etc.

Dans les textes de ce genre il n'est pas rare de trouver des expressions imagées. Pour la plupart ce sont des tropes traditionnels, caractéristiques du langage de la presse, comme, par exemple, l'expression «Là est la clé de la victoire», dans l'article cité. Ailleurs, on trouvera : «jongler avec les objections» ; «les chemins de l'avenir», «faire la croisade contre»... Mais il arrive que, pour faire valoir son attitude, l'auteur emploie des tropes de son cru, ayant un sens appréciatif, souvent ironique. Ainsi, en parlant de la marche des élections dans un des départements, le même auteur écrit : «Les remous que nous avons constatés n'affectent-ils que la surface ?» Pour dire qu'un orateur pressé d'objections est resté à court d'argument, il recourt ailleurs à une métaphore suivie : (il) «pourfend, pourfend jusqu'à en perdre le souffle et ne plus garder au poing qu'un tronçon de lance». Voir encore la métaphore personnifiante dans une espèce d'aphorisme formulé par l'éditorialiste : « La lutte est le meilleur des pédagogues ».

Voici encore deux exemples empruntés à un autre article :

Ces péripéties, comme dit le militaire, ne sont que *tourbillons à la surface du fleuve au courant irrésistible*.

M. Guizot disait ces choses, voilà un siècle et demi, *pour appâter des dizaines de milliers de futurs enrichis*.

Il va sans dire que dans les articles de journaux, dans un éditorial en particulier, on use d'expressions et de mots appartenant à la langue écrite. Cf. dans le texte : «hypothèse», «capital» (adj.), «bénéficiaire de qch», «diversifié», «appoint», «mettre un terme à», «faire prévaloir». Ailleurs on trouvera : «conception», «primordial», «sélection», «solutionner» et autres. La nuance stylistique «livresque» de ces mots ressort nettement par comparaison avec leurs synonymes usuels, neutres : «supposition», «principal (de grande importance)», «profiter de», «varié», «appui (aide)», «mettre fin à», «faire triompher», «idée», «de première importance», «choix», «résoudre».

Il existe aussi des locutions qui, n'ayant pas la qualité de termes, désignent toutefois des faits de la vie sociale et politique et sont, de ce fait, employées surtout dans la langue des journalistes. Pour ne citer que le lexique ayant trait à la lutte pour la paix, signalons quelques expressions tirées de *l'Humanité* : «cause de la paix», «sécurité européenne», «forces progressistes (réactionnaires)», «la coexistence pacifique des Etats à régimes sociaux et politiques différents», «partisan de la paix», «hommes de bonne volonté», «collecte (collectage) de signatures», «les menées de l'impérialisme», «intervention dans les affaires intérieures d'un peuple», «sus citer et attiser les différends», «course aux armements», «force de frappe», «guerre éclair d'agression».

L'usage de pareilles expressions est indispensable pour nommer les faits de la vie du pays.

Un assez grand nombre d'expressions usitées dans la langue de la presse sont des métaphores traditionnelles, où l'image est encore sentie ; telles par exemple : «une économie de stagnation», «injecter des crédits», «drainer des crédits», «la flambée des prix», etc.

Mais il importe de signaler, d'autre part, une catégorie particulière de combinaisons de mots rangée sous le nom de clichés. Les clichés touchent à la phraséologie : ce sont des combinaisons de mots toutes faites, des formules qui ne varient plus, qui sont, pour ainsi dire, « clichées » dans l'esprit des sujets parlants.

Une expression métaphorique trop souvent employée ne fait plus image et devient cliché sans valeur expressive. Telles les expressions : «ouvrir la voie à»..., «dresser des barrières entre»..., «se pencher sur un problème», «une question», «sous le joug de»..., «sous le signe de»..., «dans le cadre de»..., «à travers le prisme de»..., «à l'ordre du jour», etc.

Si on accole à un substantif toujours la même épithète, le groupe du déterminé et de son déterminant devient aussi un cliché dont l'un des termes appelle l'autre, automatiquement ; l'épithète-cliché, l'épithète mécanique perd de sa force d'expression. La presse aime les épithètes stéréotypées souvent orientées dans le sens de l'hyperbole, ou arrondissant la phrase. Ainsi il semble exister un lien d'habitude entre les termes des groupements, tels que : «étape décisive», «chiffres astronomiques», «intense activité», «mutisme absolu», «profond retentissement», «vive satisfaction», «succès triomphal», «proposition constructive».

Les journalistes et les politiciens abusent souvent des clichés. Mais l'usage de ces formules banales n'est point un trait intrinsèque du style de la presse, et de celui d'un éditorial en particulier. L'emploi abusif des clichés par un journaliste n'est qu'un des signes les plus évidents du manque d'originalité.

Le style des journaux qui regorge de clichés fournit de la matière pour des pastiches ironiques de discours politique à clichés, insérés dans les œuvres de divers écrivains. Voir, par exemple, chez P. Daninos, écrivain moderne :

M. Taupin est un partisan convaincu de la paix. Pourtant, lorsque les représentants des grandes puissances se réunissent autour d'un tapis vert pour tenter de jeter, comme disent les architectes de presse, les *bases d'un accord mondial* et publient un communiqué qui traduit *l'identité de leurs points de vue* (en italique dans le texte), il sourit encore, hoche la tête et me dit... (P. Daninos. *Les carnets du major... Thompson*).

Comment définir ces gens... qui se disent modestes, mais parlent toujours de détenir le *flambeau de la civilisation...* (Ibid).

Textes d'information

Généralement, **dans un texte d'information on ne fait que constater un fait, sans le commenter, sans l'apprécier directement, l'attitude du journaliste ne se faisant voir que dans le choix des faits communiqués.** De là, le laconisme de ces textes.

La syntaxe des informations tout en se pliant aux normes de la langue écrite, est sensiblement plus simple que celle des autres genres d'articles. L'essentiel de l'information doit être facile à saisir. Une syntaxe trop compliquée embarrasserait le lecteur. Aussi, les constructions syntaxiques complexes, les cascades de subordonnées y sont-elles assez rares.

On y trouve surtout des propositions verbales simples mais les actualités, extrêmement laconiques, sont formulées aussi sous forme de propositions sans verbe:

Ex. SÉCURITÉ SOCIALE : Le gouvernement accélère la préparation des ordonnances.

Nouveau conseil interministériel hier à Matignon. A l'ordre du jour, encore une fois, la préparation des ordonnances sur la Sécurité sociale. Celles-ci seraient soumises, début août, au conseil des ministres.

Ex....Manifestations contre la faim en Inde, à l'appel de neuf partis de gauche. La grève est générale à Calcutta. Mais la police tire dans le Bengale, faisant douze morts à Rishra, Konnagar et Asansol.

Dans les actualités, dans les communiqués annonçant les nouvelles du jour, il est naturel de voir les temps du verbe désignant des actions qui sont en rapport immédiat avec le présent, à savoir : le présent, le passé composé, le passé immédiat, le futur simple et immédiat :

Ex. Forte opposition au projet U.S. de force militaire « interaméricaine ».

Ex.... Cette proposition *ne pourra pas* en effet recueillir la majorité des deux tiers à la conférence des vingt pays de l'hémisphère actuellement réunis dans la capitale argentine.

Ex. Le Mexique, le Venezuela, la Colombie, le Chili, l'Uruguay et le Pérou se *sont prononcés contre* tandis que plusieurs autres pays hésitent encore.

L'emploi du présent est caractéristique pour les textes d'information où il désigne une action récemment achevée ou qui aura lieu dans l'avenir immédiat. Observez dans l'exemple qui suit, tiré de *l'Humanité*, l'emploi du présent pour indiquer une action accomplie :

Ex. Washington, 20 février. – Dans une déposition faite fin janvier devant la commission des Forces armées du Sénat U.S., le secrétaire américain à la Défense *reconnait*, pour la seconde fois en un mois, que les bombardements au Nord-Vietnam n'ont pas atteint les buts visés par Washington.

Comparez aussi :

Ex. LA MALAISIE *INFORME* OFFICIELLEMENT L'O.N.U. QU'ELLE *DEMANDERA* SON AIDE EN CAS D'ATTAQUE INDONÉSISIENNE.

Ex. La Malaisie *a informé* jeudi le Conseil de sécurité qu'elle *demanderait* l'aide de l'O.N.U. si l'Indonésie l'attaquait.

Voici un exemple où le présent est employé pour le futur :

Ex. Or, c'est justement l'Allemagne occidentale qui soulève le plus d'obstacles à la négociation d'un traité de non-prolifération des armes nucléaires, traité auquel va s'atteler le comité du désarmement au cours de la session qui *s'ouvre* demain.

Il arrive assez souvent que le correspondant n'est pas tout à fait sûr du fait relaté, qu'il le tient de sources plus ou moins dignes de foi, qu'il s'en rapporte à des témoins. Il parle alors avec réserve, ce qui entraîne l'emploi du présent et du passé du conditionnel, moyen grammatical d'exprimer l'incertitude atténuée :

Les articles d'information consacrés aux actualités sont les premiers à employer les néologismes (voir les trois premiers exemples) et les emprunts faits aux langues étrangères :

Ex. NATIONS UNIES, 7 avril. – Trois personnalités de la Côte des Somalis ont demandé à la Commission de *décolonisation* de l'O.N.U. l'envoi d'une mission à Djibouti.

Ex.... le grondement *des réacteurs* était ponctué des explosions des obus de D.C.A.

Comme nous l'avons vu plus haut, il est rare qu'un correspondant laisse voir son attitude personnelle envers le fait relaté. Aussi, l'emploi du lexique expressif à valeur d'appréciation et des tropes individuels est-il rare dans ce genre de textes.

Par comparaison avec les autres genres d'articles de journaux et de revues, le style des textes d'information est le plus unifié, le plus standardisé. La manière individuelle du journaliste s'y fait à peine sentir. Les reporters, les correspondants des bureaux d'information suivent les modèles généralement adoptés, usent de formules consacrées. Citons entre autres : selon les milieux diplomatiques bien informés... ; La Radio a annoncé hier... ; Nos lecteurs ont été informés... ; De notre envoyé (correspondant) spécial ; Un communiqué du Ministère... annonce...

Les titres des articles de journaux présentent aussi des particularités stylistiques. Vu la concurrence qui sévit dans la presse des pays capitalistes, les journaux sont forcés, pour élargir leur rayonnement, d'employer tous les moyens servant à attirer l'attention du lecteur. La presse progressiste, en lutte avec les journaux de droite, propage des idées d'avant-garde dans une ambiance souvent hostile.

Un des moyens de susciter l'intérêt du lecteur et de l'engager à lire le journal, c'est de trouver aux articles des titres voyants et suggestifs.

Voici quelques titres d'articles parus dans *l'Humanité* :

BRUTAL COUP DE FREIN.

VINGT MORTS, MILLE BLESSÉS, ONZE CENT ARRESTATIONS —
DERNIER BILAN DES ÉMEUTES DU NEW-JERSEY.

AUTO CONTRE PLATANE : 2 MORTS.

BRIGITTE (15 ANS) DISPARAÎT DANS LE TORRENT.

Si variée que soit la syntaxe des titres on peut y distinguer plusieurs modèles types.

Le titre d'un article présente un mot, respectivement un groupe de mots à valeur nominative ou d'autres groupes syntaxiques, ou bien une proposition nominale ou verbale, souvent elliptique, ou bien enfin, deux ou plusieurs propositions se faisant suite. Selon leur type, les titres sont plus ou moins suggestifs. Ce sont surtout les titres formés d'une proposition verbale ou d'une suite de propositions, qui permettent de juger du fond de l'article.

Comparez, par exemple, ces deux titres : « Brutal coup de frein » et « Les difficultés sociales pèsent sur le climat électoral ». Sans avoir lu le premier article on ne saurait deviner qu'il s'y agit d'un « coup de frein » donné au progrès de l'Education nationale. Tandis que le second titre indique sans équivoque que l'article traite de la campagne électorale.

Voici quelques exemples de titres présentant :

– un groupe de mots à valeur nominative :

GARANTIE DE L'EMPLOI

AUGMENTATION DES SALAIRES

RENDICATONS DE POINTE

DES MÉTALLOS PARISIENS C.G.T.

– d'autres groupes syntaxiques (groupe du circonstanciel, tour participai, tour infinitif, etc.) :

a) DERRIÈRE LA BAISSSE DE LA BOURSE AU ROYAUME DES JOUETS

b) TUÉ PAR LA CHALEUR À SON VOLANT EMPORTÉ PAR L'IONNE

c) RÉVEILLER DES SENTIMENTS HUMAINS VIETNAM : EN FINIR
AVEC LA GUERRE U.S. !

Pamphlet

Le pamphlet est un écrit de caractère satirique qui attaque avec violence le gouvernement, les institutions ou un personnage connu. Comme nous l'avons constaté plus haut, un éditorial ou un discours oratoire traitent, eux aussi, des

questions d'actualité et portent un caractère de propagande. De ce fait, le style de ces trois variétés de genre (éditorial, manifestation oratoire, pamphlet) a beaucoup de commun. On y voit une syntaxe plus ou moins compliquée propre à la langue écrite, l'emploi des moyens de mise en valeur logique, aussi bien qu'affective. Quant au lexique, on y notera l'abondance de la terminologie politique et sociale, on y trouvera des mots familiers expressifs, employés par ironie, ainsi que des tropes consacrés par l'usage ou présentant des créations individuelles.

Mais un pamphlet ayant toujours des buts de critique, certains de ces traits de style y sont plus accentués. Le pamphlétaire fait un usage plus fréquent de mots et de tropes à valeur d'appréciation pour exprimer d'une manière plus directe son attitude envers les faits et les personnes en question. Il stigmatise les défauts et les vices de la société ; l'ironie et le sarcasme lui servent d'armes de lutte.

L'auteur d'un pamphlet cherche tantôt à persuader le lecteur par des arguments, des raisonnements logiques ; tantôt il s'adresse aux sentiments du lecteur, il tâche de l'impressionner, de frapper son imagination par des images. Aussi, un pamphlet se rapproche-t-il par son style tantôt d'un éditorial de journal, tantôt de la prose littéraire.

Pour faire voir la différence du style des pamphlétaires, procédons à une analyse comparative de deux échantillons de pamphlets, l'un appartenant à la plume de Jean Jaurès, l'autre à celle de Paul Lafargue.

Voici un extrait du pamphlet de Jean Jaurès *Paix bien gardée* :

Ex...Il y a deux jours, le roi d'Espagne disait tranquillement, dans un toast solennel, au président de la République française :

« Vous dites bien, la paix entre les nations qui est l'inspiration suprême vers laquelle tend le progrès humain, repose aujourd'hui, comme sur son plus solide fondement, sur la force armée ; plus puissante sera celle de chaque nation, plus sûre sera la paix universelle ».

Admirable formule et qui résume l'incohérence fondamentale, l'absurdité essentielle de notre civilisation. Il paraît, les chefs d'Etat eux-mêmes le proclament, que tous les peuples veulent la paix et que le progrès humain y tend. Mais cette paix, objet des vœux universels, ne peut être garantie que par l'armement universel porté au maximum...

...Les amis de la paix, en Angleterre, concluent qu'elle ne peut être sauvegardée que par accroissement des forces militaires. L'Allemagne est si pacifique qu'elle songe à doubler sa puissance navale. Les dernières dépêches d'Italie annoncent que, pour bien montrer qu'elle ne veut point du tout de la guerre, elle augmente ses forces de terre et de mer. Quant à la France, jamais son amour de la paix ne fut aussi débordant, puisque ses hommes d'Etat, pour la mieux assurer lui proposent d'enfler soudain son budget militaire et son budget naval (J. Jaurès. *Paix bien gardée*)

Jaurès, partisan de la paix, critique les déclarations hypocrites des milieux militaristes qui prétendent que la course aux armements serait nécessaire pour sauvegarder la paix. Le pamphlétaire expose cette théorie mensongère et la démentit. Le sujet même demande l'emploi d'un lexique spécial : «forces armées» ; «chefs d'Etat» ; «armement» ; «forces militaires» ; «puissance navale, budget naval, budget

militaire». L'expression des idées est d'autant plus persuasive que l'auteur s'arme de l'ironie qui devient mordante dans la deuxième partie de l'extrait.

On notera quelques différences entre le style du pamphlet de J. Jaurès et celui du pamphlet *Le droit à la paresse* de Paul Lafargue dont voici deux extraits :

Travaillez, travaillez, prolétaires, pour agrandir la fortune sociale et vos misères individuelles ; travaillez, travaillez, pour que, devenant plus pauvres, vous ayez plus de raison de travailler et d'être misérables. Telle est la loi inexorable de la production capitaliste.

Parce que prêtant l'oreille aux fallacieuses paroles des économistes, les prolétaires se sont livrés corps et âme au vice du travail, ils précipitent la société tout entière dans ces crises industrielles de surproduction qui convulsent l'organisme social. Alors, parce qu'il y a pléthore de marchandises et pénurie d'acheteurs, les ateliers se ferment et la faim cingle les populations ouvrières de son fouet aux mille lanières...

...les fabricants parcourent le monde en quête de débouchés pour marchandises qui s'entassent ; ils forcent leur gouvernement à annexer des Congo, à s'emparer des Tonkin, à démolir à coup de canons les murailles de la Chine, pour écouler leurs cotonnades.

...Les capitaux abondent comme les marchandises. Les financiers ne savent plus où les placer ; ils vont alors chez les nations heureuses qui lézardent au soleil en fumant des cigarettes, poser des chemins de fer, ériger des fabriques et importer la malédiction du travail. Et cette exportation de capitaux français se termine un beau matin par des complications diplomatiques ; en Egypte, la France, l'Angleterre et l'Allemagne étaient sur le point de se prendre aux cheveux pour savoir quels usuriers seraient payés les premiers... (P. Lafargue. *Le droit à la paresse*).

Propageant la théorie économique de Karl Marx et mettant à nu les contradictions du capitalisme, Lafargue parle des crises de surproduction et des causes des guerres entre les Etats capitalistes. Son style réunit les procédés de l'argumentation logique et ceux du langage affectif. Il recourt, d'une part, aux termes de l'économie politique (prolétaire, production capitaliste, crise industrielle de surproduction, débouché, exportation de capitaux...) et de l'autre, aux tropes stylistiques, suggestifs.

Ex. la métaphore «ces crises industrielles qui convulsent l'organisme social» ; la personnification : «la faim cingle les populations ouvrières de son fouet à mille lanières» ; les périphrases métaphoriques «les nations heureuses qui lézardent au soleil» pour «les nations qui n'ont pas d'industrie évoluée» ; «se prendre aux cheveux» pour «commencer les hostilités».

On a dû remarquer que dans le deuxième morceau apparaissent quelques expressions de la langue parlée, expressives et imagées : «un beau matin», «lézarder au soleil», «se prendre aux cheveux». L'expressivité de ces locutions est rehaussée par le contraste qu'elles forment dans le texte du pamphlet avec le lexique de la langue écrite. Dans le contexte, elles prennent une valeur ironique et laissent voir l'attitude hostile de l'auteur envers la politique d'expansion impérialiste. Les deux extraits sont imprégnés d'ironie ; par endroit, l'expression devient sarcastique (cf. le premier alinéa commençant par le conseil ironique adressé aux prolétaires de

travailler sans cesse pour enrichir les patrons ; les combinaisons de mots «vice du travail», «malédiction du travail»).

L'analyse des deux pamphlets permet de dire que l'ironie, ce moyen efficace d'exprimer l'appréciation et de susciter la réaction voulue, est un trait distinctif du style d'un pamphlet.

L'emploi de tropes à valeur expressive et la réunion dans un même contexte des éléments de la langue parlée et de tous les styles de la langue écrite, c'est ce qu'il y a de commun entre un pamphlet et une œuvre littéraire (cit. [5, p. 98–115]).

6 Modèles de lettres

Document 1

(Lieu et date)

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous vous avons expédié hier, 8 octobre, en petite vitesse, port dû, les articles commandés par votre lettre du 6 courant... En règlement de ces fournitures, qui voyagent à vos risques et périls, et suivant facture jointe, nous avons disposé sur vous à trois mois, conformément à vos instructions, et nous espérons que vous voudrez bien réserver bon accueil à la traite qui vous sera présentée le 15 janvier prochain.

Avec nos remerciements nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Signature

Document 2

M. Philippe Dreyfus
20, avenue de la République
75011 Paris

Mme Delaire
Service Clientèle
L.A.F. (LignesAériennes de France)

Paris, le 10 mai 2000

Madame,

Je m'adresse à vous afin de vous faire part de ma désastreuse expérience avec votre compagnie.

Le vol Paris-Strasbourg du 7 mai a quitté Orly avec 2 Heures 10 de retard. De ce fait, je n'ai pas pu changer et reporter mes rendez-vous professionnels à Strasbourg. J'ai donc été obligé de passer la nuit dans cette ville alors que j'avais prévu de faire l'aller-retour dans la journée.

Je vous rappelle que je suis un excellent client de L.A.F. et j'ai été surpris de l'inefficacité de vos services ce jour-là. J'ai perdu une journée entière de travail puisqu'il y avait seulement deux vols sur cette destination, l'un le matin et l'autre le soir.

Je vous demande de bien vouloir me rembourser les frais occasionnés par ce retard.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

P.J. : Reçu du billet, factures et justificatifs.

Signature

Document 3

Linda Smith
53. rue Rochechouart
75009 Paris

M. Claude Benaïssa
Directeur du Département de
médiation culturelle
Paris 3–Sorbonne Nouvelle
13, rue Sanleuil
75005 Paris Cedex 05

Paris, le 23 juin 2008

Monsieur,

Je m'adresse à vous afin de vous faire part de mes motivations pour une inscription en licence de Conception et mise en œuvre de projets culturels pour la rentrée 2008.

En lisant le descriptif du programme de licence, je pense avoir trouvé un parcours d'études convenant à ma situation personnelle et qui ne m'était pas offert dans mon pays. Je recherche une formation solide dans l'organisation de manifestations culturelles et votre département pourra m'apporter des connaissances essentielles dans ce domaine.

Comme diplômé français, j'ai une licence de lettres. En ce qui concerne mes savoir-faire, je possède une expérience variée dans la création et la performance de spectacles vivants où j'ai mis à profit d'une part mes talents artistiques (théâtre et acrobatie) et d'autre part mes connaissances en langues et cultures étrangères. Par ailleurs, j'ai l'intention de faire un stage chez «Hors les murs» (organisme culturel) en juillet ; ainsi, je pourrais mieux m'intégrer à votre programme.

Vous trouverez ci-joint mon C.V. et je me tiens à votre disposition pour un futur entretien. Dans l'espoir d'être admise, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

P.J : C.V et plaquette de spectacle.

Modèle de C.V.

Document 4

Linda Smith

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Adresse : 53, rue Rochechouart,
75009 Paris
Tél. : 01 42 85 08 29
06 16 52 93 70 (portable)
Date et lieu de naissance : 11/02/1976 à Sydney,
Australie
Nationalité : Australienne
Statut : Célibataire

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

A. Dans les spectacles

et les sports :

1994 – 2000 Artiste, acrobate et jongleuse. Spectacles de théâtre de rue.
• Participation aux festivals de théâtre (Australie, Europe).
1995 – 1997 Monitrice de Gymnastique Sportive (The Australian Academy of Gymnastics, Belfield, Sydney).
• Entraînement à la compétition nationale.

B. Dans

l'enseignement :

1998 – 2000 Enseignante et coordinatrice de Langue anglaise, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.
• Création de programmes de cours d'anglais des Affaires.

FORMATION

Juillet 2000

Stage de formation, Organisme culturel Hors les Murs, Paris.

1998 – 1999

Licence d'anglais avec mention en Français Langue Etrangère, Université de Paris 3-Sorbonne Nouvelle.

1996-1997

1993 Bachelor of Arts Degree (Licence de Lettres), Université de Sydney, Australie.

1993 Diplôme de Moniteur de Gymnastique sportive, The Australian Gymnastics Fédération, Homebush, Sydney.

LANGUES

Bilingue : anglais-français

Bon niveau d'allemand

Notions d'italien, de polonais et d'arabe dialectal

CENTRES D'INTÉRÊT

La photographie, les littératures étrangères, la danse (orientale, contemporaine et claquettes).

Document 5

Pierre Giraudoux
5, rue de Rome
76 000 Versailles

Mme Jill Gaytes
Hexagone Knowledge Network
180, rue de Bercy
75012 Paris

Paris, le 4 septembre 2008

Madame,

Votre annonce a retenu toute mon attention. Je souhaite donc vous présenter ma candidature.

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris depuis novembre 1999, je suis particulièrement dynamique, motivé, capable de travailler en équipe.

Travailler dans votre entreprise qui est actuellement leader sur le marché de l'informatique, serait un excellent moyen de débiter ma carrière.

Je vous invite donc à lire mon C.V et me contacter pour un entretien si vous pensez que ma candidature est intéressante.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueuses salutations.

P. J : C.V.

Pierre Giraudoux

7 Ouvrages de reference

Ouvrages de reference 1 :

- 1 Балли, Ш. Французская стилистика / Ш. Балли. – М. : URSS, 2001. – 392 с. – Серия «Лингвистическое наследие XX века».
- 2 Балли, Ш. Язык и жизнь / Ш. Балли : перевод с французского. – М. : URSS, 2003. – 232 с.
- 3 Дюбуа, Ж. Общая риторика / Ж. Дюбуа, Ж.-М. Клинкаенберг, Ф. Мэнге, Ф. Пир, А. Тринон, Ф. Эделин : перевод с французского. – Изд. 2. – М. : URSS, 2006. – 360 с.
- 4 Кузнецов, В. Г. Женевская лингвистическая школа : от Соссюра к функционализму / В. Г. Кузнецов. – М. : URSS, 2003. – 184 с.
- 5 Морен, М. К. Стилистика современного французского языка / М. К. Морен, Н. Н. Тетеревникова. – М. : Высшая школа, 1970. – 262 с.
- 6 Степанов, Ю. С. Французская стилистика (в сравнении с русской) / Ю. С. Степанов. – Изд. 2. – М. : URSS, 2002. – 360 с.
- 7 Фрей, А. Грамматика ошибок / А. Фрей : перевод с французского. – М. : URSS, 2006. – 304 с. – Серия «Женевская лингвистическая школа».
- 8 Хованская, З. И. Стилистика французского языка : учеб. для ин-тов и фак-тов иностр. яз. / З. И. Хованская, Л. Л. Дмитриева. – 2-е изд., испр. – М. : Высш. шк., 2004. – 415 с. – На франц. яз.
- 9 Aristote. Réthorique / Aristote. – Paris : Librairie générale française, 1991. – 258 p.
- 10 Molinié, G. La Stylistique / G. Molinié. – Paris: PUF, 1989. – 378 p.

Ouvrages de reference 2 :

- 1 Морен, М. К. Стилистика современного французского языка / М. К. Морен, Н. Н. Тетеревникова. – М. : Высшая школа, 1970. – 262 с.
- 2 Степанов, Ю. С. Французская стилистика (в сравнении с русской) / Ю. С. Степанов. – Изд.2. – М. : URSS, 2002. – 360 с.
- 3 Фрей, А. Грамматика ошибок / А. Фрей : перевод с французского. – М. : URSS, 2006. – 304 с. – Серия «Женевская лингвистическая школа».
- 4 Хованская, З. И. Стилистика французского языка : учеб. для ин-тов и фак-тов иностр. яз. / З. И. Хованская, Л. Л. Дмитриева. – 2-е изд., испр. – М. : Высш. шк., 2004. – 415 с. – На франц. яз.
- 5 Dostie, G. La description sémantique des expressions discursives expressives en lexicographie / G. Dostie // XX Congrès International de Linguiste et

Philologie Romanes. – Tubungen : Francke Verlag, 1993. – Tome II. – Section II : Analyse de conversation. – P. 55 – 66.

6 Dautzat, A. Les Argots / A. Dautzat. – Paris : Librairie Delagrave, 1989. – 189p.

7 Deloffre, F. Eléments de linguistique française / F. Deloffre. – Paris : SEDES, 1988. – 468 p.

8 Guiraud, P. Le français populaire / P. Guiraud. – Paris : Presse Universitaires de France, 1999. – 117 p.

9 Molinié, G. La Stylistique / G. Molinié. – Paris : PUF, 1989. – 378 p.

10 Riffaterre, M. Essais de stylistique structurale / M. Riffaterre. – Paris : SEDES, 1998. – 208 p.

Ouvrages de reference 3 :

1 Морен, М. К. Стилистика современного французского языка / М. К. Морен, Н. Н. Тетеревникова. – М. : Высшая школа, 1970. – 262 с.

2 Хованская, З. И. Стилистика французского языка : учеб. для ин-тов и фак-тов иностр. яз. / З. И. Хованская, Л. Л. Дмитриева. – 2-е изд., испр. – М. : Высш. шк., 2004. – 415 с. – На франц. яз.

3 Arrivé, M. La Grammaire d'aujourd'hui / M. Arrivé, F. Gadet, M. Galmiche // Langue française : Aspects socioculturels de l'enseignement du français. – Paris : Larousse, 1976. – № 32. – P. 220 – 231.

4 Baggioni, D. La Norme, gendarme et bouc émissaire / D. Baggioni // La Pensée. – Paris : Herman, 1980. – № 209. – P. 30 – 60.

5 Baylon, Ch. Sociolinguistique. Société, Langue et discours / Ch. Baylon. – 2-ème Edition. – Paris : Nathan, 2002. – 288 p.

6 Bedard, E. La Norme linguistique / E. Bedard, J. Maurais. – Québec; Paris : Nathan, 1983. – 283 p.

7 Cahiers de linguistique social. La Norme. – Perpignan : Universités de Rouen et de Perpignan, 1977. – № 1. – 189 p.

8 Fishman, J. Sociolinguistique / J. Fishman – Paris : Nathan-Labor, 1971. – 278 p. – trad. française.

9 Guilbert, L. Peut-on définir un concept de norme lexicale ? / L. Guilbert // Cahiers de linguistique social. – Perpignan : Universités de Rouen et de Perpignan, 1977. – № 1. – P. 29–48

10 Haugen, E. Language Planning and Language Conflict / E. Haugen // Case of Modern Norwegian. – Harvard : Harvard University Press, 1966. – P. 14 – 38. – trad. française.

11 Martinet, A. Une langue et le monde / A. Martinet. – Dilbilimm : Revue du département de français de l'École supérieure des langues étrangères de l'Université d'Istanbul. – V I. – 1980. – 11 p.

12 Meillet, A. Linguistique historique et linguistique générale / A. Meillet. – Genève : Université de Genève, 1982. – 200 p.

13 Muller, B. Le Français d'aujourd'hui / B. Muller. – Paris : Nathan, 1989. – 358 p.

14 Petiot, G. La norme et les grammaires scolaires / G. Petiot, C. Marchello-Nizia // Langue française : Aspects socioculturels de l'enseignement du français. – Paris : Larousse, 1976. – № 16. – P. 99 – 113.

15 Rey, A. Usages, jugements et prescriptions linguistiques / A. Rey // Langue française : Aspects socioculturels de l'enseignement du français. – Paris : Larousse, 1976. – № 16. – P. 4 – 28.

16 Stewart, W. A. A sociolinguistic typology for describing national multilingualism / W. A. Stewart // Readings in the Sociology of Language. – Harvard : Mouton, 1968. – P. 531 – 545. – trad. française.

Ouvrages de reference 4 :

1 Морен, М.К. Стилистика современного французского языка / М.К. Морен, Н.Н. Тетеревникова. – М. : Высшая школа, 1970. – 262 с.

2 Хованская, З.И. Стилистика французского языка : учеб. для ин-тов и фак-тов иностр. яз. / З.И. Хованская, Л.Л. Дмитриева. – 2-е изд., испр. – М. : Высш. шк., 2004. – 415 с. – На франц. яз.

3 Ducrot, O. Dire et ne pas dire / O. Ducrot. – Paris : Herman, 1992. – 310 p.

4 Marouzeau, I. Notre Langue / I. Marouzeau. – Paris : Librairie Delagrave, 1985. – 279 p.

Ouvrages de reference 5 :

1 Морен, М. К. Стилистика современного французского языка / М. К. Морен, Н. Н. Тетеревникова. – М. : Высшая школа, 1970. – 262 с.

2 Bloomfield, A. Affaires à suivre / A. Bloomfield, B. Tauzin : cours de français professionnel de niveau intermédiaire. – Paris : Hachette, 2001. – 192 p.

3 Brunet, E. La base textuelle Batelier / E. Brunet. – Paris : Larousse, 1998. – 400 p.

4 Cloose, E. Le français du monde du travail / E. Cloose. – Grenoble : Presse Universitaires de Grenoble, 2004. – 175 p.

5 Dubois, J. Dictionnaire de la langue française classique / J. Dubois, R. Lagane. – Paris : Larousse, 1990. – 900 p.

6 Marouzeau, I. Notre Langue / I. Marouzeau. – Paris : Librairie Delagrave, 1995. – 279 p.

7 Mounin, G. La linguistique d'aujourd'hui. Introduction / G. Mounin // La linguistique. – Paris : Seghers, 1982. – P. 29–42.

8 Plans des séminaires

Séminaire 1 «Histoire de la formation de la stylistique française»

- 1 Période de l'Antiquité.
- 2 Rhétorique d'Aristote.
- 3 XVI^e siècle. XVII^e siècle. Conceptions littéraires et linguistiques des poètes de la Pléiade.
- 4 XVIII^e siècle. Développement de la langue littéraire et des conceptions stylistiques.
- 5 XIX^e siècle. Problèmes de la langue littéraire.
- 6 XX^e siècle. Naissance de la stylistique en tant que discipline autonome de la philologie française.

Séminaire 2 «Principes de la conception de Charles Bally»

- 1 Deux types de caractères affectifs.
- 2 Rapports synonymiques.
- 3 Principes méthodologiques de la conception de Bally.
- 4 Formation et l'évolution de la stylistique littéraire.
- 5 Types de la stylistique.

Séminaire 3 «Notions fondamentales de la stylistique»

- 1 Objet de l'étude de la stylistique.
- 2 Variétés de stylistique.
- 3 Tâches propres à la stylistique.
- 4 Valeur stylistique.
- 5 Fonction stylistique.

Plan du séminaire 4 «Norme»

- 1 Catégorie de la norme et sa pertinence en stylistique.
- 2 Norme imposée par la langue toute entière (norme de la langue).
- 3 Norme littéraire.
- 4 Norme interne d'un style langagier et d'un type de texte.
- 5 Norme neutre.

Plan du séminaire 5 «Norme»

- 1 Norme communicative.
- 2 Normes et société.
- 3 Deux façons d'aborder le problème de la norme en matière de langage.
- 4 Fonctionnement de la norme prescriptive dans une société.

Plan du séminaire 6 «Style parlé et ses particularités»

- 1 Phonétique du style parlé.
- 2 Espèces de propositions préférées par la langue parlée.
- 3 Particularités de l'ordre des mots dans le français parlé.
- 4 Moyens de mise en relief et d'insistance.

Plan du séminaire 7 «Lexique du style parlé»

- 1 Expressivité des mots due aux morphèmes.
- 2 Abréviation, reduplication.
- 3 Sens nouveau des mots déjà existants.
- 4 Métaphore.
- 5 Séries phraséologiques.
- 6 Unités phraséologiques.
- 7 Hyperbole, euphémisme, litote, antiphrase.
- 8 Unités lexicologiques, mots isolés ou locutions.
- 9 Création de mots et de sens nouveaux.

Plan du séminaire 8 «Styles écrits du français moderne»

- 1 Principaux styles écrits du français moderne.
- 2 Style officiel (langage de l'administration et des affaires).
- 3 Particularités du texte de loi.
- 4 Particularités du texte administratif.
- 5 Particularités de la lettre d'affaires.

Plan du séminaire 9 «Styles écrits du français moderne»

- 1 Principaux styles écrits du français moderne.
- 2 Particularités du style scientifique.
- 3 Particularités du style journalistes et publicistes (langage de la presse).
- 4 Manifestation oratoire.
- 5 Articles de journaux et de revues.

9 Tests de contrôle

Test 1

1 Le terme «stylistique» signifie :

- a) outil;
- b) poinçon;
- c) mode;
- d) papier.

2 Une des plus connues et des plus remarquable Rhétorique est :

- a) d'Aristote;
- b) de Platon;
- c) d'Alambert;
- d) de Bally.

3 Aristote a analysé :

- a) l'emploi des mots;
- b) la nature sociale et psychologique des communicants;
- c) la formation des mots;
- d) les rapports entre les phrases.

4 Les poètes de la Pléiade traitent :

- a) des problèmes de la langue;
- b) des problèmes de la syntaxe;
- c) des problèmes de l'enrichissement du vocabulaire et du choix des moyens d'expression;
- d) des problèmes du style.

5 Au XIX e siècle une guerre acharnée s'engage entre :

- a) poètes et prêtres;
- b) puristes et classiques;
- c) puristes et réalistes avec romantiques;
- d) puristes et réalistes.

6 Les plus grands écrivains et philosophes du XVIII^e siècle sont :

- a) comte de Buffon, Jean Le Rond d'Alembert, abbé le Mureau;
- b) Nicolas Boileau, Jean Le Rond d'Alembert, Voltaire;
- c) comte de Buffon, Vaugelas Claude Favre, Ferraud;
- d) comte de Buffon , Ferraud , Nicolas Boileau.

7 Le premier qui a proclamé la nécessité de considérer la stylistique comme une branche spéciale de la philologie :

- a) Charles Bally;
- b) Albert Séchéhaye;
- c) Ferraud;
- d) F. de Saussure.

Test 2

1 Un principe méthodologique consiste à :

- a) déduire les caractères particuliers d'une œuvre de sa genèse et des traits spécifiques de son créateur conçu comme une catégorie historico-biographique;
- b) déduire les caractères généraux d'une œuvre de sa genèse et des traits spécifiques de son créateur comme une catégorie historico-biographique;
- c) envisager le sens affectif d'une œuvre comme une catégorie historico-biographique;
- d) éliminer les caractères particuliers d'une œuvre comme une catégorie historico-biographique.

2 Les années 60 c'est la période :

- a) des formalistes français;
- b) des formalistes russes;
- c) des idées de Bally;
- d) des idées de Marouzeau.

3 Celui qui a dégagé deux stylistiques dans le domaine des études littéraires :

- a) G. Antoine;
- b) J. Marouzeau;
- c) Pierre Guiraud;
- d) Stephan Ulmann.

4 Les formes d'analyse stylistique sont :

- a) les notions de polyvalence, de déviation, d'évocation, de choix;
- b) de déviation, de langage, de choix;
- c) des notions de polyvalence, de déviation, de choix, de parole;
- d) de langue, de parole, de style.

5 D'après la conférence américaine de 1958, la stylistique est :

- a) une partie de la linguistique qui étudiait le langage du point de vue de sa perception et sa fonction poétique;
- b) une science indépendante;
- c) une partie de la linguistique qui étudiait le langage du point de vue de sa fonction esthétique;
- d) une partie de la lexicologie.

6 Les années 70 du XX^e siècle voient apparaître :

- a) un grand nombre des courants communicatifs et pragmatiques;
- b) des méthodes d'analyse appropriées à la nature d'une œuvre d'art;
- c) la réduction de l'objet stylistique;
- d) des plusieurs formes d'expression.

7 La stylistique descriptive étudie :

- a) les différentes formes de la langue;
- b) l'emploi des faits de la langue;
- c) les différents styles de la langue;
- d) les règles et les exercices stylistiques.

Test 3

1 Dans l'Antiquité la rhétorique sous-entendait :

- a) «manière d'écrire», «art d'expression littéraire»;
- b) «manière de prononcer», «art d'expression par oral»;
- c) «action d'écrire», «art des orateurs»;
- d) «manière d'écrire», «manière de parler».

2 Le premier qui a proclamé la nécessité de considérer la stylistique comme une branche spéciale de la philologie :

- a) F. de Saussure;
- b) Charles Bally;
- c) Jules Marouzeau;
- d) Albert Séchéhaye.

3 La naissance de la stylistique en tant que discipline autonome est associée au nom de :

- a) Albert Séchéhaye;
- b) Charles Bally;
- c) Jules Marouzeau;
- d) Jean-François Marmonte.

4 L'objet de la stylistique est :

- a) les faits d'expression du langage;
- b) les faits de pensée;
- c) le contenu affectif du langage;
- d) les caractères affectifs naturels.

5 Deux types de caractères affectifs sont :

- a) caractères expressifs et effets par comparaison;
- b) caractère impulsifs et effets par évocation;
- c) caractères affectifs naturels et effets par évocation;
- d) caractères affectifs et effets par émotion.

6. Sur la comparaison inhérente à notre esprit et à la connaissance des choses s'appuie :

- a) la différence quantitative;
- b) la différence qualitative;
- c) la notion d'intensité;
- d) la valeur esthétique.

7 La faculté des faits d'expression d'évoquer les milieux où leur emploi est le plus naturel et le plus fréquent et dont ils gardent une odeur particulière est la faculté

- a) des effets par imagination;
- b) des effets par évocation;
- c) des effets par émotion;
- d) des valeurs affectives.

8 La norme qui sert à découvrir l'aspect logique ou psychologique des faits d'expression :

- a) langue commune;
- b) le mode d'expression logique;
- c) le mode d'expression intellectuel ou logique qu'on appelle aussi le langage de l'abstrait ou langage des idées pures;
- d) le mode affectif de l'esprit humain.

9 La synonymie est :

- a) la norme et les caractères affectifs des moyens d'expression;
- b) la norme et les faits d'expression du langage du point de vue de leur contenu affectif;
- c) la nature de l'activité psychique de l'individu;
- d) la norme d'expression intellectuel.

10 Les principes méthodologiques de la conception de Bally :

- a) l'approche linguistique, l'approche grammaticale, l'approche synchronique;
- b) l'approche systématique, l'approche psychologique; l'étude synchronique;
- c) le procédé principal de l'étude stylistique;
- d) l'approche étymologique, l'approche phraséologique, l'approche psychologique.

11 Le principe fondamentale de la théorie de Bally est :

- a) l'approche fonctionnelle;
- b) l'approche systématique;
- c) l'approche stylistique;
- d) le principe de relativité.

Test 4

1 La naissance de la stylistique en tant que discipline autonome de la philologie française est étroitement associée au nom de :

- a) Ferdinand de Saussure;
- b) Charles Bally;
- c) Jules Marouzeau;
- d) Jean-François Marmontel.

2 La stylistique étudie :

- a) les tendances constantes de l'esprit humain;
- b) les conditions générales de la communication de la pensée;
- c) les faits d'expression du langage du point de vue de leur contenu affectif;
- d) la structure de la langue.

3 Les deux types de caractères affectifs des faits d'expression sont?

- a) caractères expressifs et effets par comparaison;
- b) caractères impulsifs et effets par évocation;
- c) caractères affectifs naturels et effets par évocation;
- d) caractères affectifs et effets par émotion.

4. Bally associe la notion d'intensité à :

- a) l'idée de différences quantitatives ou de la mesure;

- b) l'idée de différences qualitatives ou de la valeur;
- c) l'esprit humain;
- d) l'idée de différences affectives.

5 Sur la comparaison inhérente à notre esprit et à la connaissance des choses s'appuie :

- a) la différence quantitative;
- b) la différence qualitative;
- c) la notion d'intensité;
- d) la valeur esthétique.

6 Qu'est-ce qui tend toujours à différencier les éléments linguistiques dans deux sens opposés, traçant la frontière entre les expressions prises en bonne part ou en mauvaise part?

- a) la valeur affective;
- b) la notion d'intensité des expressions;
- c) la valeur esthétique;
- d) l'esprit humain.

7 La faculté des faits d'expression d'évoquer les «milieux» où leur emploi est le plus naturel et le plus fréquent et dont ils gardent une odeur particulière est la faculté :

- a) des effets par imagination;
- b) des effets par évocation;
- c) des effets par émotion;
- d) des valeurs affectives.

8 Les normes de comparaison établies par Bally sont (deux variantes sont possibles) :

- a) les tendances constantes de l'esprit humain;
- b) les conditions générales de la communication de la pensée;
- c) la présence ou l'absence de caractères affectifs;
- d) les différences définitionnelles ou différences de sens entre les faits d'expression.

9 Les deux modes d'expression qui doivent servir de normes de comparaison dans une recherche stylistique sont :

- a) le mode d'expression intellectuel ou logique et la langue commune;
- b) le mode affectif et l'esprit humain;
- c) la notion affective et la langue individuelle;
- d) le mode d'expression intellectuel et la pensée.

10 Quelle norme tend à découvrir l'aspect logique et psychologique des faits d'expression?

- a) les tendances constantes de l'esprit humain;
- b) les conditions générales de la communication de la pensée;
- c) la présence ou l'absence de caractères affectifs ;
- d) les différences définitionnelles ou différences de sens entre les faits d'expression.

Test 5

1 La grammaire et la lexicologie étudient :

- a) les rapports entre forme et contenu;
- b) les rapports entre langue et forme;
- c) les moyens d'expression;
- d) de différentes locutions.

2 A la base de tout style est le principe :

- a) du contenu;
- b) du choix;
- c) de la relativité;
- d) méthodologique.

3 Les notions fondamentales de la stylistique sont :

- a) la forme et le contenu;
- b) la synonymie et l'antonymie;
- c) le style et la synonymie;
- d) les variantes stylistiques.

4 Les tâches propres à la stylistique sont :

- a) la précision de la nature du style, l'imposition du bon usage;
- b) la classification des styles et la description de leurs particularités;
- c) la fonction stylistique, le bon usage, la classification des styles;
- d) la précision de la nature du style, la classification des styles et la description de leurs particularités, la fonction stylistique.

5. Les styles du français écrit sont :

- a) officiel, administratif, scientifique, publicite;
- b) d'affaires, familier, administratif;
- c) officiel, neutre, scientifique;
- d) officiel, administratif, populaire, de la presse.

6 Le français parlé comprend :

- a) le style populaire et le style argotique;
- b) le style parlé normatif et le style parlé familier;
- c) le style normatif et le style parlé familier;
- d) le style populaire et le style familier.

7 Le style qui se situe en dehors de la norme littéraire :

- a) parlé;
- b) familier;
- c) populaire;
- d) argotique.

Test 6

1 Une catégorie essentiellement esthétique, comme un phénomène diametralement opposé à l'emploi spontanée de la langue est conçu par Bally comme :

- a) le style soutenu;
- b) le style parlé;
- c) le style littéraire;
- d) le style familière.

2 La stylistique littéraire supportait la violence pendant la période de :

- a) plus grand prestige des formalistes russes, des idées de Jacobson et de la stylistique de l'ecart;
- b) la critique de sources et des idées;
- c) développement des idées de Jacobson;
- d) prestige des formalistes français.

3 Cressot insistait sur :

- a) les limites étroites d'analyse stylistique;
- b) une stylistique appliquée à l'étude de la langue des œuvres littéraires;
- c) la nécessité d'étudier l'expression littéraire;
- d) l'autonomie de la stylistique.

4 Celui, qui a dégagé la stylistique textuelle et génétique :

- a) G. Antoine;
- b) P. Guiraud;
- c) J. Marouzeau;
- d) Ch. Bally.

5 Pour savoir formuler des règles bien fondées de l'emploi des faits de langue, il faut s'adresser à :

- a) la stylistique descriptive;
- b) l'analyse stylistique;
- c) la stylistique comparée;
- d) la stylistique normative.

6. La stylistique descriptive étudie :

- a) l'aspect normatif de la langue;
- b) l'aspect appréciatif de la langue;
- c) les différents styles de la langue, la valeur stylistique;
- d) les phénomènes stylistiques d'une langue par la méthode de confrontation avec ceux d'une autre langue.

7 La linguostylistique c'est :

- a) étude stylistique d'une œuvre littéraire;
- b) stylistique d'une langue nationale;
- c) stylistique littéraire;
- d) style personnel d'un auteur.

8 Les systèmes qui constituent la structure d'une langue :

- a) système de morphèmes, système de sons, système de mots;
- b) système des faits de langue, formes grammaticales;

- c) système de sons, système de formes grammaticales, système de mots;
- d) système phonétique, système des faits de langue.

9 La méthode de comparaison permet :

- a) d'établir les ressemblances et les divergences stylistique dans une langue nationale;
- b) d'établir les ressemblances et les divergences stylistique entre les langues;
- c) d'établir les phénomènes stylistiques communs à plusieurs langues;
- d) d'établir les phénomènes stylistiques qui n'ont pas leurs équivalents dans une autre langue.

10 L'objet de l'étude de la stylistique comparée est :

- a) la comparaison des ressources stylistiques de deux ou plusieurs langues;
- b) la comparaison des ressources stylistiques dans une langue nationale;
- c) les phénomènes stylistiques qui n'ont pas leurs équivalents dans une autre langue;
- d) les phénomènes stylistiques communs à plusieurs langues.

Test 7

1 Le principe qui est à la base de tout style et il n'est possible qu'entre moyens d'expressions synonymes :

- a) le principe de relativité;
- b) le principe d'affectivité;
- c) le principe de choix;
- d) le principe d'intensité.

2 La variante stylistique c'est :

- a) une manière particulière d'exprimer les émotions;
- b) une manière de narration de celui qui parle;
- c) une manière d'exprimer le sens du mot;
- d) une manière particulière d'exprimer la même idée ou situation.

3 Elle étudie l'utilisation des faits de la langue dans des buts de communication :

- a) la stylistique de la langue commune;
- b) la stylistique de la langue des œuvres littéraires;
- c) la linguostylistique;
- d) la stylistique des œuvres littéraires.

4 La stylistique de la langue commune s'occupe de (du; des) :

- a) la valeur sémantique des faits de la langue;
- b) le supplément sémantique;
- c) les éléments distinctifs et des moyens de leur expression dans énoncé;
- d) les éléments émotionnels.

5 On sous-entend par la connotation stylistique :

- a) les éléments sémantiques différentiels;
- b) les éléments distinctifs;
- c) les éléments émotionnels;

d) les éléments notionnels.

6 Il existe les variétés de la stylistique :

a) commune, normative, descriptive, didactique;

b) normative, externe, interne, commune;

c) normative, descriptive, externe, interne;

d) interne, externe, normative, didactique.

7 Le style c'est :

a) l'ensemble des moyens d'expression dont l'homme dispose;

b) l'ensemble des moyens d'expression choisi selon les besoins et les conditions de l'énoncé et formant système;

c) l'ensemble des règles à suivre dans la parole;

d) un phénomène d'ordre psychologique.

8 Le français moderne possède un système stylistique développé. On y distingue :

a) les styles parlés, officiels, publicités;

b) les styles publicités, parlés;

c) les styles scientifiques, écrits;

d) les styles parlés, écrits.

9 Le style qui se trouve en dehors de la norme littéraire est :

a) le style d'affaire;

b) le style familier;

c) le style populaire;

d) le langage de presse.

10 Le style des mots «gosse», «moche», «bouffer», «bagnole», «roupiller» est :

a) le style neutre;

b) le style familier;

c) le style populaire;

d) le style moderne.

Test 8

1 Dans la linguistique nationale on distingue deux aspects de la norme :

a) linguistique et notionel;

b) objectif et subjectif;

c) grammaticale et axiologique;

d) interne et traditionnel.

2 L'aspect historique de la norme de la langue se manifeste dans :

a) l'acte de la parole;

b) l'origine des mots;

c) l'archaïsation des faits d'expression et la consécration sociale des néologismes individuels;

d) l'archaïsation des faits d'expression, des normes de la langue, l'origine des mots.

3 Les emplois abusifs selon E. Littré sont :

- a) partir pour la campagne, partir en Italie;
- b) partir pour la campagne, partir pour l'Italie;
- c) partir à la campagne, partir à l'Italie;
- d) partir à la campagne, partir en Italie.

4 La norme littéraire embrasse :

- a) la communication écrite et l'expression orale;
- b) les œuvres littéraires;
- c) le langage populaire et le mode d'expression;
- d) les incorrections grammaticales et le style élevé.

5. Quels mots et expressions ne peuvent pas passer dans la norme littéraire sans se modifier :

- a) archaïques et grossiers;
- b) vulgarismes, grossiers et expressions érotiques;
- c) archaïques et vulgarismes;
- d) grossiers, populaires, familiers.

6 Depuis les deux dernières décennies du XX^e siècle les linguistes français renoncent :

- a) à la modification des éléments argotiques;
- b) à la disparition de certains faits de la langue;
- c) à la conception puriste de la norme littéraire;
- d) à l'aspect historique de la langue.

Test 9

1 On distingue deux aspects de la norme dans la linguistique nationale :

- a) linguistique et normatif;
- b) objectif et subjectif;
- c) objectif et affectif;
- d) subjectif et quantitatif.

2 Guiraud différencie une norme :

- a) spontanée et culturelle;
- b) de bon usage et de règles;
- c) quantitative et qualitative;
- d) objectif et subjectif.

3 En tant que catégorie linguistique générale la norme est :

- a) un ensemble des moyens d'expression simultanées aux faits de pensée;
- b) un mode d'expression stable, consacré par l'usage, une espèce de standard, d'échantillon linguistique qui régit l'activité langagière dans son ensemble;
- c) la conséquence de l'emploi régulier d'un moyen d'expression dans un style fonctionnel déterminé;
- d) la caractéristique soit constante, soit occasionnelle d'un phénomène linguistique.

4 C'est une norme très large qui contient les éléments et tous les modes d'expression de la langue :

- a) norme imposée par la langue toute entière;
- b) norme littéraire;
- c) norme neutre;
- d) norme communicative.

5 Cette norme met au premier plan l'aspect historique, évolutionniste du phénomène :

- a) norme imposée par la langue toute entière;
- b) norme littéraire;
- c) norme neutre;
- d) norme communicative.

6 Cette norme est plus étroite et impose plus de restriction au mode d'expression respectif :

- a) norme interne d'un style langagier et d'un type de texte;
- b) norme neutre;
- c) norme littéraire;
- d) norme imposée par la langue toute entière.

7 Cette norme admet les néologismes et les archaïsmes :

- a) norme littéraire;
- b) norme communicative;
- c) norme imposée par la langue toute entière;
- d) norme neutre.

8 Cette norme est représentée par un mode d'expression type, suffisamment généralisé, propre à telle ou autre variété fonctionnelle de la langue, type du texte, style d'un individu :

- a) norme externe;
- b) norme interne;
- c) norme neutre;
- d) norme littéraire.

9 Tous les styles langagiers qui se rapportent à l'expression écrite sont tous en principe conformes à la norme ce qui constitue leur trait commun :

- a) norme interne;
- b) norme externe;
- c) norme de langue;
- d) norme littéraire.

10 On peut attribuer l'expression «une boutique bien achalandée» à :

- a) la norme littéraire;
- b) la norme de la langue;
- c) la norme neutre;
- d) la norme communicative.

Test 10

1 C'est un mode d'expression stable, consacré par l'usage, une espèce de standard, d'échantillon linguistique qui régit l'activité langagière dans son ensemble ou dans ses variétés communicatives :

- a) la valeur stylistique;
- b) la notion de la stylistique;
- c) la norme;
- d) la stylistique.

2 Dans la linguistique nationale on distingue deux aspects de la norme :

- a) son aspect objectif, linguistique ou interne et son aspect subjectif, axiologique, ou externe;
- b) son aspect culturel et son aspect linguistique;
- c) son aspect objectif, linguistique et son aspect externe, culturel;
- d) son aspect subjectif, axiologique et son aspect historique.

3 La norme qui est définie comme «l'emploi le plus fréquent», c'est :

- a) la norme qualitative;
- b) la norme quantitative;
- c) la norme descriptive;
- d) la norme linguistique.

4 La norme qui est définie comme «l'emploi le plus conforme à la structure du système» :

- a) la norme qualitative;
- b) la norme quantitative;
- c) la norme descriptive;
- d) la norme linguistique.

5 La catégorie générale de la norme se manifeste en quelques variétés dont les plus importantes sont :

- a) la norme imposée par la langue toute entière (norme de la langue) et la norme littéraire;
- b) la norme imposée par la langue toute entière (norme de la langue); la norme littéraire et la norme interne d'un style langagier et d'un type de texte;
- c) la norme imposée par la langue toute entière (norme de la langue); la norme littéraire; la norme interne d'un style langagier et d'un type de texte et la norme communicative;
- d) la norme imposée par la langue toute entière (norme de la langue); la norme littéraire; la norme interne d'un style langagier et d'un type de texte; la norme neutre et la norme communicative.

6 C'est une norme très large qui contient les éléments et tous les modes d'expression de la langue, fonctionnellement pertinents à une étape donnée de son évolution :

- a) la norme imposée par la langue toute entière (norme de la langue);
- b) la norme interne d'un style langagier et d'un type de texte;
- c) la norme neutre et la norme communicative;
- d) la norme littéraire.

7 Cette norme a un caractère variable, son aspect historique est lié à la disparition de certains faits de langue, à la modification de quelques-uns d'autres, au passage des éléments populaires, argotiques et dialectaux dans l'usage :

- a) la norme imposée par la langue toute entière (norme de la langue);
- b) la norme interne d'un style langagier et d'un type de texte;
- c) la norme neutre et la norme communicative;
- d) la norme littéraire.

Test 11

1 La norme interne est représentée par :

- a) le mode d'expression neutre;
- b) le mode d'expression accessible aux interlocuteurs;
- c) le mode d'expression type, suffisamment généralisé, propre à telle ou autre variété fonctionnelle de la langue, type de texte et au style d'un individu;
- d) le mode d'expression respectif.

2 Une notion relativement récente en linguistique est :

- a) la norme neutre;
- b) la norme interne;
- c) la norme communicative;
- d) la norme littéraire.

3 Selon leur conformité ou non-conformité à la norme littéraire en communication orale les normes internes sont :

- a) différenciées;
- b) pareilles;
- c) identiques;
- d) composées.

4 Les problèmes de langage de courants littéraires et de styles d'auteur sont étudiés par :

- a) la norme communicative;
- b) la stylistique;
- c) la norme littéraire;
- d) la norme interne.

5 La norme interne de l'expression orale tend à :

- a) compliquer les constructions syntaxiques;
- b) simplifier les constructions syntaxiques;
- c) changer le sens de la proposition;
- d) changer la construction des phrases.

Test 12

1 La norme neutre est représentée par :

- a) le mode d'expression neutre;
- b) le mode d'expression accessible aux interlocuteurs;
- c) le mode d'expression type, suffisamment généralisé, propre à telle ou autre variété fonctionnelle de la langue, type de texte et au style d'un individu;
- d) le mode d'expression respectif.

2 La norme, la plus conventionnelle qui se rapproche le plus d'une abstraction scientifique est :

- a) littéraire;
- b) communicative;
- c) neutre;
- d) interne.

3 La norme neutre exclut les composantes suivantes liées à la valeur et à la fonction stylistique :

- a) composante axiologique, marque symbolique, composante imagée;
- b) marque symbolique, mode d'expression accessible aux interlocuteurs;
- c) composante imagée, composante stylistique des synonymes;
- d) un mode d'expression neutre, marque symbolique.

4 La norme neutre est indispensable à l'étude :

- a) des expressions neutres;
- b) des marques symboliques;
- c) des composantes stylistiques des synonymes;
- d) des composantes imagées.

Test 13

1 La norme communicative est représentée par :

- a) le mode d'expression neutre;
- b) le mode d'expression accessible aux interlocuteurs;
- c) le mode d'expression type, suffisamment généralisé, propre à telle ou autre variété fonctionnelle de la langue, type de texte et au style d'un individu;
- d) le mode d'expression respectif.

2 La norme qui présente toujours une anomalie linguistique est :

- a) la norme neutre;
- b) la norme interne;
- c) la norme communicative;
- d) la norme littéraire.

3 Les deux oppositions qui coïncident entièrement dans la norme communicative sont :

- a) composante axiologique et composante imagée;
- b) normativité / non-normativité et normalité / anomalie;
- c) composante stylistique et marque symbolique;

d) conformité et non-conformité.

4 Combien de types des violations de la norme communicative existent-ils:

- a) trois;
- b) quatre;
- c) deux;
- d) un.

5 Nommez la (les) cause(s) qui ne correspond(ent) pas à la déformation logico-référentielle de la norme communicative :

- a) les règles psychologiques de la parole;
- b) le niveau insuffisant de l'apprentissage linguistique;
- c) les troubles psychiques;
- d) la tendance à l'hermétisme dans la création littéraire.

6 Nommez l'anomalie de la norme communicative :

- a) la présence de clarté dans l'expression;
- b) l'absence de clarté dans l'expression;
- c) la perception adéquate du discours;
- d) le marque symbolique.

Test 14

1 Le style soigné de prononciation se manifeste dans le fait qu' :

- a) on ralentit le rythme de débit, on prononce presque toutes les syllabes;
- b) on parle correctement, lentement;
- c) on utilise beaucoup de moyens d'expression;
- d) on prononce toutes les syllabes, on met l'accent correctement.

2 Dans la conversation, on voit souvent apparaître :

- a) des liaisons;
- b) un accent supplémentaire;
- c) une chute des voyelles;
- d) un rythme accéléré.

3 Le français parlé fait la liaison :

- a) après les monosyllabes;
- b) après les articles;
- c) après les pronoms;
- d) après les adjectifs.

4 La langue parlée exige l'emploi :

- a) des phrases complexes;
- b) des conjonctions;
- c) des phrases simples;
- d) des propositions.

5 Une proposition énonciative peut devenir interrogative grâce à (au):

- a) l'intonation;
- b) l'ordre des mots;
- c) un mot interrogatif;
- d) le style de la langue.

6 La langue parlée est caractérisé par :

- a) l'ordre direct des mots;
- b) les questions sans inversion;
- c) l'inversion;
- d) les mot-valises.

7 Deux manières de former des mots nouveaux, propre au français parlée sont:

- a) allongement et préfixation;
- b) préfixation et suffixation;
- c) retranchement et suffixation;
- d) abréviation et retranchement.

8 L'apocope est :

- a) le retranchement du commencement du mot;
- b) le redoublement des syllabes;
- c) le retranchement de la (des) dernière(s) syllabe(s);
- d) l'abréviation des noms propres.

9 Indiquez l'aphérèse :

- a) prof;
- b) cipal;
- c) bébête;
- d) casser la pipe.

10 Indiquez la reduplication :

- a) bébête;
- b) impoli;
- c) être gris;
- d) paparazzi.

Test 15

1 La conversation est caractérisée par :

- a) le rythme du discours ralenti, on prononce distinctement presque toutes les syllabes, on voit souvent apparaître un accent supplémentaire, les liaisons se font de moins en moins;
- b) le rythme du discours est accéléré, la prononciation est négligée, on voit souvent apparaître un accent supplémentaire, on laisse tomber des voyelles;
- c) le rythme du discours ralenti, on fait des liaisons, on fait la chute de la négation *ne*;
- d) le rythme du discours est accéléré, on prononce distinctement presque toutes les syllabes, on ne fait pas des liaisons.

2 La proposition interrogative dans la langue parlée peut être présentée par :

- a) les termes généraux et un complément;
- b) un terme et un complément;
- c) un seul terme;

d) par un seul complément.

3 L'emploi des formules «est-ce que», «qu'est-ce que» c'est un moyen de conserver :

- a) une bonne usage de la langue française;
- b) l'ordre indirect des mots;
- c) l'ordre direct des mots;
- d) une forme interrogative de la proposition.

4 La transformation des formules interrogatives en «sque», «que» est le cas de :

- a) l'abréviation;
- b) l'aphérèse;
- c) l'antiphrase;
- d) la reduplication.

5 On peut transformer une proposition affirmative en interrogative à l'aide de :

- a) la ponctuation;
- b) l'accent;
- c) le rythme;
- d) l'intonation.

6 On utilise pour poser une question sans inversion :

- a) l'intonation;
- b) l'ordre direct des mots;
- c) l'accent;
- d) le ton.

7 Les suffixes qui désignent les actions de tous les jours et sont propres à la langue parlée :

- a) -ot, -et, -ette, -ott;
- b) -aille, -ard;
- c) -aud, -asser;
- d) -otter, -oter, -iller.

8 Deux manières de former des mots nouveaux sont :

- a) la reduplication, l'abréviation;
- b) l'abréviation, l'aphérèse;
- c) l'euphémisme, l'antiphrase;
- d) la reduplication, la suffixation.

9 L'aphérèse c'est :

- a) le redoublement des syllabes;
- b) le retranchement du commencement du mot;
- c) le retranchement de la dernière syllabe du mot;
- d) la répétition de l'action.

10 On emploie par délicatesse :

- a) la métaphore;
- d) l'antiphrase;
- c) la litote;
- d) l'hyperbole.

Test 16

1 Les principaux styles écrits du français moderne sont :

- a) le style officiel, administratif ou d'affaires et le style scientifique;
- b) le style des journalistes et publicistes (dit aussi le langage de presse);
- c) le style littéraire, le style officiel, administratif ou d'affaires et le style scientifique;
- d) le style officiel, administratif ou d'affaires, le style scientifique et le style des journalistes et des publicistes.

2 Dans le style écrit la communication est faite :

- a) oralement;
- b) par sentiment;
- c) par écrit;
- d) oralement et par écrit.

3 Les échantillons de la langue écrite qui sont de style des journalistes et des publicistes :

- a) ouvrages de référence, documents officiels, livres et articles de science;
- b) correspondances d'affaire, arrêtés, lois, manuels;
- c) aide-mémoires, articles de journaux, manuels, livres de science;
- d) interviews, articles de journaux, sondages.

4 Dans les styles écrits du français moderne :

- a) le côté intellectuel, logique prédomine de beaucoup sur le côté affectif;
- b) le côté affectif prédomine de beaucoup sur le côté intellectuel, logique;
- c) le côté intellectuel, logique n'existe pas;
- d) les côtés intellectuels, logiques et affectifs sont les mêmes.

5 Qu'est-ce qui caractérise les styles écrits :

- a) dialogue, caractère spontané et désinvolte, affectivité;
- b) contact immédiat (direct) entre les locuteurs, sujets simples, gestes, mimique;
- c) monologue, sujets plus ou moins importants, contact indirect, esprit de suite logique dans l'exposition des idées;
- d) caractère spontané et désinvolte, monologue, affectivité.

6 La tendance principale qui se manifeste dans le groupe des styles écrits est :

- a) s'adresser à un nombre de personnes très restreint avec des sujets touchant la vie quotidienne;
- b) envisager la question sous tous ses aspects et chercher à éliminer tous les détails superflus;
- c) nommer tous les détails superflus à un caractère spontané et désinvolte;
- d) envisager la question sans signaler tous les détails de quelque importance.

7 Qu'est-ce qui caractérise le côté syntaxe (grammaire) des styles écrits :

- a) la terminologie spéciale, désignant les réalités d'une manière exacte et précise;

b) la complexité de la phrase et la terminologie spéciale, désignant les réalités d'une manière exacte et précise;

c) la complexité de la phrase due à la fréquence et la variété de propositions subordonnées et coordonnées et l'absence presque absolue de propositions incomplètes;

d) l'abondance des propositions incomplètes.

8 Dans tous les cas où les administrations publiques et les particuliers doivent s'entendre, on recourt :

a) au style officiel;

b) au style de la presse;

c) au style scientifique;

d) au style des journalistes et des publicistes.

9 Les échantillons de la langue écrite qui sont de style officiel :

a) lois, décrets, circulaires, ordres, instructions, traités et contrats;

b) livres et articles de sciences, articles de journaux;

c) interviews, articles de journaux, sondages;

d) interviews, articles de journaux, sondages, lois, articles de sciences.

10 Le français devient langue officielle :

a) depuis le XVI^e siècle;

b) depuis le XVII^e siècle;

c) depuis le XVIII^e siècle;

d) depuis le XIX^e siècle.

Test 17

1 L'ordonnance de ce roi prescrit l'usage du français dans la procédure judiciaire et l'administration sur tout le territoire du royaume :

a) Henri IV;

b) François I;

c) François IV;

d) Louis XIV.

2 Qu'est-ce qui cède la place au français langue nationale après l'ordonnance :

a) le latin et le germain;

b) le latin et les dialectes régionaux;

c) le germain et les dialectes régionaux;

d) les dialectes régionaux et les patois.

3 Grâce à l'évolution de la langue d'une part, et de l'organisation sociale et administrative de l'Etat français, de l'autre, le style officiel :

a) reste immobile;

b) garde ses formules traditionnelles et change très peu;

c) évolue et se modifie, prend des traits particuliers selon la sphère de l'emploi;

d) n'a pas gardé ses formules traditionnelles.

4 Dans la phrase suivante, tirée du document officiel, trouvez le moyen syntaxique caractéristique pour le style écrit «...un jugement, une ordonnance ou un mandat, *tendant à la poursuite...*» :

- a) une subordonnée;
- b) une coordonnée;
- c) un tour participe;
- d) un infinitif.

5 Dans la phrase suivante, tirée du document officiel, trouvez le moyen syntaxique caractéristique pour le style écrit «mandat de saisir ou arrêter» :

- a) une subordonnée;
- b) une coordonnée;
- c) un tour participe;
- d) un infinitif.

6 La complexité de la syntaxe et la longueur des phrases s'expliquent par :

- a) le nombre de cas d'espèces invoqués;
- b) l'énumération des personnes, des actions et des documents sur lesquels porte la loi;
- c) le désir de tout prévoir, de donner dans une seule phrase un exposé d'ensemble de la question;
- d) toutes les variantes.

7 Le besoin de relier les différentes parties de la phrase demande :

- a) l'emploi réitéré de conjonctions (de coordination et de subordination);
- b) l'emploi des pauses;
- c) l'emploi des tours participes;
- d) l'emploi des infinitifs.

8 Le style officiel :

- a) conserve des tournures grammaticales archaïques;
- b) met en relief les deux termes principaux de la phrase grâce à l'inversion;
- c) reprend les mêmes formules de code en code, de loi en loi;
- d) toutes les variantes.

9 Une grande partie de la terminologie administrative est formée :

- a) par les néologismes;
- b) par la modification du sens des mots usuels;
- c) par l'évolution de la langue;
- d) par les emprunts.

10 L'emploi du pronom personnel (respectif possessif) de la première personne du pluriel (*Nous...*; *devans nous...*; *notre sceau...*) sert à :

- a) donner un exposé sous tous ses aspects dans une seule phrase;
- b) relier les différentes parties de la phrase;
- c) marquer de la dignité de celui qui parle et de l'importance des fonctions qu'il remplit;
- d) s'adresser à un groupe de personnes plus ou moins nombreux.

11 «Mandons et ordonnons», «propager et continuer», «alteration et débat», «avoir vu et visité qch», «plein et entier arbitre» sont :

- a) des archaïsmes;

- b) des expressions tautologiques;
- c) des emprunts;
- d) des néologismes.

Test 18

1 Le but essentiel de tout l'ouvrage scientifique :

- a) démontrer les idées de manière essentiellement logique, ce qui détermine nécessairement les traits spécifiques du langage de la science;
- b) déterminer le choix des moyens d'expression qu'on y fait;
- c) s'entendre sur les questions d'affaires ou de droit;
- d) parler du style des journalistes et publicistes comme d'un style écrit autonome.

2 Les savants français commencent à user de leur langue natale aux dépens du latin :

- a) au XIII siècle;
- b) au XVIII siècle;
- c) aux XVI-XVII siècles;
- d) aux XV-XVI siècles.

3 Le style des premiers ouvrages scientifiques :

- a) ressemble à celui des écrits savants de nos jours;
- b) ne ressemble point à celui des écrits savants de nos jours;
- c) est identique du style scientifique moderne;
- d) ne change point à celui des écrits savants de nos jours.

4 Le style scientifique se réalise :

- a) le plus souvent par écrit, mais aussi dans des communications orales;
- b) seulement par écrit;
- c) seulement dans des communications orales;
- d) le plus souvent dans la forme orale, mais pas écrit.

5 La forme du discours du style scientifique est :

- a) l'aparté;
- b) la conversation;
- c) le monologue;
- d) le dialogue.

6 Les propositions du style scientifique sont :

- a) complexes, de nombreuses conjonctions de coordination et de subordinations;
- b) simples sans la subordination;
- c) longues, complexes avec un nombre de cas d'espèces invoqués, l'énumération des personnes, des actions.
- d) complexes, assez fréquent est l'emploi des constructions parallèles anaphore, répétition de mots.

7 L'ordre des mots dans un exposé scientifique est :

- a) indirect libre;

- b) indirect;
- c) plein d'inversions;
- d) direct.

8 Le langage scientifique fait un usage particulier :

- a) des pronoms personnels toniques;
- b) des pronomes et adjectifs indéfinis;
- c) du pronom personnel et l'adjectif possessif, de la première personne du pluriel;
- d) du pronom relatif et des adjectifs interrogatifs.

9 Un grand nombre de termes sont formés par :

- a) le procédé de la méthaphore;
- b) le procédé de la personnification;
- c) le procédé de la méthonymie;
- d) le procédé de la périphrase.

10 Le lexique à valeur affective, en particulier, les mots et expressions de la langue parlée familière est :

- a) en cas de conversation;
- b) en cas de lecture;
- c) en cas de l'aparté;
- d) surtout en cas de polémique.

11 L'emploi du lexique familier dans le style scientifique est une preuve que :

- a) il y a des barrières entre les styles d'une langue;
- b) il n'y a point de barrières infranchissables entre les styles d'une langue;
- c) il y a des différences entre les styles d'une langue;
- d) il n'y a pas de différences entre les styles d'une langue.

12. Le temps qui domine dans les ouvrages traitant des choses en leur étant actuel est :

- a) l'imparfait;
- b) le futur simple;
- c) le présent de l'indicatif, accompagné du passé composé;
- d) le plus-que-parfait immédiat.

13. A qui cette phrase appartient-elle? «La langue scientifique ne doit pas être confondue avec la terminologie scientifique» :

- a) G. Paris;
- b) Ch. Bally;
- c) A. Ribard;
- d) R. Georin.

14. Le lexique du style scientifique est plein de :

- a) terminologie spéciale du domaine des sciences, de la technique et de l'industrie;
- b) moyens d'expression : hyperbole, litote, périphrase;
- c) terminologie du domaine d'affaire ou de droit;
- d) terminologie psycholinguistique.

10 Questions pour le contrôle

1 Période de l'Antiquité.

2 Rhétorique d'Aristote.

3 XVI^e siècle. XVII^e siècle. Conceptions littéraires et linguistiques des poètes de la Pléiade.

4 XVIII^e siècle. Développement de la langue littéraire et des conceptions stylistiques.

5 XIX^e siècle. Problèmes de la langue littéraire.

6 XX^e siècle. Naissance de la stylistique en tant que discipline autonome de la philologie française.

7 Deux types de caractères affectifs.

8 Rapports synonymiques.

9 Principes méthodologiques de la conception de Bally.

10 Formation et l'évolution de la stylistique littéraire.

11 Types de la stylistique.

12 Objet de l'étude de la stylistique.

13 Notions fondamentales.

14 Variétés de stylistique.

15 Tâches propres à la stylistique.

16 Valeur stylistique.

17 Fonction stylistique.

18 Catégorie de la norme et sa pertinence en stylistique.

19 Norme imposée par la langue toute entière (norme de la langue).

20 Norme littéraire.

21 Norme interne d'un style langagier et d'un type de texte.

22 Norme neutre.

23 Norme communicative.

24 Normes et société.

25 Deux façons d'aborder le problème de la norme en matière de langage.

26 Fonctionnement de la norme prescriptive dans une société.

27 Phonétique du style parlé.

28 Espèces de propositions préférées par la langue parlée.

29 Particularités de l'ordre des mots dans le français parlé.

30 Moyens de mise en relief et d'insistance.

31 Expressivité des mots due aux morphèmes.

32 Abréviation, reduplication.

33 Sens nouveau des mots déjà existants.

34 Métaphore.

35 Séries phraséologiques.

36 Unités phraséologiques.

37 Hyperbole, euphémisme, litote, antiphrase.

38 Unités lexicologiques, mots isolés ou locutions.

39 Création de mots et de sens nouveaux.

- 40 Principaux styles écrits du français moderne.
- 41 Style officiel (langage de l'administration et des affaires).
- 42 Particularités du texte de loi.
- 43 Particularités du texte administratif.
- 44 Particularités de la lettre d'affaires.
- 45 Particularités du style scientifique.
- 46 Particularités du style journalistes et publicistes (langage de la presse).
- 47 Manifestation oratoire.
- 48 Articles de journaux et de revues.

11 Glossaire

Allégorie (parfois classée dans les figures de pensée) : récit qui a à la fois une valeur littérale et une valeur symbolique. Elle constitue une séquence narrative, ou un récit, dont tous les termes renvoient à un sens figuré. «Un discours qui est d'abord présenté sous un sens propre qui paraît tout autre chose que ce qu'on a dessein de faire entendre, et qui cependant ne sert que de comparaison, pour donner l'intelligence d'un sens qu'on exprime point» (Du Marsais).

Anadiplose : reprise, en tête d'un groupe syntaxique, d'un mot ou d'un groupe de mots qui, dans le groupe précédent, est souvent situé à la fin.

Ex : Et l'éther devient l'air, et l'air devient le vent; L'ange devient l'esprit, et l'esprit devient l'homme (Hugo).

Anaphore : répétition d'un même mot ou groupe de mots en tête d'une phrase ou d'un membre de phrase, d'un vers ou d'un paragraphe. Elle est à distinguer de l'anaphore grammaticale, qui consiste le plus souvent en la reprise par un terme dit anaphorique (pronom, article, adverbe) d'un élément du contexte antérieur (mot, syntagme, phrase). Elle rythme la phrase, souligne un mot, une obsession, dégage un thème. Elle traduit avec une énergie insistante de multiples nuances psychologiques et morales.

Ex : «Trouver des mots forts comme la folie

Trouver des mots couleur de tous les jours

Trouver des mots que personne n'oublie» (Aragon).

Antiphrase : on dit le contraire de ce que l'on pense, tout en faisant comprendre ce qu'on pense. C'est la figure principale de l'ironie. L'antiphrase la provoque et la soutient. L'antiphrase porte plutôt sur des éléments lexicaux, l'ironie comporte un effet modalisateur qui s'étend à tout l'énoncé.

Ex : «Bravo! Ne vous gênez surtout pas!».

Antithèse (aussi et surtout une figure de sens) : elle «oppose deux objets l'un à l'autre, en les considérant selon un rapport commun, ou un objet à lui-même, en le considérant sous deux rapports contraires» (Fontanier). On fait coexister deux termes de sens contraire à l'intérieur d'un même énoncé. Elle met en évidence un conflit qui peut être au centre de l'œuvre.

Ex : «Œuvre de tant de jours en un jour effacée [...]

Faut-il de votre éclat voir triompher le comte,

Et mourir sans vengeance, ou vivre dans la honte?» (Corneille, Le Cid).

Aphérèse : chute de phonèmes ou de graphèmes correspondant au début du mot.

Ex : «blème» pour «problème»; «ttention» au lieu de «attention»; «pitaine» pour «capitaine»; «ci» pour «merci»; «coute voir!» pour «écoute voir».

Apocope : Effacement d' un élément en fin de mot.

Ex. : Le pauv diable!

«Ciné» au lieu de «cinéma» (apocope intégrée); «mob» au lieu de «mobylette» ou «occase» pour «occasion» (apocopes populaires). Zazie dans le métro, de Queneau contient de nombreuses apocopes.

Auteur–narrateur : quand la voix qui se fait entendre est difficile à nommer, exemple quand il s'agit de création littéraire ou quand narrateur avoue ignorance sur le devenir d'un personnage (cas également de l'auteur ou uniquement cas du narrateur), etc, on peut parfois parler d'auteur–narrateur.

Autodiégétique (narrateur) : est le héros de son propre récit.

Burlesque : transposition d'un sujet noble en termes triviaux.

Calembour : ressemblance phonique de deux séquences dans lesquelles le découpage syntaxique ou syllabique est différent, ou de deux mots appartenant à des classes grammaticales différentes. Jeu sur deux mots.

Champ : ensemble homogène de mots qui s'associent dans la pensée car renvoient à une même notion.

Chiasme : juxtapose ou coordonne deux syntagmes dont les termes sont inversés. C'est un parallélisme inversé, du type ABBA. On fait se suivre deux expressions contenant les mêmes éléments syntaxiques ou lexicaux, et dans la deuxième expression on intervertit leur ordre. Il établit une vision synthétique, souligne l'union de deux réalités ou au contraire renforce une opposition.

Ex. : «Je jouais avec Juliette et avec lui; avec Alissa, je causais» (Gide, La Porte étroite).

Comparaison : est une image où comparé et comparant sont toujours exprimés. Par contre, les qualités communes (ou sèmes communs) peuvent rester implicites.

Ex. : Un petit baiser, comme une folle araignée, / Te courra par le cou ... (*Rêvé pour l'hiver*)

C'est une «comparaison», la relation d'analogie est marquée par «comme».

Ex. : La belle Ophélie flotte comme un grand lys (Ophélie).

Dans cet exemple, les sèmes communs, justifiant de comparer la jeune fille à un lys (blancheur ? beauté? forme élancée de la silhouette? fragilité?) sont largement absents. Toutefois, le verbe «flotte» sera considéré comme un sème commun si l'on suppose que Rimbaud a pensé à un «lis d'eau», c'est à dire à un nénuphar (qui comme on le sait flotte sur l'eau).

Connecteurs logiques : mot établissant un lien entre deux énoncés.

Connotation : sens additionnel, simplement suggéré et secondaire.

Ex. : même : dénotatif = enfant, connotatif = familier.

Modalisateurs, adverbe de phrase, connecteurs logiques, emploi subjectifs de certains adjectifs, guillemet, italique, suffixe à valeur axiologique : -asse, -âtre, sont également des procédés de connotations.

Dénotation : sens premier, élément qui forme le mot à sens invariant et non subjectif que l'on peut analyser hors du discours; pour cela, il faut trouver les différents sèmes du mot.

Ellipse : On omet un ou plusieurs termes exigés par la construction de la phrase, mais facilement sous-entendus grâce à l'environnement immédiat des autres termes de la phrase. L'énoncé est interrompu. L'énoncé devient plus dense car il est chargé de tout ce que le lecteur peut imaginer. L'ellipse donne une grande concision à la phrase et se prête particulièrement bien à l'expression d'une conviction inébranlable ou d'une passion intense.

Ex. : «Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle» → «Je t'aimais alors que tu étais inconstant, qu'aurais-je fait si tu avais été fidèle?» (Racine, Andromaque).

Épithète : pas de place fixe, position a souvent valeur stylistique : devant substantif = acquisition d'une valeur subjective, affective, appréciative ou d'insistance (antéposition épithète a toujours été considéré comme un trait propre à la langue littéraire); postposé = valeur + objective, simplement antéposé.

Euphémisme : figure par laquelle on déguise des idées désagréables, odieuses ou tristes, sous des noms qui ne sont point les noms propres de ces idées; ils leurs servent comme de voiles; et ils en expriment en apparence de plus agréables, de moins choquantes, ou de plus honnêtes, selon le besoin. (Du Marsais). Il a souvent recours à l'emploi d'un synonyme, d'une locution ou d'une périphrase.

Ex. : «Il est temps que je me repose» (= que je meure) (Hugo).

Figures : la rhétorique distingue divers types de figures :

- figures par substitution (métonymie, synecdoque);
- figures par analogie (comparaison, métaphore, personnification); figures par opposition (oxymore, antithèse, paradoxe, antiphrase...);
- figures d'atténuation ou d'amplification (euphémisme, litote, hyperbole, gradation);
- figures de syntaxe (asyndète, anacoluthie, hypallage, zeugma).

Focalisation : point de vue du narrateur sur la diégèse.

Focalisation externe (récit à) (ou «objectif» ou «behavio(u)riste» = théorie limitent la psychologie à l'étude du comportement) : le narrateur en dit moins que ce que pourrait savoir un personnage, apparaît comme un simple observateur extérieur.

Focalisation interne (récit à) : le narrateur ne dit que ce que sait ou perçoit tel ou tel personnage => vision subjective des événements.

Focalisation zéro (récit à) (récit non focalisé) : narrateur en dit plus que n'en sait aucun personnage (narrateur omniscient).

Gradation : succession de termes d'intensité croissante ou décroissante (production d'un effet dynamique, voire hyperbolique). Elle «consiste à présenter une suite d'idée ou de sentiment dans un ordre tel que ce qui suit dise toujours ou un peu plus ou un peu moins que ce qui précède, selon que la progression est ascendante ou descendante» (Fontanier). Elle produit un effet de «zoom», les idées ou les

sentiments ainsi présentés son l'objet d'une exaltation ou, à l'inverse de dérision; elle peut tendre à l'hyperbole.

Ex. : «Je me meurs, je suis mort, je suis enterré» (Molière)

Héroï-comique : traite un sujet trivial dans un style noble, style hors de propos / situation.

Hyperbole : Figure de style consistant à exagérer l'expression de sa pensée. Dans la littérature, l'hyperbole est utilisée pour créer un style emphatique, c'est à dire grandiose (on dira «grandiloquent» si on estime cette solennité outrancière). L'hyperbole abonde dans les oeuvres de tonalité épique et chaque fois que l'auteur veut grossir les faits, grandir un personnage, provoquer chez le lecteur un effet d'admiration, d'enthousiasme ou de crainte». Lorsque nous sommes vivement frappés de quelque idée que nous voulons représenter, et que les termes ordinaires nous paraissent trop faibles pour exprimer ce que nous voulons dire, nous nous servons de mots qui, à les prendre à la lettre, vont au-delà de la vérité, et représentent le plus ou le moins pour faire entendre quelque excès en grand ou en petit. Ceux qui nous entendent rabattent de leur expression ce qu'il faut en rabattre, et il se forme dans leur esprit une idée plus conforme à celle que nous voulons y exciter, que nous nous étions servis de mots propres» (Du Marsais). Elle crée une emphase. Elle est fréquente dans la langue familière. L'abus de l'hyperbole tend généralement à accélérer l'usure des mots. Elle alimente souvent l'ironie ou la flatterie et est support de la parodie.

Ex. : «Un bruit à réveiller un mort».

Hypallage : «figure qui attribue à un objet l'acte ou l'idée convenant à l'objet voisin» (Morier). Elle consiste souvent à qualifier un abstrait ou un élément inanimé par un adjectif s'appliquant à un être animé du contexte.

Ex. : «Ils allaient obscurs dans la nuit solitaire» (Virgile).

Hypozeux : succession de proposition construites rigoureusement en parallélisme.

Ex. : Pour l'heure étonnée qui tombe... / pour la pierre qui marche / pour le chemin qui pousse... (Richter).

On trouve de nombreux exemples dans le Prologue de la Saison en enfer de Rimbaud :

Et je l'ai trouvée amère / et je l'ai injuriée

je me suis armé / je me suis enfui (avec antithèse)

j'ai appelé les bourreaux pour... / j'ai appelé les fléaux pour...

Je me suis allongé... / je me suis séché...

Imparfait : présente procès vu de l'intérieur, opposant «à un certain point du temps, une partie du procès déjà accomplie à une autre qui reste à accomplir» (R. Martin, Temps et aspect) et qui ne peut exister de manière autonome => on peut parler de temps «anaphorique» car a besoin de s'appuyer sur antécédent temporel fourni par contexte. Quand incipit à l'imparfait, lecteur entre dans l'action déjà commencée. Imparfait peut marquer fait simultanés. Est à la fois temps du discours et temps du récit. Quand est temps du discours, exprime procès situé hors de l'actualité du locuteur. Quand est temps du récit «il renvoie à des repères temporels déterminés en dehors de lui» (Le Goffic, Point de vue sur l'imparfait) imparfait est entre autre le

temps de la description mais au milieu du XIX, naturalistes se mettent à l'utiliser là où on attend passé simple = Imparfait de rupture, de clôture, pittoresque, ou historique.

Indicatif : mode de l'actualisation du procès, est le seul mode à situer le procès dans la chronologie passé – présent – avenir.

Infinitif de narration : énullage de mode = introduction de l'infinitif de narration (= infinitif historique). Est introduit obligatoirement par particule «de» et phrase dont il est le centre s'ouvre fréquemment par conjonction de coordination «et». Procès ne peut être situé historiquement que par le contexte narratif car l'infinitif n'est pas un mode qui actualise => est saisi comme conséquence des procès immédiatement antérieurs au passé simple.

Interrogation rhétorique ou oratoire : modalité interrogative qui recouvre un faux questionnement.

Ironie : selon Ducrot, locuteur profère énoncé en le mettant à distance, le point de vue manifesté, que lui-même récuse, étant attribué à un autre énonciateur.

Ironie (parfois classée dans les figures de pensée) : laisser entendre autre chose que ce que l'énoncé signifie littéralement.

Jeu de mots : «Procédé linguistique se fondant sur la ressemblance phonique des mots indépendamment de leur graphie et visant à amuser l'auditoire par l'équivoque qu'il engendre» (Trésor de la langue française informatisé).

On englobe généralement sous cette désignation un peu vague diverses techniques de création verbale. La rhétorique s'efforce de les identifier et de les classer.

Calembour : Jeu sur l'homophonie. «Jeu de mots fondé sur des mots se ressemblant par le son, différents par le sens». (Bernard Dupriez, *Gradus, Dictionnaire des procédés littéraires*). V. Hugo, dans «Booz endormi», pour rimer avec «demandait» invente la ville de «Jérimadeth» :

Ex. : J'ai rime à «-dais».

Syllepse : Jeu sur la polysémie. «Figure par laquelle un mot est employé à la fois au propre et au figuré» (*Littré*) :

Ex. : Cette cantatrice qui se donne de grands airs!

Équivoque : synonyme de calembour, mais défini plus particulièrement par certains auteurs comme «une ambiguïté de grande extension» (*Gradus*) : «Par une modification graphique, ou autre, on introduit dans une phrase qui avait déjà un sens complet, un deuxième sens, distinct et complet, lui aussi (ou presque)» (ibid.)

Ex. : On prête à Louis XVIII, sur son lit de mort, cette équivoque adressée à ses médecins : «Allons! Finissons-en, Charles attend!» (*charlatans* ; Charles = Charles X, son successeur) (Corneille, *Polyeucte*).

Mot-valise : Consiste à amalgamer deux mots sur la base d'une analogie phonétique partielle. Le principe de construction consiste à juxtaposer la partie initiale d'un mot et la partie finale d'un autre, mais on note souvent, en outre, la présence d'homophonies entre les mots utilisés.

Ex. : étern-ité + nullité = «éternullité» (Jules Laforgue); français + anglais = franglais (exemple donné par le *Petit Larousse* 1996). Fragnol, portugol, marchent moins bien. On dit aussi : «bloconyme», «collage verbal».

Rime équivoquée : En poésie, rime fondée sur un calembour (les mots à la rime sont différents mais homophones).

Ex. : la rose : l'arrose dans «Mignonne allons voir si la rose...» (Ronsard).

Litote : consiste à atténuer l'expression de la pensée pour faire entendre le plus en disant le moins. Au lieu d'affirmer positivement une chose, elle nie absolument la chose contraire, ou la diminue plus ou moins, dans la vue même de donner plus d'énergie et de poids à l'affirmation positive qu'elle déguise. C'est l'art de paraître affaiblir par l'expression, une pensée qu'on veut laisser dans toute sa force. On dit moins qu'on ne pense ; mais on sait bien qu'on ne sera pas bien pris à la lettre ; et qu'on fera entendre plus qu'on ne dit. (Fontanier).

Ex. : «Va, je ne te hais point» (Corneille, Le Cid).

Locuteur : celui qui parle.

Métonymie : consiste à substituer au nom attendu un autre nom, que la logique ou l'expérience empirique permettent d'associer au précédent. Elle permet de désigner quelque chose par le nom d'un autre élément du même ensemble, en vertu d'une relation suffisamment nette; trope par correspondance, qui consiste «dans la désignation d'un objet par le nom d'un autre objet qui fait comme lui un tout absolument à part, mais qui lui doit ou à qui il doit lui-même plus ou moins, ou pour son existence, ou pour sa manière d'être» (Fontanier). Elle suppose une contiguïté des objets nommés.

Métonymie de la cause pour l'effet :

– cause divine : un Bacchus (= vin);

– cause active : un Balzac;

– cause passive ou instrument : de sa plume éloquente (= à manière éloquente);

– cause objective : une Diane de marbre (= une statue de marbre représentant Diane);

– cause physique : son étoile (= sa destinée);

– cause abstraite : des bontés (= actes qui viennent de sa bonté);

Métonymie de l'effet pour la cause : boire la mort (= boire la ciguë);

du maître pour l'objet : les Pénates (= la maison), St Eustache (= église qui est sous son patronage);

de l'instrument pour celui qui l'emploie : être une excellente plume;

du contenant pour le contenu : boire un verre, l'enfer (= les démons);

du physique pour le moral : avoir de la cervelle;

du lieu pour la chose : un bon bordeaux, «Fumer des havanes»;

du signe pour la chose signifiée : le sceptre (= pouvoir royal);

de la chose propre pour la personne, ou désignation d'une personne ou d'un être animé par le nom d'une chose qui lui est propre : les casques bleus.

Elle permet une désignation plus imagée et une concentration de l'énoncé. Elle est fréquente dans la langue parlée.

Exemples empruntés au langage courant : «boire un verre» (désignation du contenu par le contenant); «manquer de tête», «avoir du cœur» (une qualité morale est désignée par la partie du corps sensée en être le siège); «acheter un cantal» (on utilise le nom du lieu pour désigner la chose qu'on y fabrique); «Londres adresse une

protestation» (le nom de la ville pour le gouvernement qui y siège); «contempler un bronze de Rodin», «nettoyer les cuivres de la maison» (la matière pour l'objet) ; etc.

Métaphore : trope par ressemblance, «figure par laquelle on transporte, pour ainsi dire, la signification propre d'un mot à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison qui est dans l'esprit» (Du Marsais).

Métaphore in presentia : lorsque le comparé est exprimé dans l'énoncé.

Métaphore in absentia : lorsque seul le terme comparant est exprimé.

La relation entre comparant et comparé est motivée lorsqu'un terme du contexte (le motif) vient préciser la relation de ressemblance.

Ex. : mon amour est une ardente flamme.

Monologue intérieur = monologue immédiat = monologue autonome : discours adressé à personne qui se caractérise par l'absence de la médiation du narrateur et par des phrases directes réduites au maximum.

Oxymore : figure d'opposition : consiste à placer dans un rapport de dépendance deux termes qui devraient s'exclure l'un l'autre; est une alliance de termes contradictoires. On fait coexister deux termes de sens contraire à l'intérieur du même groupe grammatical. Elle crée une nouvelle réalité : c'est le propre de la poésie. L'oxymore s'oppose à l'antithèse : son champ d'application est le syntagme et on prend en considération les sèmes communs aux deux termes alors que celui de l'antithèse est la phrase toute entière tandis que son interprétation fait intervenir les référents des deux énoncés confrontés.

Ex. : Cette obscure clarté qui tombe des étoiles (Corneille, Le Cid).

Parallélisme : on utilise une syntaxe semblable pour deux énoncés. Le procédé engendre des phrases, des groupes binaires. Il rythme la phrase, met souvent en évidence une antithèse. Ex. : Des trains sifflaient de temps à autre et des chiens hurlaient de temps en temps (Queneau, Le Chiendent). Il n'avait pas de fange dans l'eau de son moulin, Il n'avait pas d'enfer dans le feu de sa forge (Hugo).

Parataxe : absence volontaire de subordination; l'effet est le même que celui de l'asyndète : resserrement du discours, insistance sur le lien logique.

Ex. : Vous n'êtes point gentilhomme, vous n'aurez point ma fille (Molière).

Participe présent : nom impropre car pas de valeur temporelle propre mais marque concomitance avec procès principal. Dans un contexte passé une valeur aspectuelle // à celle de l'imparfait car saisit lui aussi le procès en cours.

Passé composé : appartient au système du discours car repère temporel = moment d'énonciation. Valeur aspectuelle d'accompli et souvent indique que procès achevé a retentissement dans le présent du locuteur (dans ce cas est peut ou pas permutable avec passé simple). Comme est rattaché au présent du locuteur, a pris à l'oral la place du passé simple, mais contrairement à celui-ci, n'ordonne pas différents procès chronologiquement, ne les situe pas les uns par rapport aux autres.

Passé simple : procès séparé du moment de l'énonciation, temps fondamental du système de l'histoire, disparu du langage parlé de par absence de relation avec situation d'énonciation, passé simple évoque procès de manière non sécante = extérieure et globale. Apte à marquer succession chronologique. Vision du procès (et non pas le procès) = ponctuelle.

Polyptote : consiste à reprendre dans une phrase un terme en lui faisant subir un changement de cas, de genre, de nombre, de personnes, de temps, de mode (procédé d'insistance). Variation morphologique d'un terme unique : même verbe employé à de modes, voix, personnes, temps différents; mêmes noms employés au singulier / pluriel, avec un déterminant différent. Ex. : Je suis tombé déjà; je puis tomber encore (Hugo).

Présent : procès contemporain de l'action, prédomine quand l'acte d'énonciation ne se cache pas (ex roman à la première personne), voix du narrateur au moment où il parle. Temps du discours mais se rencontre également dans le système de l'histoire alors que cotexte est au passé = énullage pour Fontanier alors que pour D. Cohn = temps métaphorique = présent de narration ou présent historique.

Personnification : elle «consiste à faire d'un être inanimé, insensible, ou d'un être abstrait et purement idéal, une espèce d'être réel et physique, doué de sentiment et de vie, enfin ce qu'on appelle une personne ; et cela, par simple façon de parler, ou par une fiction toute verbale, s'il faut le dire. Elle a lieu par métonymie, par synecdoque, ou par métaphore» (Fontanier).

Périphrase : «On remplace le mot propre, qui est simple, par une tournure ou locution explicative»(Morier). Fontanier l'appelle pronomination, ou figure par laquelle on substitue au nom simple et connu d'une chose, un terme complexe et en plusieurs mots, qui la représente sous un point de vue particulier» (Fontanier). Elle crée une attente, d'un mystère. Elle peut aussi attirer l'attention sur une qualité. Ex. : Des ténèbres où l'on dort (= la mort) (Hugo).

Répétition : on emploie plusieurs fois les mêmes termes, ce qui entraîne un grossissement ou soulignement du fait.

Synecdoque : elle permet de désigner quelque chose par un terme dont le sens inclut celui du terme propre ou est inclus par lui; trope par connexion, qui consiste, selon Fontanier, «dans la désignation d'un objet par le nom d'un autre objet avec lequel il forme un ensemble, un tout, ou physique ou métaphysique, l'existence ou l'idée de l'un se trouvant comprise dans l'existence et dans l'idée de l'autre».

Synecdoque de la partie pour le tout (fréquente dans le roman réaliste comme désignation d'un individu par une partie de ce corps) : un toit (= maison).

Synecdoque de la matière pour l'être ou l'objet : «Les cuivres et les bois se déchaînèrent».

Synecdoque du genre pour l'espèce : «l'arbre tient bon; le roseau plie» (= chêne) (La Fontaine), «le quadrupède écume» (= lion).

Synecdoque de l'espèce pour le genre : refuser du pain (= nourriture).

Synecdoque ou métonymie d'abstraction, de l'abstrait pour le concret absolue : la jeunesse pour les jeunes; relative : sa colère pour l'individu en colère.

Synecdoque du nombre (singulier pour le pluriel et vice versa) : Le Français (= les Français).

Synonymie : équivalence sémantique entre mots appartenant à la même partie du discours (parasynonymie : terme que certains préfèrent employer car synonymie totale entre termes n'existent pas).

Syntaxme : groupe syntaxique.

Bibliographie sommaire

- 1 **Балли, Ш.** Французская стилистика / Ш. Балли. – М. : URSS, 2001. – 392 с. – Серия «Лингвистическое наследие XX века».
- 2 **Балли, Ш.** Язык и жизнь / Ш. Балли : перевод с французского. – М. : URSS, 2003. – 232 с.
- 3 **Дюбуа, Ж.** Общая риторика / Ж. Дюбуа, Ж.-М. Клинкаенберг, Ф. Мэнге, Ф. Пир, А. Тринон, Ф. Эделин : перевод с французского. – Изд.2. – М. : URSS, 2006. – 360 с.
- 4 **Кузнецов, В. Г.** Женевская лингвистическая школа : от Соссюра к функционализму / В. Г. Кузнецов. – М. : URSS, 2003. – 184 с.
- 5 **Морен, М. К.** Стилистика современного французского языка / М. К. Морен, Н. Н. Тетеревникова. – М. : Высшая школа, 1970. – 262 с.
- 6 **Степанов, Ю. С.** Французская стилистика (в сравнении с русской) / Ю. С. Степанов. – Изд.2. – М. : URSS, 2002. – 360 с.
- 7 **Фрей, А.** Грамматика ошибок / А. Фрей : перевод с французского. – М. : URSS, 2006. – 304 с. – Серия «Женевская лингвистическая школа».
- 8 **Хованская, З. И.** Стилистика французского языка : учеб. для ин-тов и фак-тов иностр. яз. / З. И. Хованская, Л. Л. Дмитриева. – 2-е изд., испр. – М. : Высш. шк., 2004. – 415 с. – На франц. яз.
- 9 **Aristote.** *Réthorique* / Aristote. – Paris : Librairie générale française, 1991. – 258 p.
- 10 **Arrivé, M.** *La Grammaire d'aujourd'hui* / M. Arrivé, F. Gadet, M. Galmiche // *Langue française : Aspects socioculturels de l'enseignement du français*. – Paris : Larousse, 1976. – № 32. – P. 220 – 231.
- 11 **Baggioni, D.** *La Norme, gendarme et bouc émissaire* / D. Baggioni // *La Pensée*. – Paris : Herman, 1980. – № 209. – P. 30 – 60.
- 12 **Baylon, Ch.** *Sociolinguistique. Société, Langue et discours* / Ch. Baylon. – 2-ème Edition. – Paris : Nathan, 2002. – 288 p.
- 13 **Bedard, E.** *La Norme linguistique* / E. Bedard, J. Maurais. – Québec; Paris : Nathan, 1983. – 283 p.
- 14 **Bloomfield, A.** *Affaires à suivre* / A. Bloomfield, B. Tauzin : cours de français professionnel de niveau intermédiaire. – Paris : Hachette, 2001. – 192 p.
- 15 **Brunet, E.** *La base textuelle Batelier* / E. Brunet. – Paris : Larousse, 1998. – 400 p.
- 16 *Cahiers de linguistique social. La Norme*. – Perpignan : Universités de Rouen et de Perpignan, 1977. – № 1. – 189 p.
- 17 **Cloose, E.** *Le français du monde du travail* / E. Cloose. – Grenoble : Presse Universitaires de Grenoble, 2004. – 175 p.
- 18 **Dauzat, A.** *Les Argots* / A. Dauzat. – Paris : Librairie Delagrave, 1989. – 189 p.
- 19 **Deloffre, F.** *Eléments de linguistique française* / F. Deloffre. – Paris : SEDES, 1988. – 468 p.
- 20 **Dostie, G.** *La description sémantique des expressions discursives expressives en lexicographie* / G. Dostie // XX Congrès International de Linguiste et

Philologie Romanes. – Tubungen : Francke Verlag, 1993. – Tome II. – Section II : Analyse de conversation. – P. 55 – 66.

21 **Dubois, J.** Dictionnaire de la langue française classique / J. Dubois, R. Lagane. – Paris : Larousse, 1990. – 900 p.

22 **Ducrot, O.** Dire et ne pas dire / O. Ducrot. – Paris : Herman, 1992. – 310 p.

23 **Fishman, J.** Sociolinguistique / J. Fishman. – Paris : Nathan–Labor, 1971. – 278 p. – trad. française.

24 **Guilbert, L.** Peut-on définir un concept de norme lexicale ? / L. Guilbert // Cahiers de linguistique social. – Perpignan : Universités de Rouen et de Perpignan, 1977. – N° 1. – P. 29–48

25 **Guiraud, P.** Le français populaire / P. Guiraud. – Paris : Presse Universitaires de France, 1999. – 117 p.

26 **Haugen, E.** Language Planning and Language Conflict / E. Haugen // Case of Modern Norwegian. – Harvard : Harvard University Press, 1966. – P. 14 – 38. – trad. française.

27 **Marouzeau, I.** Notre Langue / I. Marouzeau. – Paris : Librairie Delagrave, 1985. – 279 p.

28 **Martinet, A.** Une langue et le monde / A. Martinet. – Dilbilim : Revue du département de français de l'École supérieure des langues étrangères de l'Université d'Istanbul. – V I. – 1980. – 11 p.

29 **Meillet, A.** Linguistique historique et linguistique générale / A. Meillet. – Genève : Université de Genève, 1982. – 200 p.

30 **Molinié, G.** La Stylistique / G. Molinié. – Paris : PUF, 1989. – 378 p.

31 **Mounin, G.** La linguistique d'aujourd'hui. Introduction / G. Mounin // La linguistique. – Paris : Seghers, 1982. – P. 29–42.

32 **Muller, B.** Le Français d'aujourd'hui / B. Muller. – Paris : Nathan, 1989. – 358 p.

33 **Petiot, G.** La norme et les grammaires scolaires / G. Petiot, C. Marchello-Nizia // Langue française : Aspects socioculturels de l'enseignement du français. – Paris : Larousse, 1976. – N° 16. – P. 99 – 113.

34 **Rey, A.** Usages, jugements et prescriptions linguistiques / A. Rey // Langue française : Aspects socioculturels de l'enseignement du français. – Paris : Larousse, 1976. – N° 16. – P. 4 – 28.

35 **Riffaterre, M.** Essais de stylistique structurale / M. Riffaterre. – Paris : SEDES, 1998. – 208 p.

36 **Rouaix, P.** Dictionnaire – manuel, illustrées des idées suggérées par mot contenant tous les mots de la langue française groupés d'après le sens Par Paul Rouaix, prof / P. Rouaix. – 24-e ed. – Paris : Librairie Colin, 1998. – 539 p.

37 **Stewart, W. A.** A sociolinguistic typology for describing national multilingualism / W. A. Stewart // Readings in the Sociology of Language. – Harvard : Mouton, 1968. – P. 531 – 545. – trad. française.